

Chapitre 3. Analyse socio-économique

Sommaire

Préambule.....	222
1. Habitat et population de Bièvres	224
1.1. Les habitants.....	224
1.1.1 Évolution de la population	224
1.1.2. Densité.....	225
1.1.3. Composition par sexe	226
1.1.4. Composition par âge	226
1.1.5. Taux de vieillissement	227
1.1.6. Évolution de la taille des ménages	229
1.1.7. composition des ménages.....	229
1.1.8. Composition des familles	231
1.1.9. Catégorie socioprofessionnelle des ménages	233
1.1.10. Taux de pauvreté.....	234
1.2. L'habitat.....	236
1.2.1. L'évolution du parc de logements	236
1.2.2. Un parc de logement à dominante collective	238
1.2.3. Des logements de toutes les tailles	238
1.2.4. Un statut d'occupation équilibré.....	239
1.2.5. Période de construction et ancienneté d'emménagement	239
1.2.6. Confort des logements	241
1.2.7. L'occupation du parc de logements	242
1.2.8. Taille des résidences principales selon la CSP de la personne de référence	243
1.2.9. Le coût de l'immobilier	246
2. Économie	247
2.1. Population active	247
2.1.1. Rapport actifs/inactifs	247
2.1.2. Évolution et répartition de la population active biévroise	248
2.1.3. Taux de chômage.....	249
2.1.4. Taux d'activité	251
2.1.5. Emploi et activité.....	252
2.1.6. Niveau de formation de la population	253
2.2. Emplois et établissements du territoire	254
2.2.1. Évolution du nombre et du taux d'emploi	254
2.2.2. Emplois par secteurs d'activité.....	254
2.2.3. Sphères de l'économie	255
2.2.4. Taille des établissements.....	256
2.2.5. Secteurs d'activité des établissements	256
2.2.6. Catégories socioprofessionnelles des emplois	258
2.2.7. Catégorie socioprofessionnelle de la population active et des emplois locaux	260
2.2.8. Lieu de travail et mode de déplacement des actifs.....	261
2.3. Implantation des activités économiques	263

2.3.1. Localisation de l'emploi.....	263
2.3.2. Localisation des activités commerciales.....	265
2.3.3. Analyse touristique.....	268
2.3.4. Analyse de l'activité agricole et forestière	268
3. Vision prospective	272
3.1. <i>Potentiel de mutabilité</i>	272
3.2. <i>Description détaillée des espaces mutables</i>	273
Secteur n°1 : rue Antoine	280
Secteur n°2 : Porte Jaune	281
Secteur n°3 : 78 rue de Paris / Musée Photo	282
Secteur n°4 : INRA	283
Secteur n°5 : Site rue de la Couture	284
Secteur n°6 : Rue Georges Noé	285
Secteur n°7 : Secteur rue et place de l'Eglise / 1 rue de la fontaine	286
Secteur n°8 : Rue du Petit Bièvres / Avenue de la Gare	287
Secteur n°9 : Site Petit Bièvres / Rue des Prés	288
3.3. <i>Tableau récapitulatif de la réceptivité des espaces mutables en nombre de logements</i>	289
3.4. <i>Projections démographiques à l'horizon 2030</i>	290
3.4.1. Le Point Mort.....	290
3.4.2. Indicateurs retenus pour établir les projections démographiques à l'horizon 2030	292
3.4.3. Projections démographiques pour 2030 : Point mort prospectif et objectif SDRIF	294
3.4.4. Objectifs de création de logements sociaux en vue de respecter l'article 55 modifié de la loi SRU	297
3.4.5. Projection logements locatifs sociaux 2025 (estimations)	298
3.4.6. Les Projections économiques	300
4. Équipements publics de la commune	301
4.1. <i>Petite enfance</i>	301
4.1.1. Les structures de garde	301
4.2. <i>Éducation et formation</i>	301
4.2.1. Établissements scolaires.....	301
4.2.2. Projection des effectifs scolaires	301
4.2.3. Centre de loisirs.....	303
4.2.4. Autres structures socio-éducatives	303
4.3. <i>Sport</i>	303
4.4. <i>Culture et loisirs</i>	304
4.5. <i>Accueil Seniors</i>	305
4.5. <i>Synthèse des équipements de la commune de Bièvres</i>	306
5. Vie associative.....	307

Préambule

Avertissement

Les statistiques sur l'habitat et la population proviennent essentiellement des données du recensement de l'Insee.

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes seront produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes, 2013, afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les sept premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2009 à 2015. Ainsi, à partir de fin 2015, il est possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2013, date du milieu de la période. Ensuite, chaque année, des résultats de recensement seront produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables.

L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socio-professionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Les chiffres clés :

Les chiffres clés rassemblent les résultats essentiels pour une zone géographique et un thème donnés. Pour les zones de moins de 2 000 habitants, les résultats issus de l'exploitation complémentaire ne sont pas affichés ; en effet, en raison du sondage, ils n'ont pas une précision suffisante

Les tableaux détaillés :

Les tableaux détaillés rassemblent les résultats essentiels pour un thème donné et une zone géographique d'au moins 2 000 habitants.

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs.

Le recensement de 2013 constitue la base de données la plus récente que l'INSEE fournisse :

- De 2009 à 2015, l'INSEE réalise une collecte d'information annuelle. Au cours de ces sept années, chaque commune a été recensée une fois.

Depuis lors et chaque année, les résultats du recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle. Par convention, on dit que le recensement date de 2013, car c'est la date de milieu de la période de recensement : on parle de "recensement millésimé 2013".

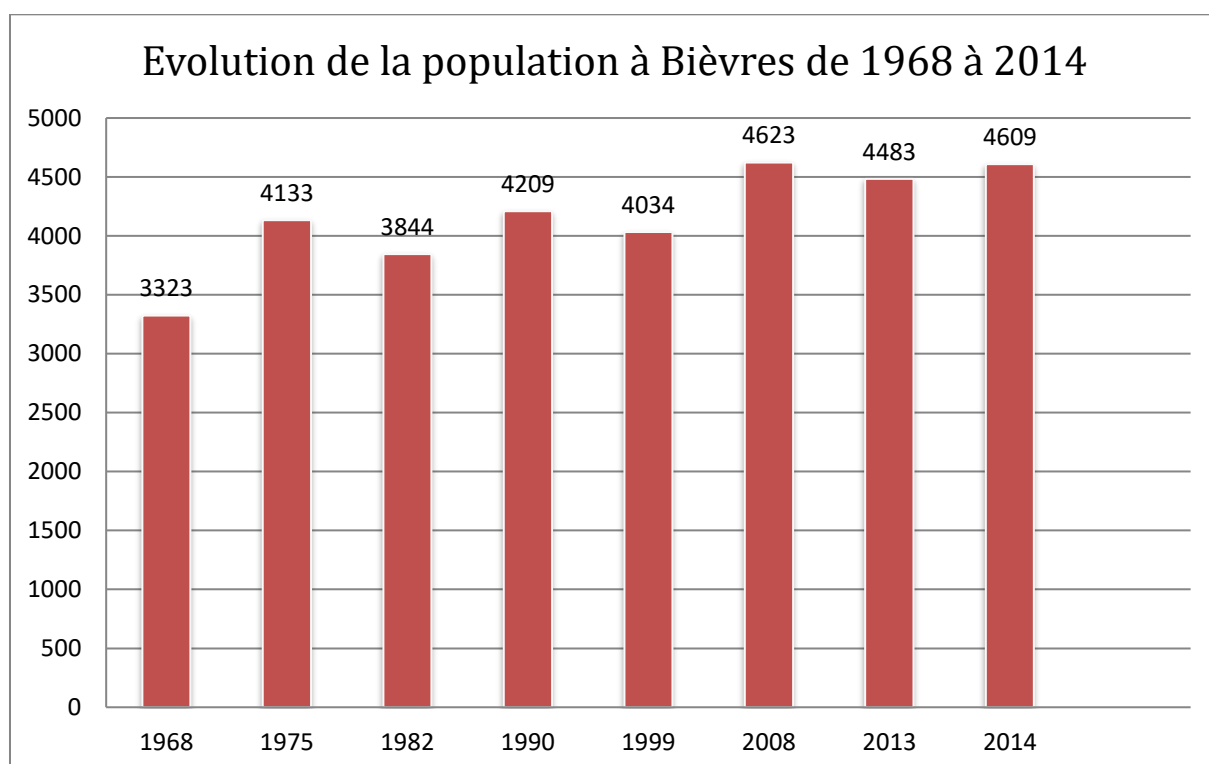
- Chaque année, l'INSEE communique aux communes les chiffres actualisés relatifs à la population légale. Elle calcule par extrapolation la population totale.
- Hormis ce chiffre précis, nous disposons des données du recensement millésimé 2013. C'est à partir de ces données, les plus récentes que l'INSEE fournisse, que nous avons établi l'analyse qui suit.

1. Habitat et population de Bièvres

1.1. Les habitants

1.1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En 2014, la population totale de Bièvres était de 4 609 habitants. Sur les 50 dernières années, la progression la plus importante a été enregistrée pour la période 1968-1975, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) était de +3,17 %, la commune compte alors 4 133 habitants. La population a par la suite baissé (-1,03% de TCAM) entre 1975 et 1982, ce qui s'explique par les chocs pétroliers de ces années-là. Puis, dans les années 1980 à 2000, la population a légèrement augmenté. Ensuite, de 2000 à 2008 la population a connu une nouvelle hausse pour atteindre son maximum (+ 1,42% de TCAM, 4 623 habitants en 2008) avant de baisser à nouveau en 2013 pour rebondir en 2014.



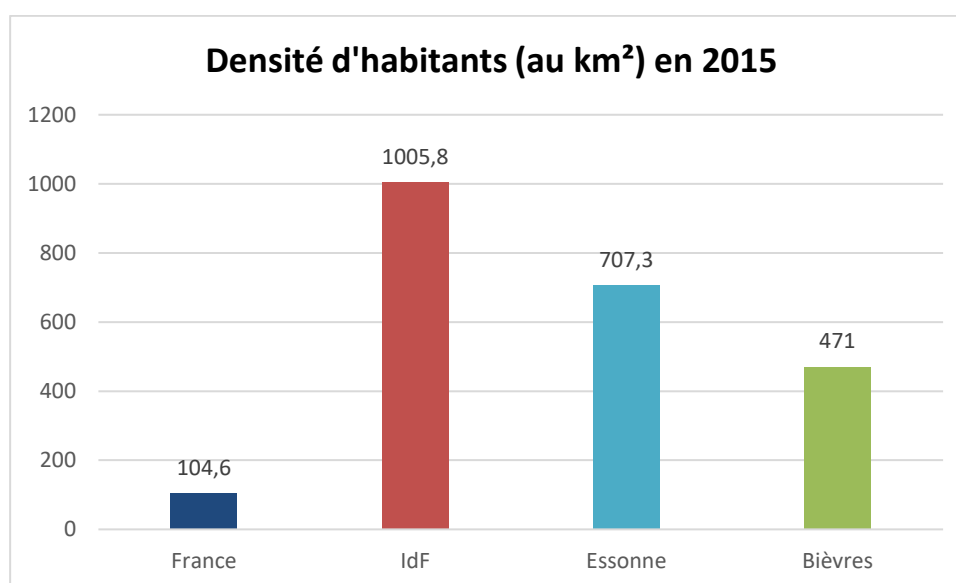
Année	Population totale	Taux de croissance annuel moyen (%)
1968	3 323	
1975	4 133	+2,80
1982	3 844	-1,07
1990	4 209	+1,08
1999	4 034	-0,48
2008	4 683	+1,42
2013	4 583	-0,62
2014	4 609	+2,73

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	+3,2	-1,0	+1,1	-0,5	+2,4	-2,1
due au solde naturel en %	0,9	0,4	0,7	0,8	0,8	0,5
due au solde apparent des entrées-sorties en %	2,3	-1,4	- 0,5	-1,2	0,5	-0,9
Taux de natalité (‰)	16,3	10,4	12,4	14,1	12,9	10,4
Taux de mortalité(‰)	7,1	6,6	5,7	6,3	5,1	4,9

Entre 1975 et 2015, la population a globalement augmenté mais a tendance à se stabiliser. C'est véritablement le solde entre les entrées et les sorties qui dicte la variation annuelle moyenne de la population. Ainsi, quand le taux de natalité est en diminution constante depuis les années 1990-1999, le taux de mortalité compense en partie cette tendance avec une diminution constante depuis les années 1968-1975. Pour la période 2010-2015, la variation annuelle de la population est en forte baisse -2,1%. Elle est principalement due à une baisse de la natalité (-2,5 points) et à un solde entrées-sorties négatif (-0,9 point).

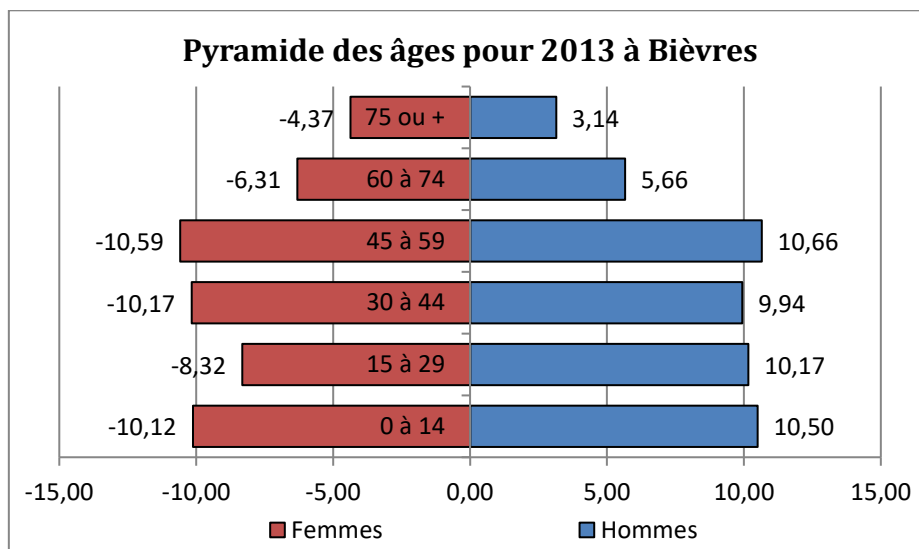
1.1.2. DENSITE

En 2015, avec 471 habitants au km², Bièvres est une commune peu dense en comparaison avec l'Essonne et l'Île-de-France. Elle se situe en-dessous des densités départementale (707,3 hab/km²) et régionale (1005,8 hab/km²).



1.1.3. COMPOSITION PAR SEXE

On note une surreprésentation des femmes dans la population communale pour toutes les catégories d'âge allant de 60 ans à 75 ans ou plus. Cependant si l'on s'intéresse aux catégories d'âge de 0 à 29 ans, on remarque un déficit de femmes avec -0,38 pour les (0-14) et -1,85 pour les (15-29).



1.1.4. COMPOSITION PAR AGE

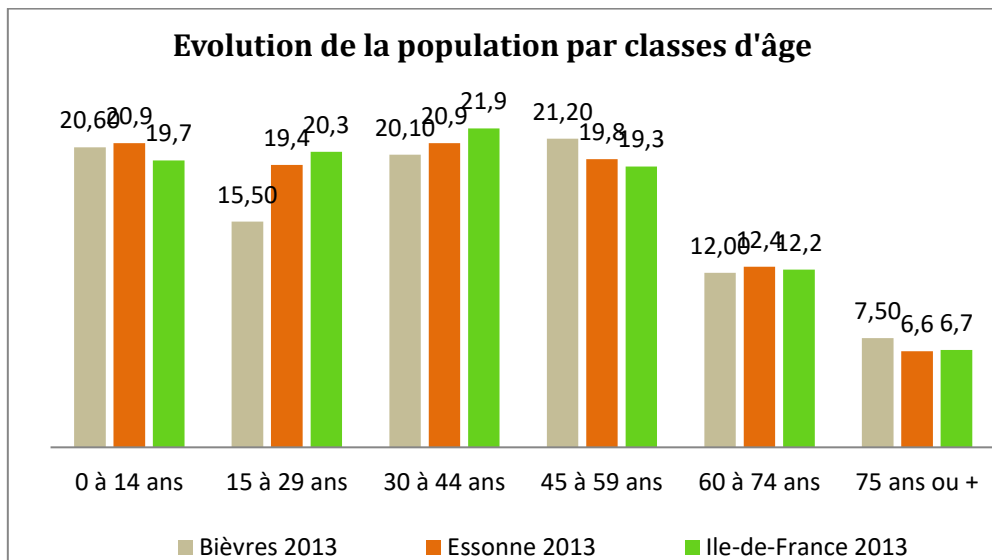
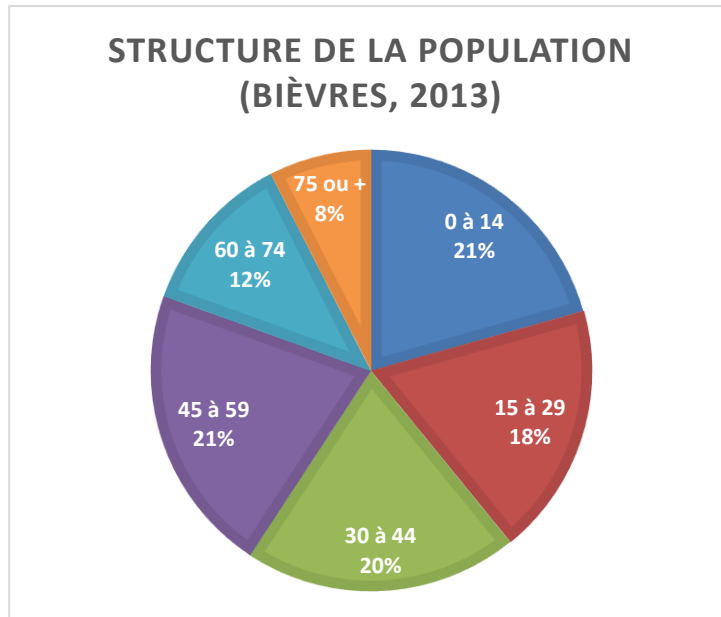
La pyramide des âges ci-dessus nous renseigne sur la répartition par sexe et nous permet également d'avoir une idée sur les éventuels déséquilibres entre les classes d'âges. À Bièvres, les 45-59 ans sont les plus nombreux. Certaines classes d'âge sont surreprésentées (enfants de 0 à 14 ans, adultes de 30 à 59 ans) alors qu'à l'inverse, les seniors de 60 à 75 ou plus sont sous-représentés. Près de 15% de la population de Bièvres a entre 15 et 29 ans alors que le taux départemental est de 19,4%. A l'inverse, à Bièvres, 7,50% des résidents ont plus de 75 ans alors que le taux départemental est de 6%.

Malgré une pyramide des âges révélant une sous-représentation des seniors, la comparaison avec le taux départemental montre qu'en réalité la population biévroise est plus âgée que celle du département. Ainsi l'indice de vieillissement* de la population est de 53,7 à Bièvres en 2017 alors qu'il n'est que de 49,8 pour l'Essonne.

*L'indice de vieillissement est le rapport entre les personnes de 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que ces deux catégories sont présentes dans la même proportion sur un territoire.

Plus l'indice est faible, plus les jeunes sont nombreux, plus il est fort, plus les personnes âgées sont nombreuses.

Source: Observatoire des Territoires

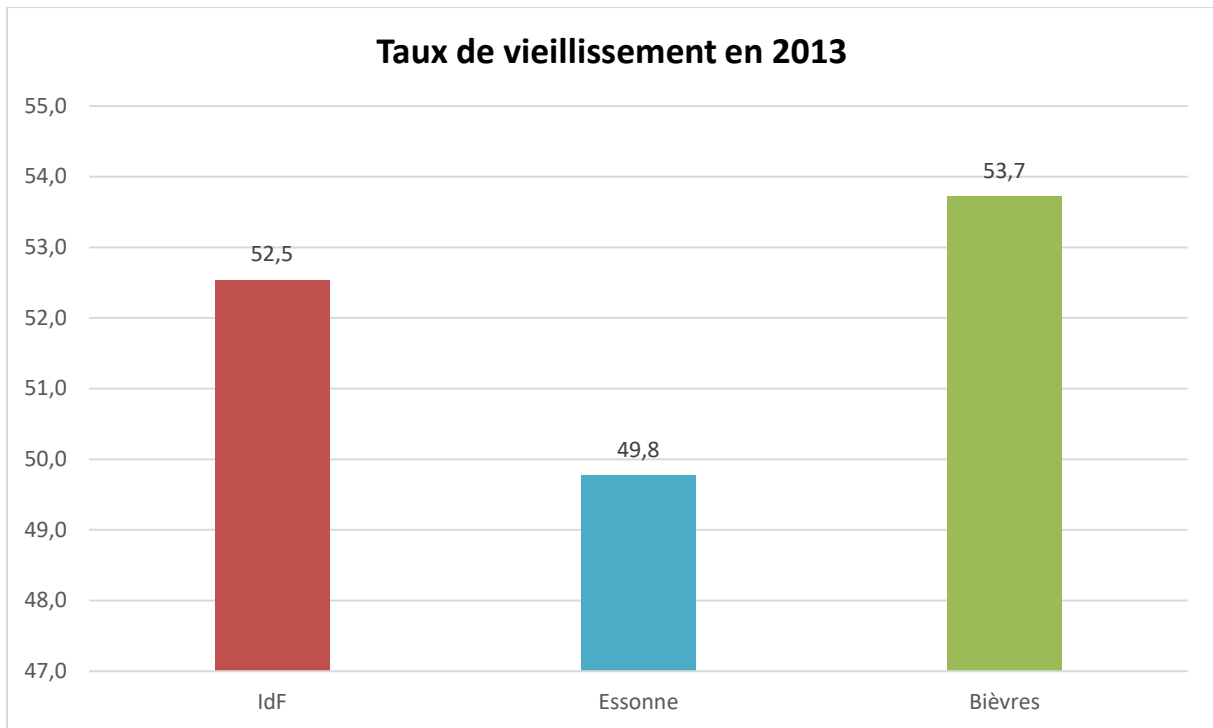


1.1.5. TAUX DE VIEILLISSEMENT

Le vieillissement de la population est une évolution de la société qui peut amener plusieurs problématiques pour les personnes comme pour les collectivités locales : risque de précarité plus important, isolement, baisse des ressources fiscales d'une commune, inadaptation du système de soins, espaces et équipements publics inadaptés. Il convient donc de s'intéresser à cette problématique.

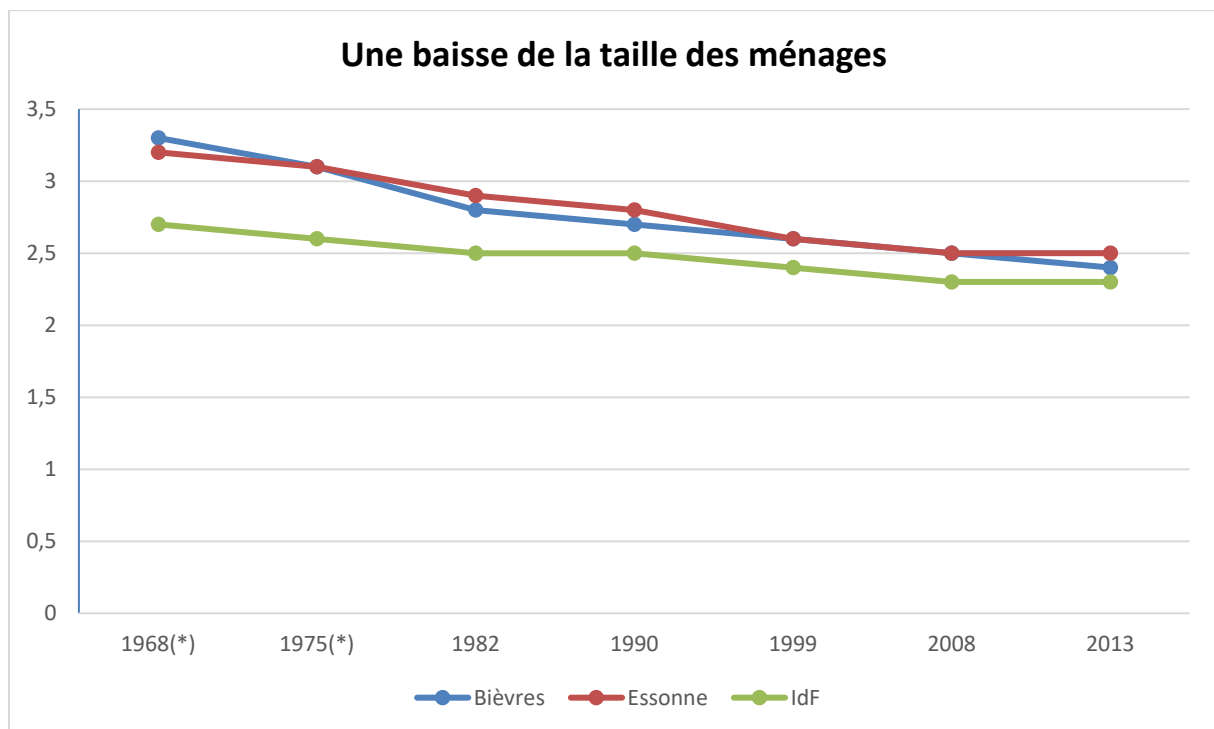
Le taux de vieillissement de la population est un indicateur qui fait le rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans. Un indice de 100 indique que la proportion entre « jeunes » et « sénior » est semblable. En dessous de 100, il y a plus de jeunes ce qui permet un renouvellement de la population. Au-dessus de 100, les plus de 65 ans sont majoritaires par rapport aux moins de 20

ans. En 2013, le taux de vieillissement a une valeur de 53,7 à Bièvres, ce qui est supérieur aux taux de l'Ile-de-France (52,5) et de l'Essonne (49,8).



- ✓ La commune n'est donc pas concernée par un vieillissement de masse de sa population.
- ✓ Toutefois le taux de vieillissement est plus important que pour le reste de la région et du département.

1.1.6. ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES



Semblablement aux tendances locale (département, région) et nationale, la taille des ménages baisse depuis 1968. Si en 1968 la taille des ménages était plus élevée à Bièvres que dans l'Essonne ou en Île de France, elle est aujourd'hui située entre la moyenne de la Région et du Département.

On peut observer dans la plupart des territoires franciliens, depuis 2008, une stagnation de la taille des ménages contrairement aux autres départements français où la taille continue à baisser. Ainsi, la taille des ménages franciliens (2,33) est aujourd'hui plus élevée que dans le reste de la France (2,25).

On explique cette particularité régionale par l'augmentation de l'espérance de vie qui progresse plus vite chez les hommes que chez les femmes, l'hébergement des enfants devenus jeunes adultes. Enfin, d'autres facteurs tendent à augmenter la taille des foyers et expliquent la stabilisation de la taille des ménages : une légère augmentation du nombre de familles nombreuses, une décohabitation des jeunes plus tardive, un hébergement d'un proche, une mise en couple plus tardive, une collocation, etc.

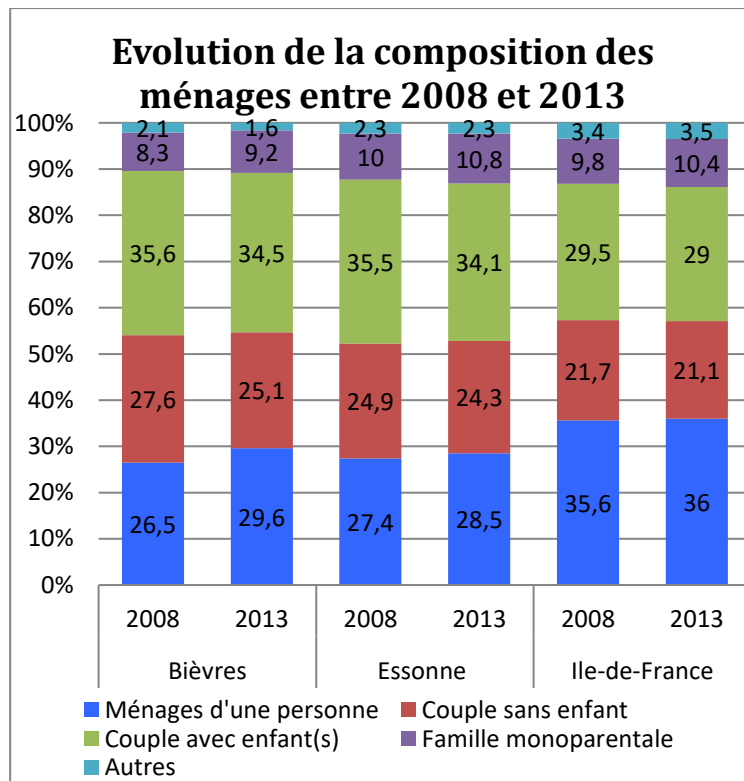
- ✓ Toutefois, à Bièvres et contrairement au reste du département et de la région, la taille des ménages continue de baisser.

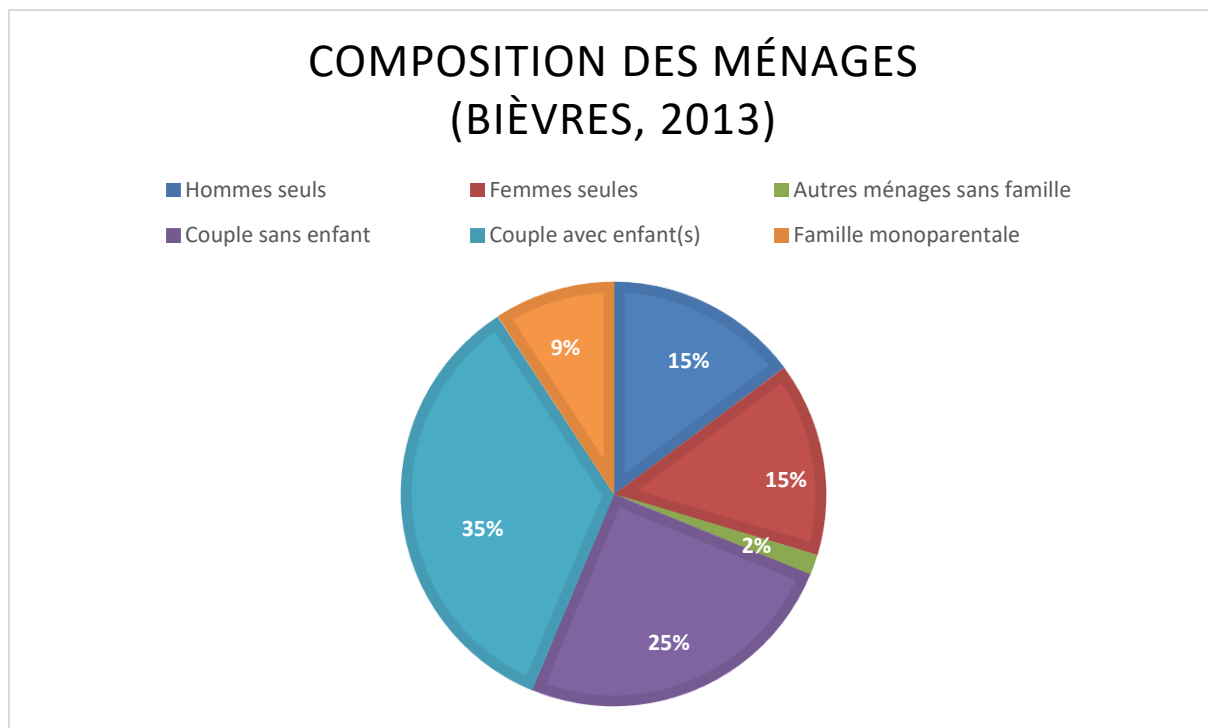
1.1.7. COMPOSITION DES MENAGES

La composition des ménages nous montre qu'à Bièvres, les couples sans enfants sont plus nombreux qu'en Essonne et en IDF. Par ailleurs, les personnes seules sont plus nombreuses qu'en Essonne mais moins nombreuses qu'en IDF. Cela s'explique par le vieillissement de la population mais aussi par le nombre moins important de jeunes actifs.

En termes de dynamique, Bièvres a connu une augmentation des ménages d'une personne (+3,1%) et des familles monoparentales (+0,9%) entre 2008 et 2013. Au contraire la présence de famille baisse, que ce soit des couples avec (-1,1%) ou sans enfant (-0,2%). Ceci s'explique par le phénomène de desserrement des ménages qui touche toute la région.

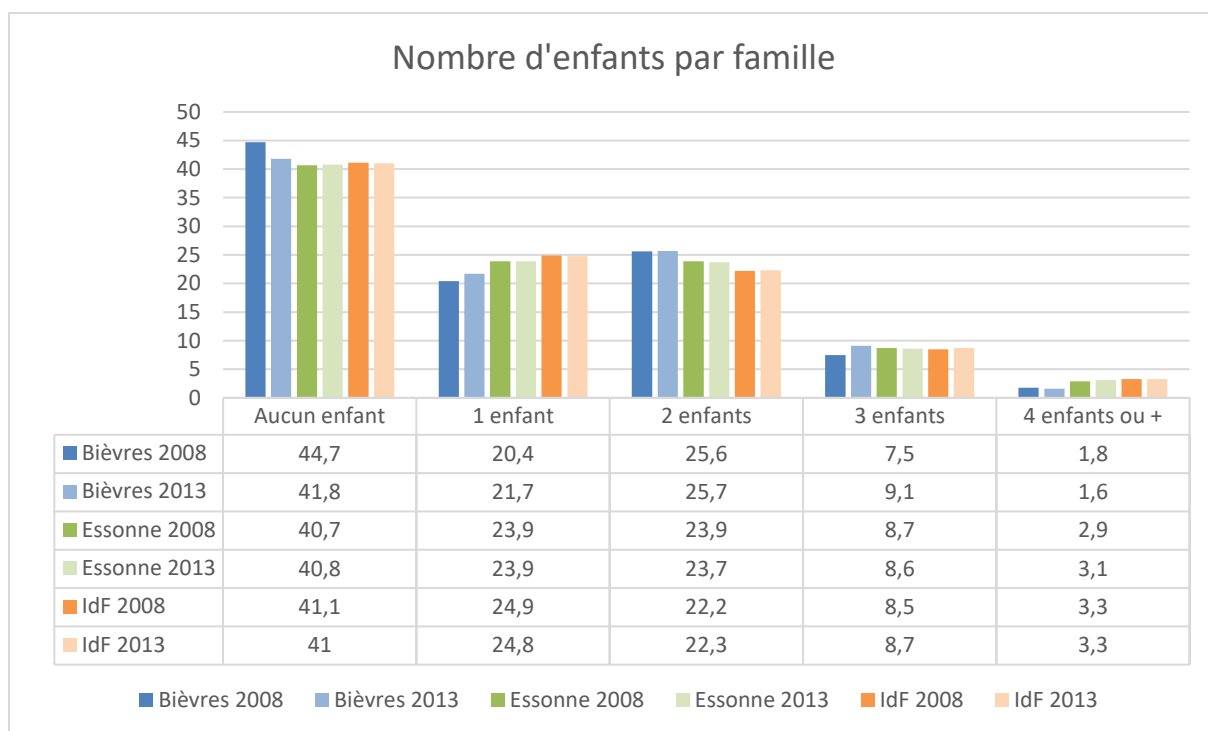
En outre, les couples avec enfant(s) sont plus nombreux que dans le reste du département et de la région. En revanche, le nombre de familles monoparentales est plus faible sur le terrain d'étude que dans le reste du département et de la région. Cela pourrait s'expliquer par la typologie de logements disponibles, et notamment le pourcentage de logement sociaux plus faible que dans le reste du département.



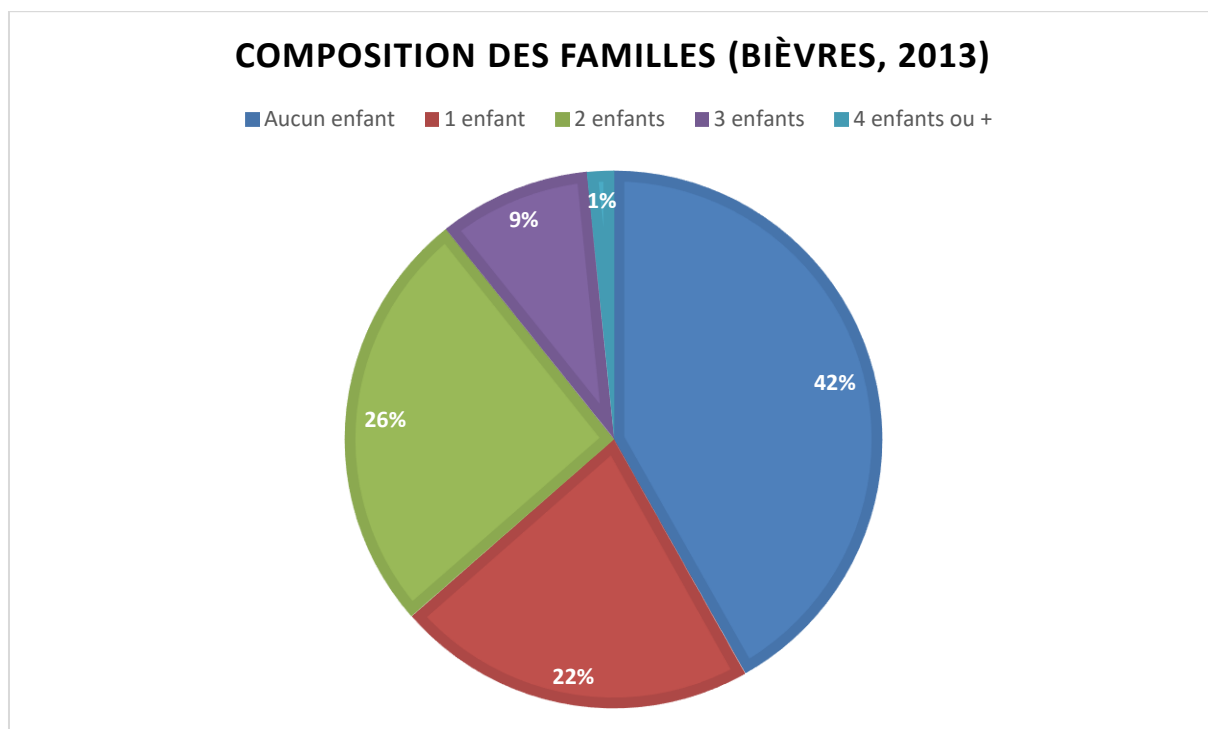


1.1.8. COMPOSITION DES FAMILLES

Les « familles » sont composées au sens de l'INSEE par : les couples sans enfants (25,1% de la population communale en 2013), les couples avec enfant(s) (34,5% de la population communale en 2013), les familles monoparentales (9,2% de la population communale en 2013). Ainsi, les familles représentent 68,8% de la population de Bièvres, ce qui reste un peu en-dessous de la moyenne départementale mais bien au-dessus de la moyenne régionale.



Les familles d'1 enfant, de 2 enfants et de 3 enfants sont en augmentation dans la commune. De plus, les taux de familles de 2 enfants (25,7% des familles biévriotes) et de 3 enfants (9,1% des familles biévriotes) sont supérieurs aux moyennes de l'Île-de-France et de l'Essonne.

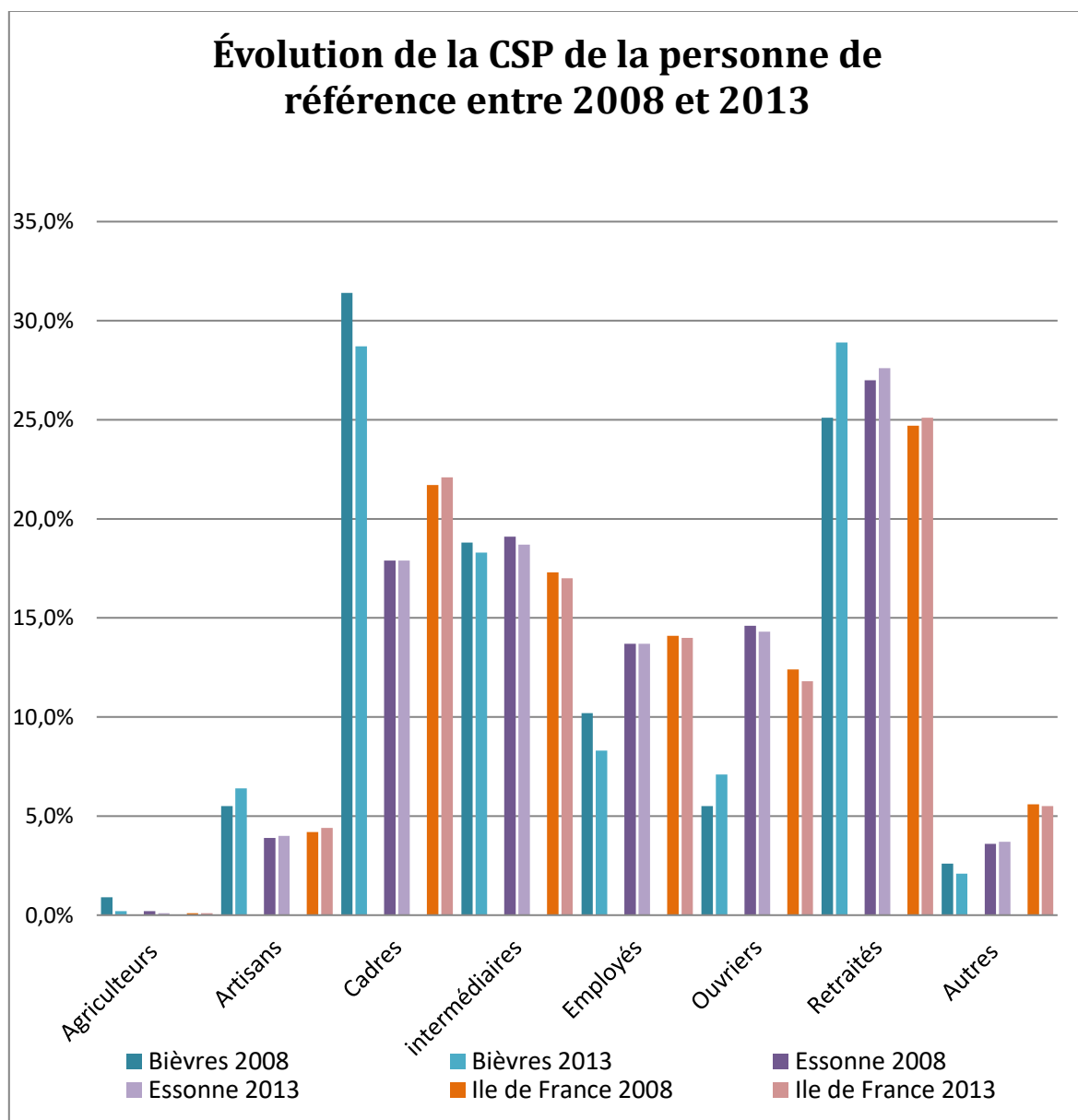


- ✓ Un nombre de familles sans enfant(s) élevé (42% des familles), qui peut s'expliquer par l'importance de jeunes ménages et des personnes âgées.

1.1.9. CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES MENAGES

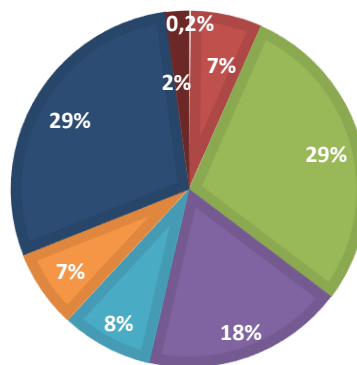
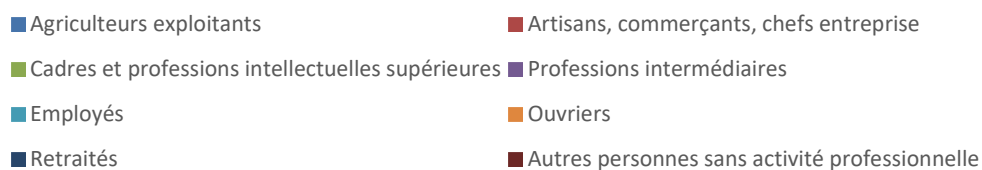
Parmi les différences avec le département et la région, on remarque que la proportion de cadres (28,7%) et de retraités (28,9%) est plus élevée à Bièvres qu'en Ile-de-France, avec respectivement 22,1% de cadres et 25,1% de retraités. Depuis 2013, la proportion de cadres biévrois est en léger recul alors que celle des retraités est en hausse.

En termes d'évolution des CSP des ménages entre 2008 et 2013, les agriculteurs, les professions intermédiaires, les employés, les cadres et les autres personnes sans activité professionnelle sont en recul, alors que les retraités, les ouvriers et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont en progression sur cette même période.



Évolution 2008-2013 des CSP des ménages	
Agriculteurs	↘ -0,6%
Retraités	↗ +3,8%
Professions intermédiaires	↘ -0,5%
Employés	↘ -1,9%
Ouvriers	↗ +1,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	↘ -2,7%
Autres personnes sans activité professionnelle	↘ -0,5%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	↗ +0,9%

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PLUS DE 15 ANS (BIÈVRES, 2013)



A l'échelle communale les retraités représentaient en 2013, plus d'un quart des ménages biévrois (29%) tout comme les cadres (29%). La troisième catégorie la plus présente est celle des professions intermédiaires (18%). Les catégories « artisans, commerçants, chefs d'entreprises » (7%), « employés » (8%) et « ouvriers » (7%) sont équivalentes. Enfin les catégories « agriculteurs » et « autres personnes sans activité professionnelle » sont sous-représentées.

1.1.10. TAUX DE PAUVRETE

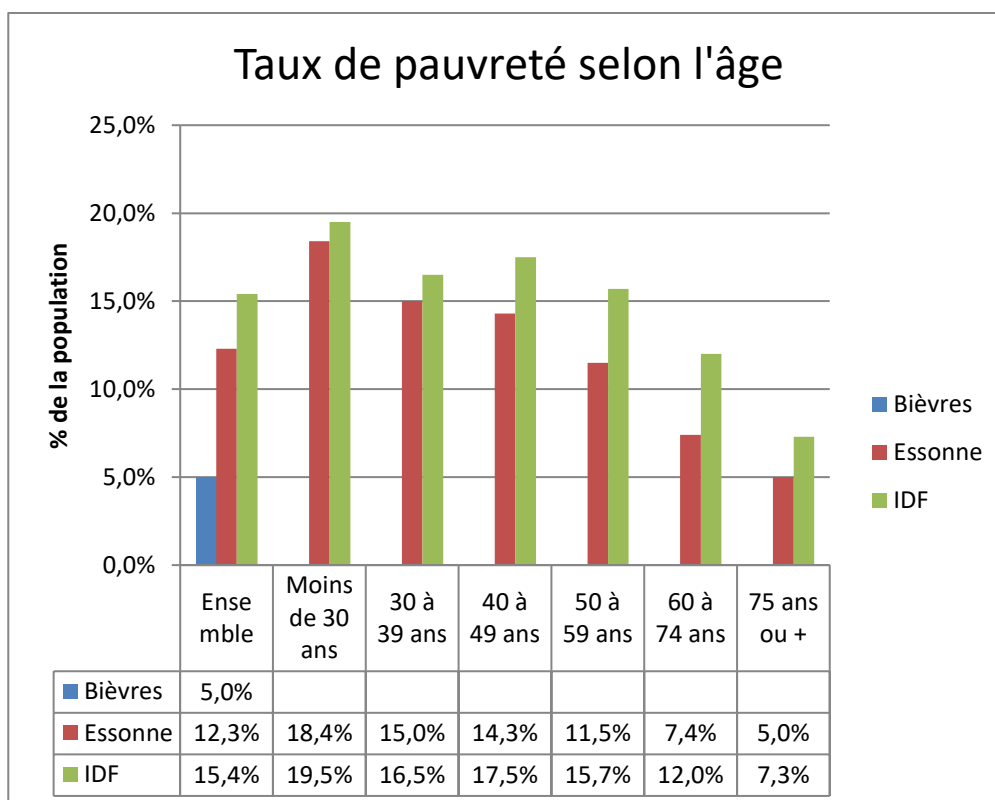
En 2013, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 32 344 € à Bièvres, soit plus de 40% de plus qu'en Essonne (22 819 €) et en Ile-de-France (22 379 €).

Le taux de pauvreté est la proportion de personnes dont le niveau de vie (après transfert, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60% de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Pour Bièvres on obtient donc un seuil de pauvreté à 19 406 €/an (32 344 x 0,6). Ainsi, les individus dont les revenus sont inférieurs à 19 406 € sont considérés comme pauvres.

Les écarts de revenus entre le premier décile (10% de la population les moins aisés) et le neuvième décile (10% de la population la plus aisée) sont équivalents à ceux de l'Essonne (3,6).

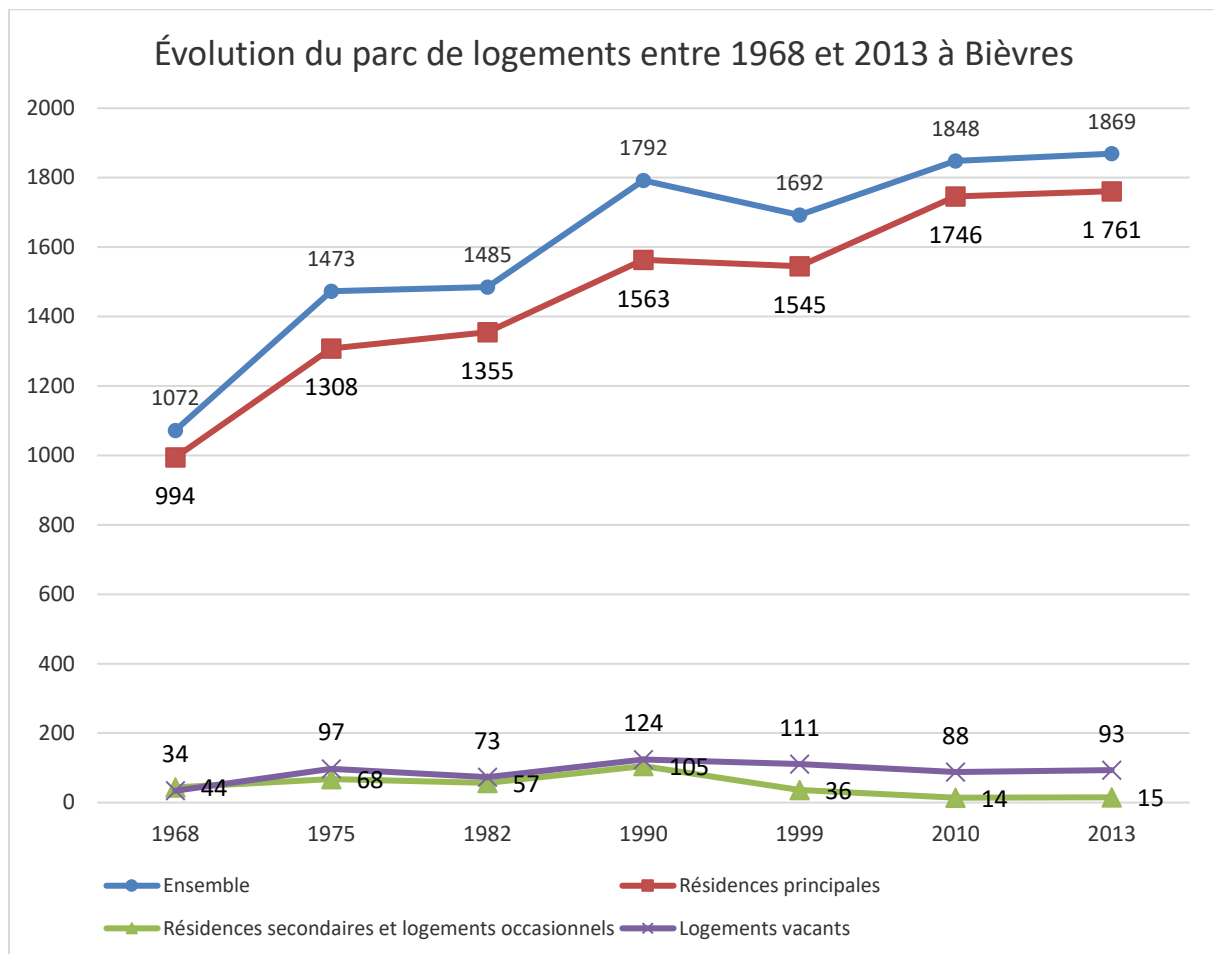
2013	Bièvres	Essonne	Île de France
Médiane du revenu disponible	32 344 €	22 819 €	22 379 €
Seuil de pauvreté à 60%	19 406 €	13 691 €	13 427 €
Rapport interdéciles	3,7	3,6	4,5
1er décile	16 415 €	11 186 €	10 183 €
9ème décile	60 177 €	40 584 €	46 038 €

Le taux de pauvreté à Bièvres (5%) est largement au-dessous des moyennes départementale (12,3%) et francilienne (15,4%).



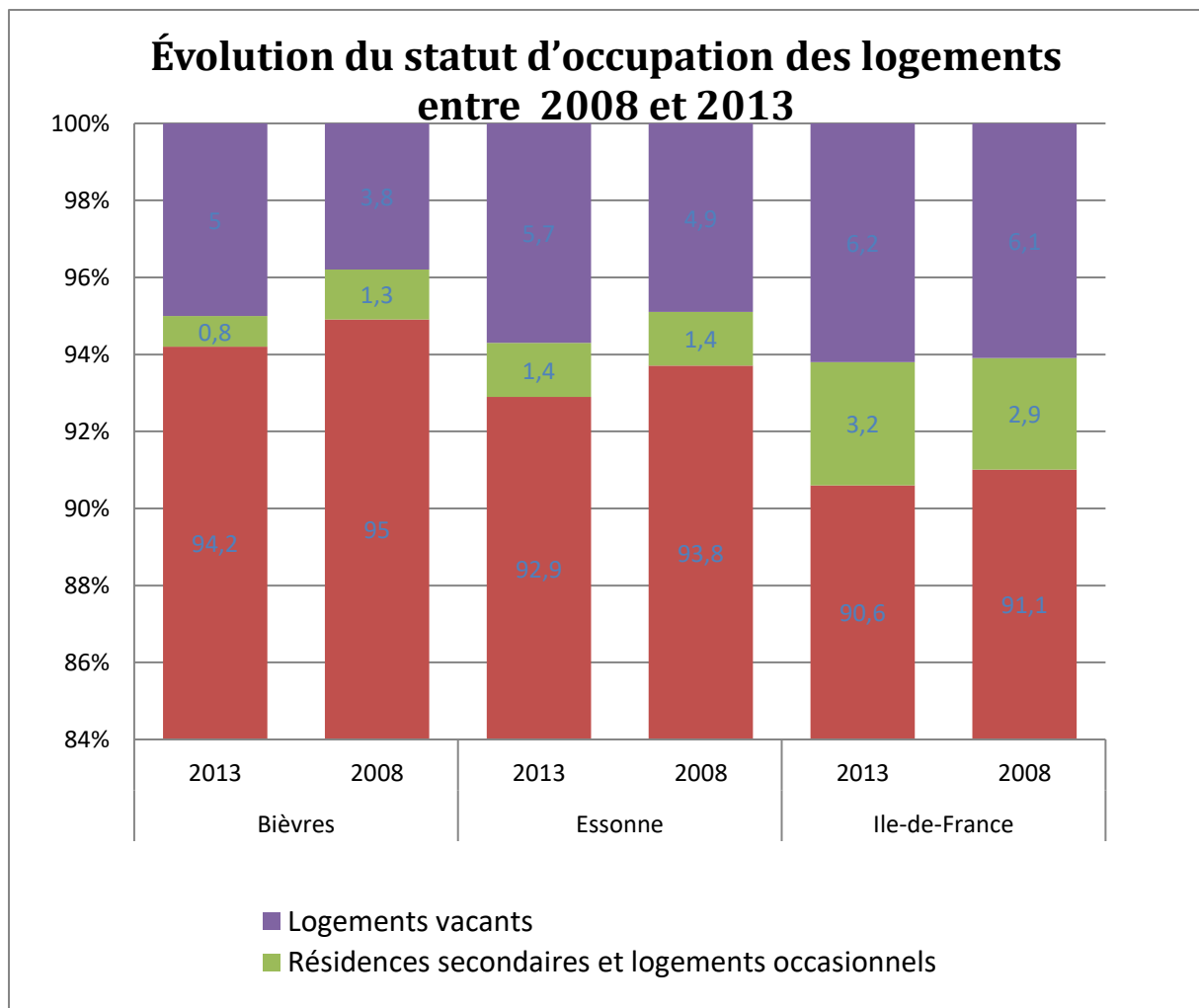
1.2. L'habitat

1.2.1. L'EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS



Le nombre de logements a régulièrement augmenté jusqu'en 2008, excepté sur la période 1990-1999. Sur la période 2010-2013, le nombre de résidences principales, de logements vacants et de résidences secondaires a augmenté. Le nombre de résidences secondaires est en forte diminution depuis 1990 (- 90 logements secondaires) et représente un volume très réduit par rapport à l'ensemble du parc de logements. Les logements vacants quant à eux sont tout de même moins nombreux en 2013 (93) qu'en 1990 (124).

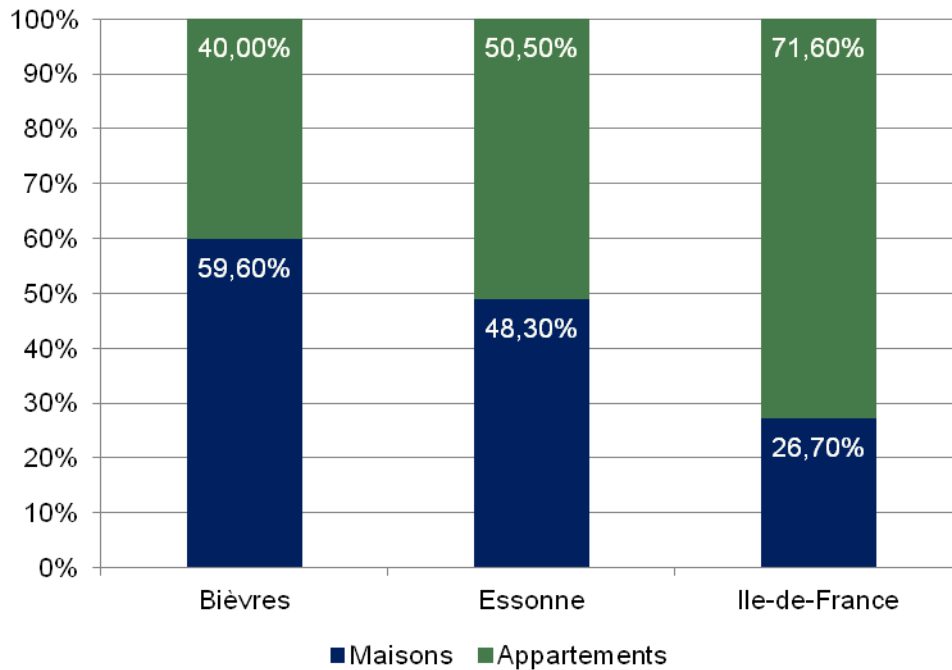
A titre de comparaison, le taux de vacance est de 5% à Bièvres contre 5,7% dans l'Essonne et 6,2% en Île de France. Indifféremment du territoire considéré, le taux de vacance est en augmentation sur ces dernières années.



On note une légère diminution du parc de logements depuis 2008, comparable au reste du département et de la région mais une part de résidences principales plus importante en pourcentage. Ce mouvement se fait au profit d'une croissance importante de la vacance (5%, en deçà des 5,7% en Essonne et des 6,7% en Ile-de-France). Dans le même temps, les taux de résidences secondaires et de résidences secondaires et logements occasionnels sont en diminution.

1.2.2. UN PARC DE LOGEMENT A DOMINANTE COLLECTIVE

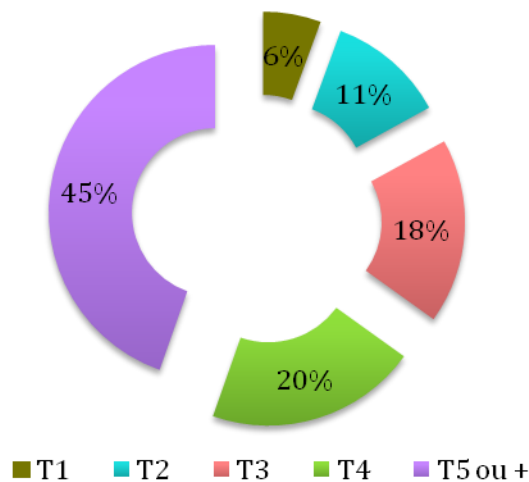
Typologie des logements en 2013



A Bièvres, plus de 60% des logements sont des maisons (contre 48,3 en Essonne et 26,70 en IDF). En effet, il existe un grand nombre de logements de 5 pièces ou plus (45%) sur la commune. Les typologies de logements à Bièvres ne correspondent pas à celles présentes dans le reste du département et de la région.

1.2.3. DES LOGEMENTS DE TOUTES LES TAILLES

Nombre de pièces dans les logements principaux à Bièvres en 2013



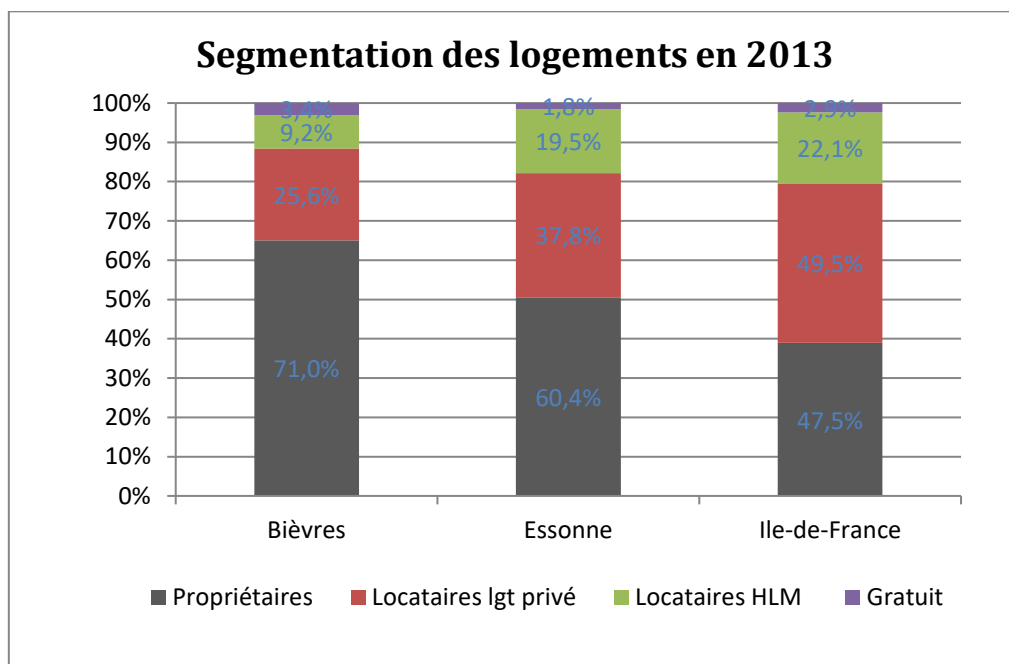
La répartition des logements selon le nombre de pièces est largement dominée par les T5 ou plus (45%), puis viennent les T4 (20%), les T3 (18%), les T2 (11%) et enfin les T1 (6%).

Cette répartition montre bien le caractère résidentiel de la commune, avec de très nombreux logements de grande taille. Ainsi les T5 ou plus et les T4 représentent un peu moins des 2/3 des typologies de logement de la commune. Ce déséquilibre ne permet pas de répondre aux nouvelles situations socio-démographiques (baisse de la taille des ménages, célibat, divorce, baisse du nombre d'enfants par femme) et devra être réduit dans les prochaines années.

1.2.4. UN STATUT D'OCCUPATION EQUILIBRE

A Bièvres, 71% des résidents sont propriétaires de leur logement (soit 10,6% de plus que le département et 23,5% de plus que la région). Au contraire, seul 25,6% des résidents sont locataires de leur logement. De plus, les locataires HLM sont bien moins nombreux que dans le reste du département et de la région. Ceci peut expliquer pourquoi l'ancienneté d'emménagement des ménages est plus importante que dans le reste de l'Essonne où la part de propriétaires est plus importante.

Au 1^{er} janvier 2016, la commune comptait 231 Logements Locatifs Sociaux, soit 12,45% du parc de logements. Elle ne répond pas à l'objectif de l'article 55 de la loi SRU. 225 LLS sont manquants.



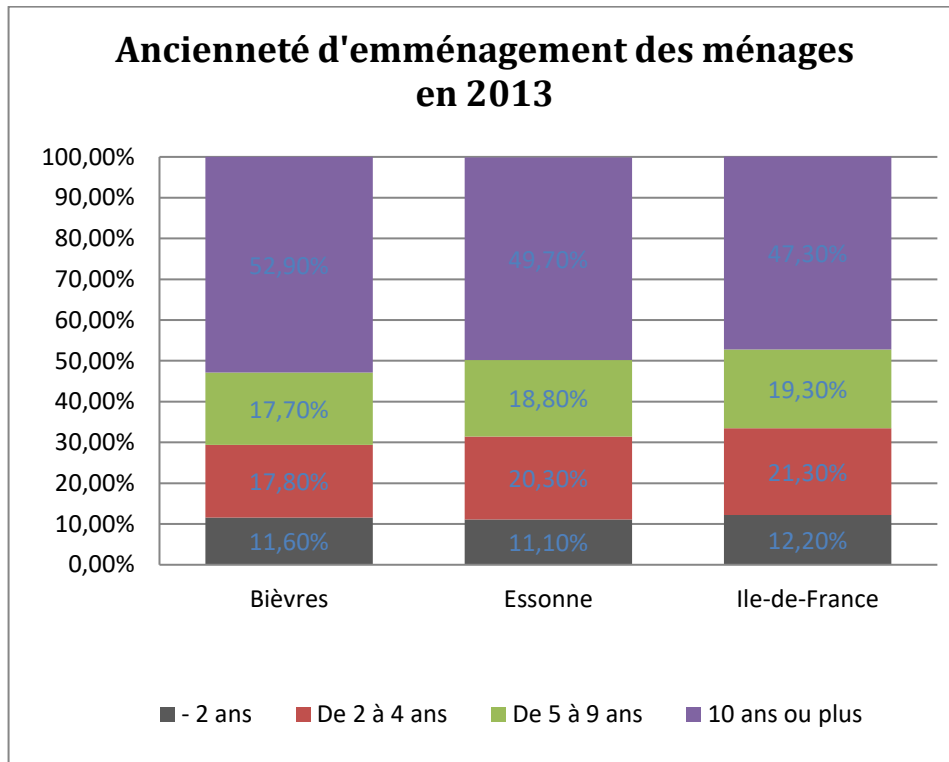
1.2.5. PERIODE DE CONSTRUCTION ET ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT

Concernant l'ancienneté d'emménagement, Bièvres se situe globalement au-dessus de la moyenne du département et de la région, pour la catégorie des ménages installés depuis 10 ans ou plus (52,9%), soit 3,2% de plus qu'en Essonne et 5,6% de plus qu'en Ile-de-France.

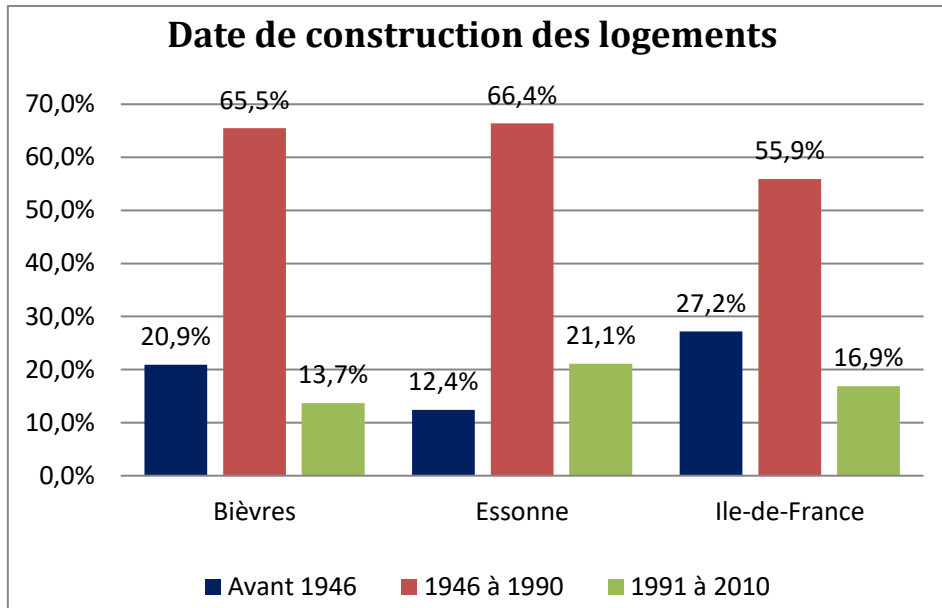
A Bièvres, 71% des résidents sont propriétaires de leur logement (soit un peu moins du double de la moyenne régionale). Ceci explique en partie la part élevée des ménages installés depuis 10 ans ou plus.

En 2013, l'ancienneté d'aménagement des ménages à Bièvres est légèrement supérieure à la moyenne du reste de l'Essonne et de la Région où la part de propriétaires est moins importante. En revanche, la part de logements sociaux est moins importante à Bièvres 9,82% contre 19,5% en Essonne et 22,1% en IDF.

En Essonne, 60,4% des résidents sont propriétaires de leur logement et 49,7% y vivent depuis 10 ans ou plus.

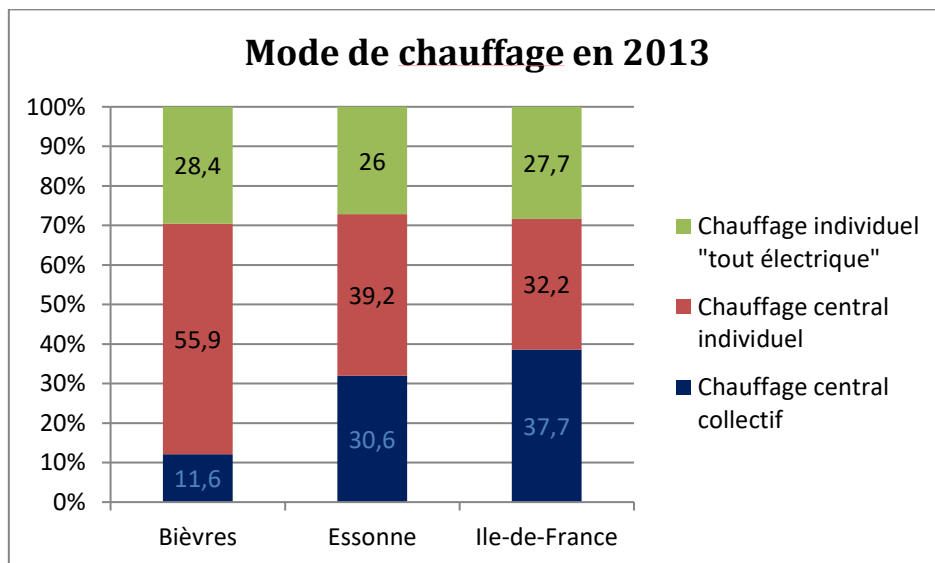


Les résidences principales de Bièvres ont majoritairement été construites durant l'après-guerre, entre 1946 et 1990. 65,5% des résidences principales ont été construites pendant ce pic. Peu de logements ont été construits entre 1991 et 2010 et représentent 13,7% des résidences principales. Le département de l'Essonne a connu son pic de construction un peu plus tardivement, avec un démarrage sur la période 1946-1970 mais une majorité des résidences principales essonniennes qui se sont construites de 1971 à 1990.

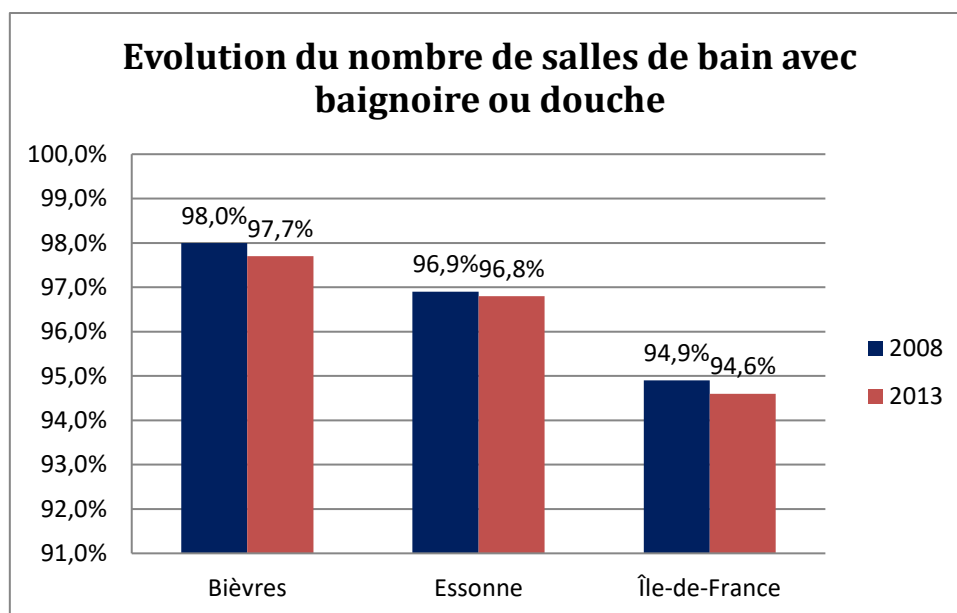


1.2.6. CONFORT DES LOGEMENTS

Le fort taux de maisons individuelles en propriété explique un équipement plus important en chauffage individuel des logements que dans le reste du département (84,3% contre 58,2% en Essonne et 59,9% en IDF).



Malgré l'ancienneté de construction des logements à Bièvres, l'équipement en salle de bain avec baignoire ou douche est supérieur à celui du reste du département (+1,1%).



1.2.7. L'OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS

S'intéresser à l'occupation du parc de logements permet d'observer les phénomènes de sur-occupation et de sous-occupation des logements. On constate une sous-occupation forte des logements par des ménages d'1 et de 2 personnes à Bièvres. Elle est plus marquée que dans le reste du département, et en partie liée au vieillissement de la population.

Il existe donc des possibilités pour accueillir une population plus nombreuse sans construire de nouveaux logements en cas de déménagement des occupants actuels.

De même que certains logements sont sous-occupés, la sur-occupation présente également des contraintes qui peuvent réduire la qualité de vie au sein du foyer. Étudier la sur-occupation des logements permet d'avoir une appréciation de la situation sur le mal-logement. La sur-occupation des logements est une problématique beaucoup plus faible que celle de la sous-occupation, puisqu'elle concerne les logements de 1 à 3 pièces à hauteur de 1 à 2%. Elle est plus faible qu'en Essonne. Ainsi 76,3 % des logements de 5 et 6 pièces sont sous-occupés à Bièvres contre 73,3% en Essonne.

Bièvres	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +	Ensemble	Sur-occupation
1 pièce	88	9	2	0	0	0	99	2%
2 pièces	130	63	6	2	0	0	201	1%
3 pièces	113	102	64	29	5	2	315	2%
4 pièces	78	114	72	82	14	0	360	0%
5 pièces	57	97	55	82	27	3	321	
6 pièces ou +	54	148	77	117	53	16	465	
Ensemble	519	533	277	311	99	21	1 761	

Sous-occupation	58%	67%	48%	38%				
------------------------	-----	-----	-----	-----	--	--	--	--

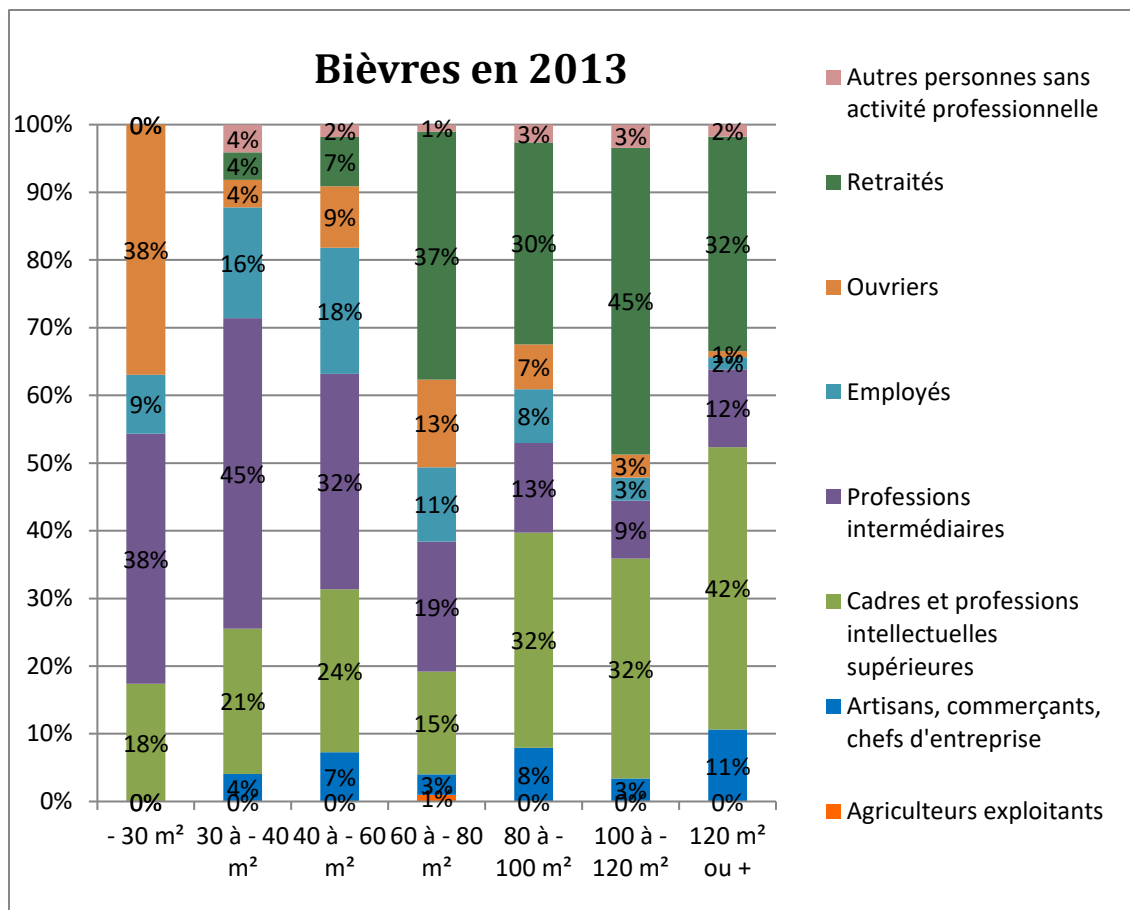
Essonne	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +	Ensemble	Sur-occupation
1 pièce	22951	3585	914	336	128	43	27958	5%
2 pièces	37502	17489	4739	1614	465	214	62024	4%
3 pièces	34328	36620	21582	11971	3569	1209	109278	4%
4 pièces	25144	37528	23709	23620	8708	4229	122937	3%
5 pièces	12124	29001	16534	20101	7760	4122	89642	
6 pièces ou +	7573	24332	13717	19143	9070	3496	77330	
Ensemble	139622	148556	81195	76785	29699	13312	489170	
Sous-occupation	57%	61%	37%	25%				

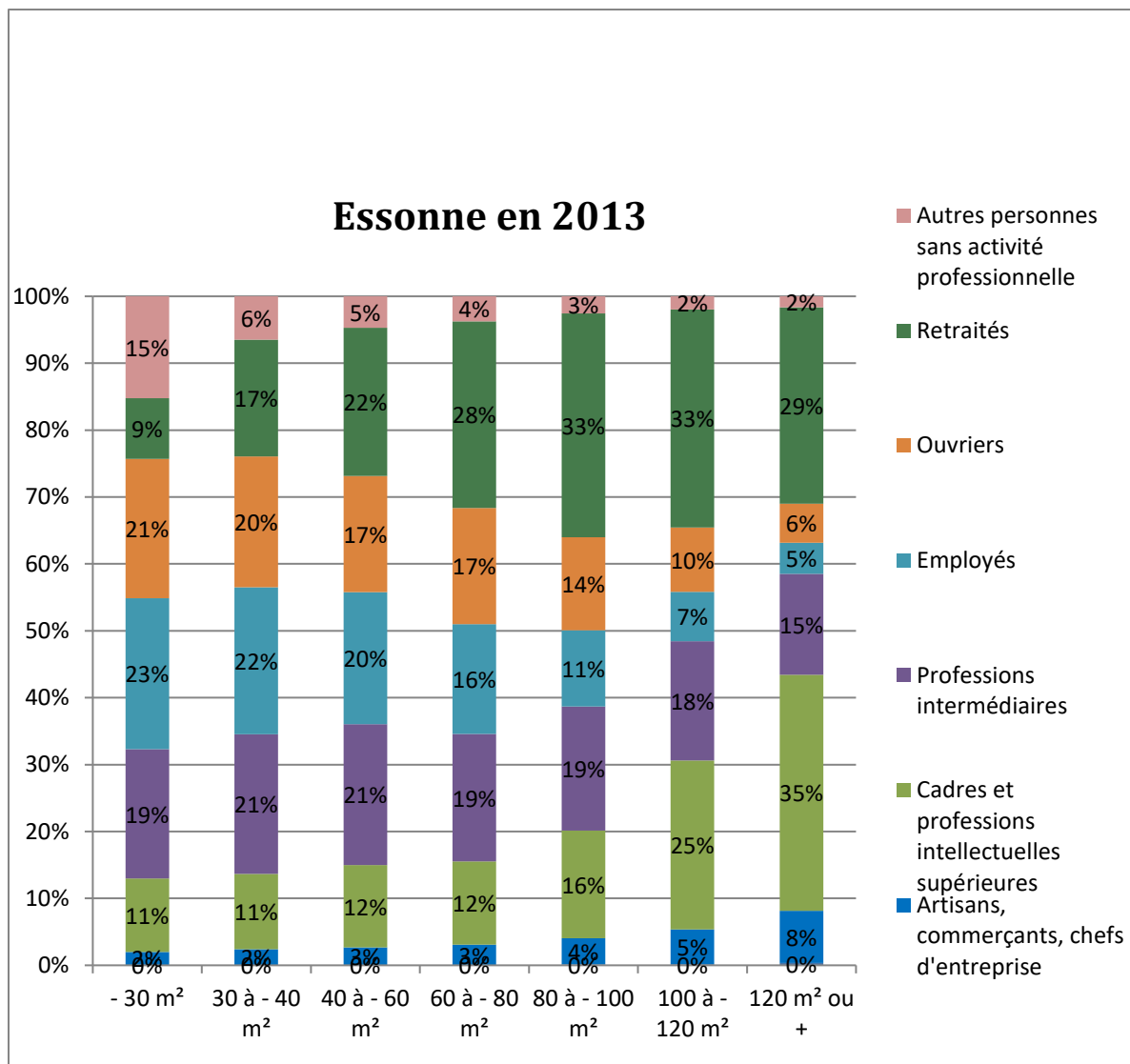
1.2.8. TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LA CSP DE LA PERSONNE DE REFERENCE

Les deux graphiques suivants permettent de connaître la taille des logements selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne qui l'occupe. On observe ainsi que les retraités occupent les logements les plus grands, ils représentent la première catégorie de population (entre 37 et 45%) dans chaque taille de logement de plus de 60m². On les retrouve principalement dans les logements de 100 à 120 m² où ils représentent 45% des occupants. Cela peut expliquer la sous-occupation des grands logements à Bièvres par les ménages de 1 et 2 personnes. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les artisans commerçants et chefs d'entreprises sont plus présents dans les logements de grande taille que de petite taille. Par exemple, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 18% des occupants des logements de moins de 30 m² et 21% pour ceux de 30 à 40 m² contre 42% des occupants de logements de plus de 120 m². A l'inverse plus les logements sont grands, moins les employés et les ouvriers sont proportionnellement présents. On peut expliquer cela par une raison économique, le prix au m² d'un appartement étant estimé à 4 336€ et celui d'une maison à 4 611€ (*meilleursagents.com, janvier 2019*).

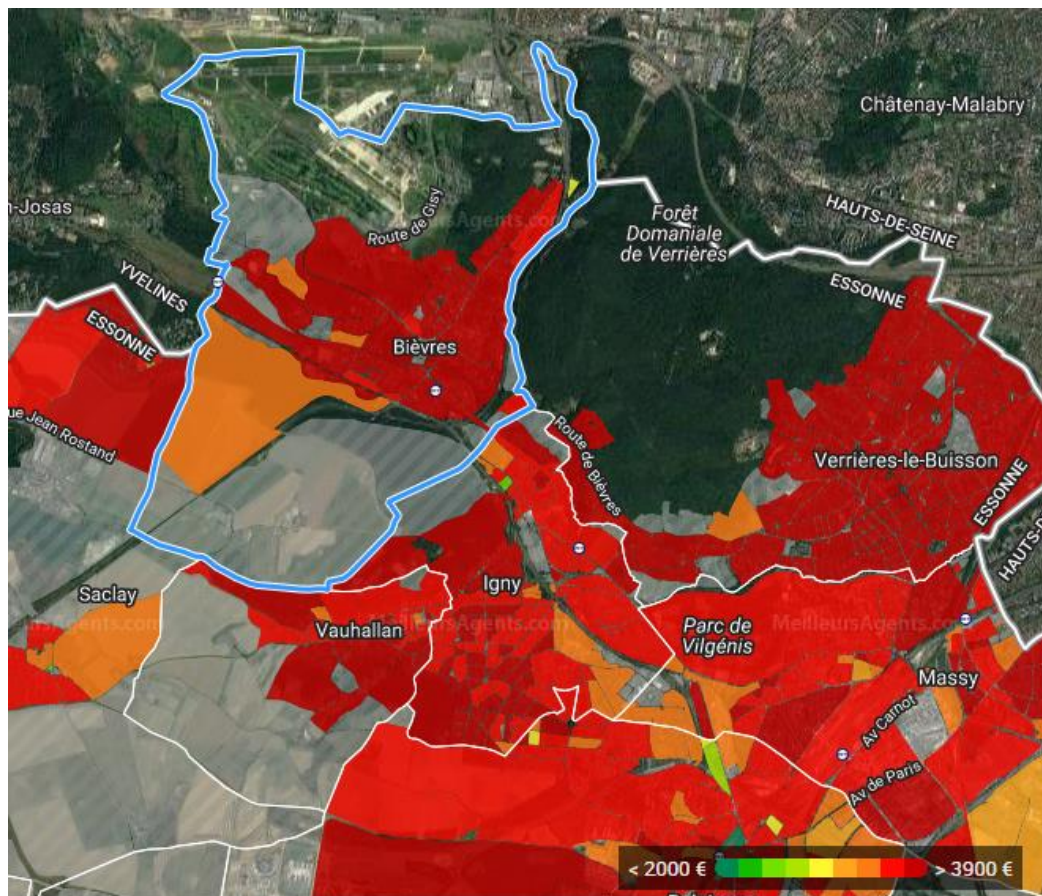
On retrouve les mêmes tendances d'occupation des logements dans l'Essonne.

- ✓ Plus la taille des logements est élevée, plus les logements sont occupés par des catégories ayant un revenu disponible élevé (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, retraités).





1.2.9. LE COUT DE L'IMMOBILIER



Source: meilleursagents.com; consulté en 2017

Prix immobilier à Bièvres (91570)

Estimations de prix MeilleursAgents au 1 janvier 2019. [Comprendre nos prix](#)


APARTEMENT

Prix m2 moyen
4 336 €
de 3 370 € à 6 696 €

Indice de confiance ●●●●●


MAISON

Prix m2 moyen
4 611 €
de 2 896 € à 6 959 €

Indice de confiance ●●●●●

Au 1^{er} janvier 2019, les prix moyens au m² pour l'achat d'une maison sur le territoire de Bièvres sont compris entre 2 896€ et 6 959€, avec une moyenne de 4 611€. Ils sont plus élevés que pour le département mais plus faibles que pour la région. Pour un appartement, ils sont compris entre 3 370€ et 6 696€, avec une moyenne de 4 336€, soit 6,3% de moins qu'une maison.

2. Économie

2.1. Population active

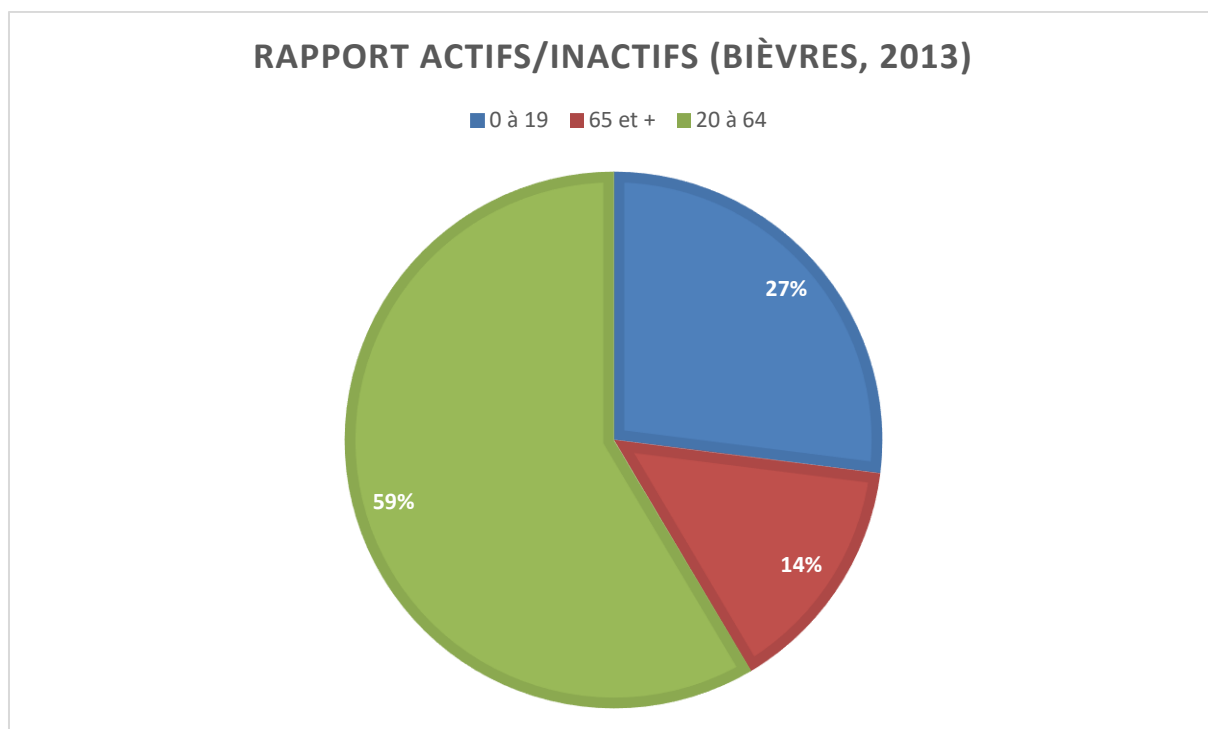
2.1.1. RAPPORT ACTIFS/INACTIFS

La population dite « inactive » est composée par les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 64 ans représentent ainsi 41% de la population.

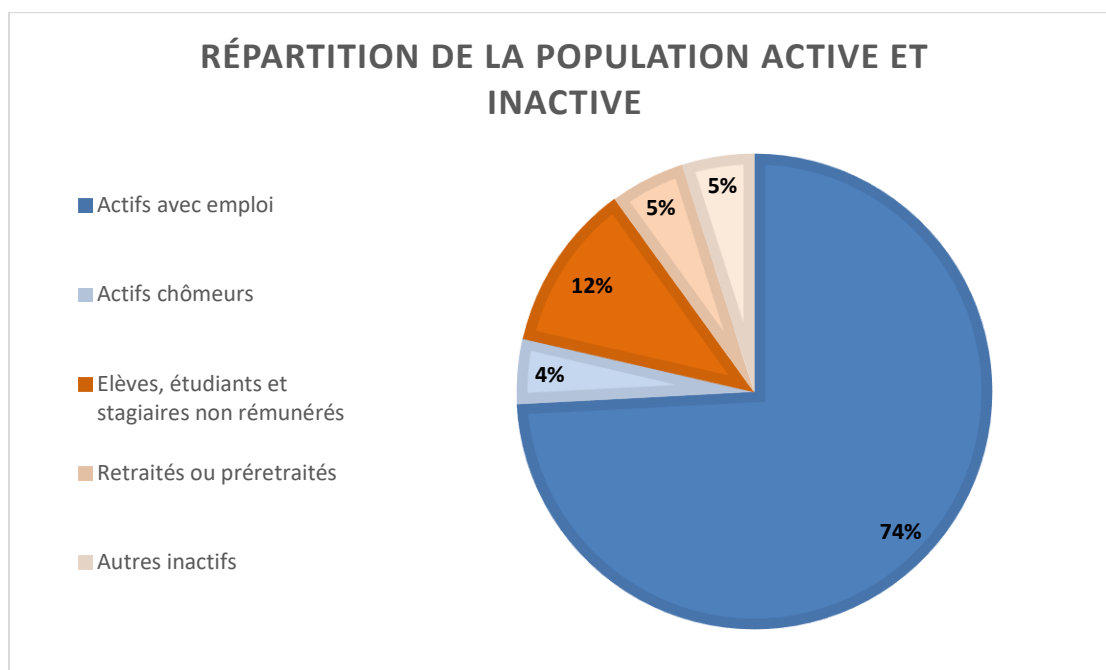
A l'inverse la population dite « active » est constituée de l'ensemble de la population en âge de travailler, de 20 à 65 ans, peu importe son statut (étudiant, préretraité, actif, sans emploi, chômage).

On peut ainsi mesurer la dépendance entre les grandes classes d'âges, on dénombre :

- 1,44 adultes « actifs » (20-64 ans) pour un « inactif », au-dessus de la moyenne régionale (1,39) ;
- 4,21 adultes « actifs » pour un sénior (> 65 ans), légèrement inférieure à la moyenne régionale (4,71) ;
- 2,18 adultes « actifs » pour 1 jeune, légèrement inférieur à la moyenne régionale (2,38).



2.1.2. ÉVOLUTION ET REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE BIEVROISE



En 2013, la population active de Bièvres représentait 20 115 personnes, soit 78,5% de la population. Ce qui est supérieur de 2,9 points à la valeur départementale et de 2,5 points à la moyenne régionale.

Le rapport entre actifs et inactifs est comparable aux moyennes supra-communales malgré une baisse de la population active communale (-3,4%) en 5 ans. A l'inverse de l'Essonne ou de l'Île de France où la population active augmente respectivement de 1,1% et de 1%.

Entre 2008 et 2013, le pourcentage de chômeurs a augmenté sur l'ensemble des échelles. Cependant, la progression est moins forte à Bièvres que dans le reste du département et de la région, avec une hausse du nombre de chômeurs de 0,6%, contre 1,5% en Essonne et 1,3% en Île de France.

Parmi la population inactive, il est à noter la forte proportion d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (11,4%) sur la commune qui a rejoint les valeurs départementales. Parmi la population inactive, il également est à noter l'augmentation de retraités ou préretraités sur le territoire de Bièvres. Toutefois, cette proportion est moins élevée que la moyenne départementale et régionale. Ainsi, au contraire du reste du département et de la région, la population inactive a augmenté à Bièvres entre 2008 et 2013 (+3,4%), au détriment de la population active.

	Bièvres		Essonne		Ile de France	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013
Actifs 15-64 ans en %	81,9	78,5	74,5	75,6	75	76
Actifs avec emploi	78,1	74,1	67,9	67,5	66,9	66,7
Actifs chômeurs	3,8	4,4	6,6	8,1	8,1	9,4
Inactifs 15-64 ans en %	18,1	21,5	25,5	24,4	25	24
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	9	11,4	11,2	10,9	11,4	11,2
Retraités ou préretraités	4,1	5,1	6,8	6,2	5,7	5,2
Autres inactifs	4,9	4,9	7,4	7,3	7,9	7,5

Ensemble	3 411	2 907	805 192	820 405	7 924 835	7 986 696
----------	-------	-------	---------	---------	-----------	-----------

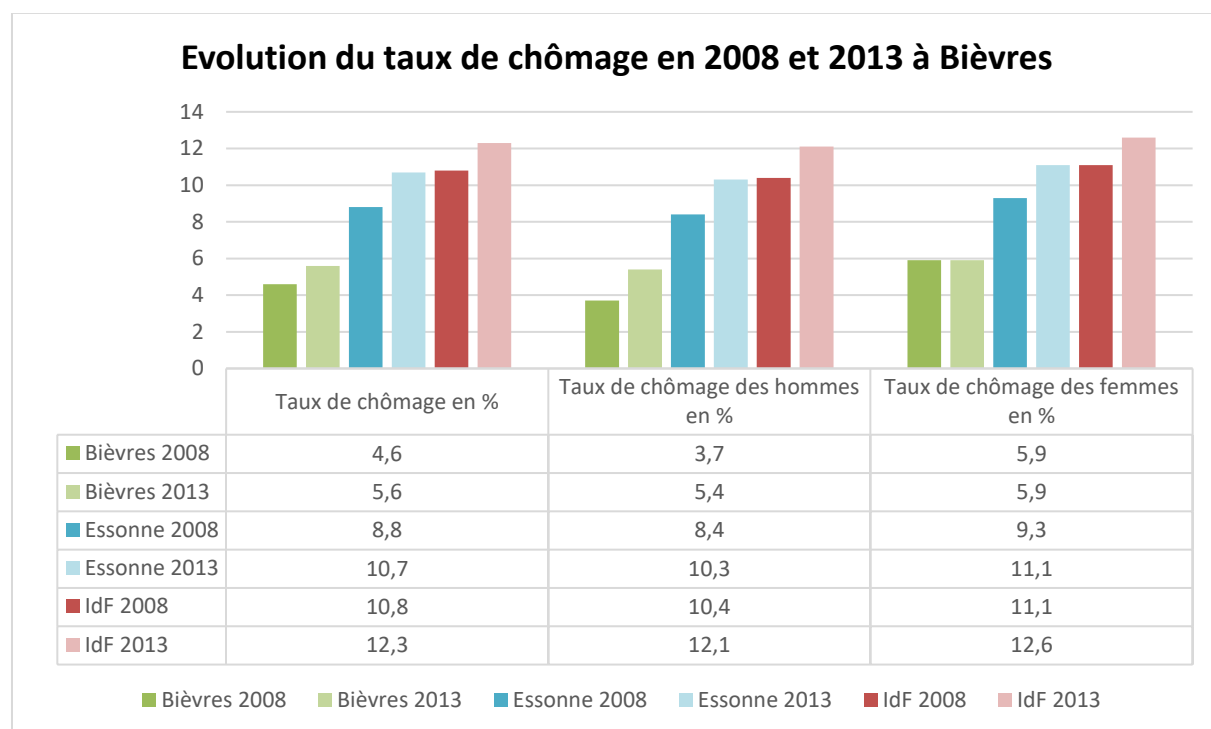
2.1.3. TAUX DE CHOMAGE

Le taux de chômage (au sens du recensement) correspond à la part de la population active qui n'a pas d'emploi. Il permet de mesurer la facilité d'accès à l'emploi des personnes souhaitant travailler. Ainsi, ce taux ne présente pas d'informations sur les inactifs en dehors de l'emploi et ne souhaitant pas travailler.

Le taux de chômage s'élevait en 2013 à Bièvres à 5,6% de la population active, le taux de chômage des hommes (5,4%) étant légèrement inférieur à celui des femmes (5,9%).

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage a augmenté de 1%, essentiellement dû aux hommes. En effet le taux de chômage des hommes a augmenté de 1,7% alors que celui des femmes est resté stable. Dans cette même période la part des femmes parmi les chômeurs a diminué de 3,7%.

L'augmentation du taux de chômage sur la période 2008-2013 est une variation que l'on retrouve dans d'autres territoires. Cependant, l'augmentation est moins élevée à Bièvres qu'en Essonne ou en Île de France.



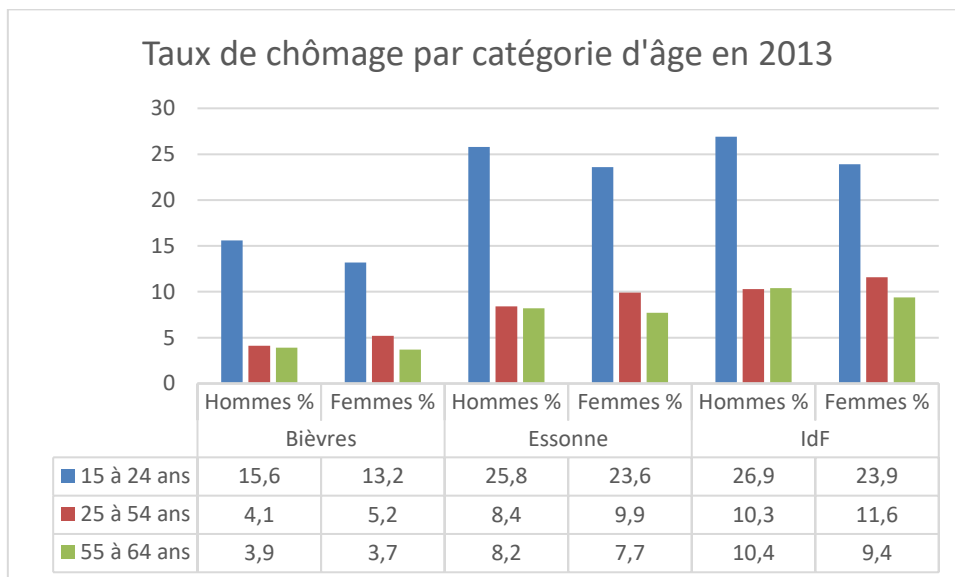
Évolution du chômage sur la période 2008-2013				
	Taux de chômage	Taux de chômage des hommes	Taux de chômage des femmes	Part des femmes parmi les chômeurs
Bièvres	+1%	+1,7%	0%	-3,7%
Essonne	+1,9%	+1,9%	+1,8%	-0,4%
Île de France	+1,5%	+1,7%	+1,5%	-0,1%

Lorsque l'on s'intéresse au taux de chômage plus en détail, il est pertinent de regarder ce taux par grande catégorie d'âges, on distingue ainsi les jeunes actifs (15-24 ans), les actifs adultes (25-54 ans) et les actifs les plus âgés (55-64 ans). On distingue également les hommes des femmes pour mettre en évidence d'éventuelles inégalités.

On observe ainsi que les jeunes de 15 à 24 ans constituent la catégorie la plus touchée par le chômage. Le taux de chômage des 15-24 ans est moins élevé à Bièvres d'environ 9% que dans le reste de l'Essonne ou en Île de France. Les hommes de 15 à 24 ans étant plus touchés que les femmes avec des différences entre sexe de 2,4% à Bièvres. Ainsi, à Bièvres, le taux de chômage des jeunes hommes de 15 à 24 ans atteignait 15,6% en 2013, contre 13,2% pour les femmes de la même catégorie d'âge.

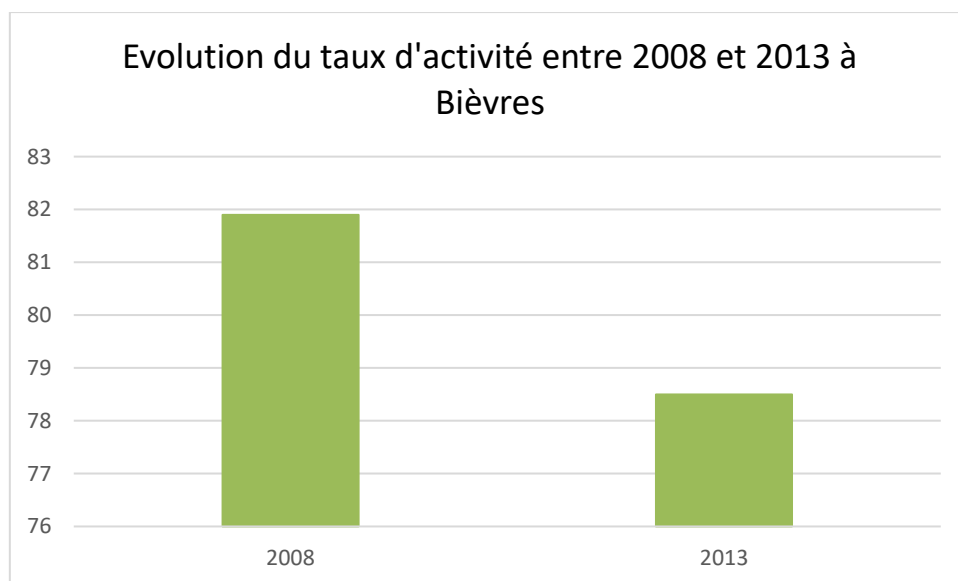
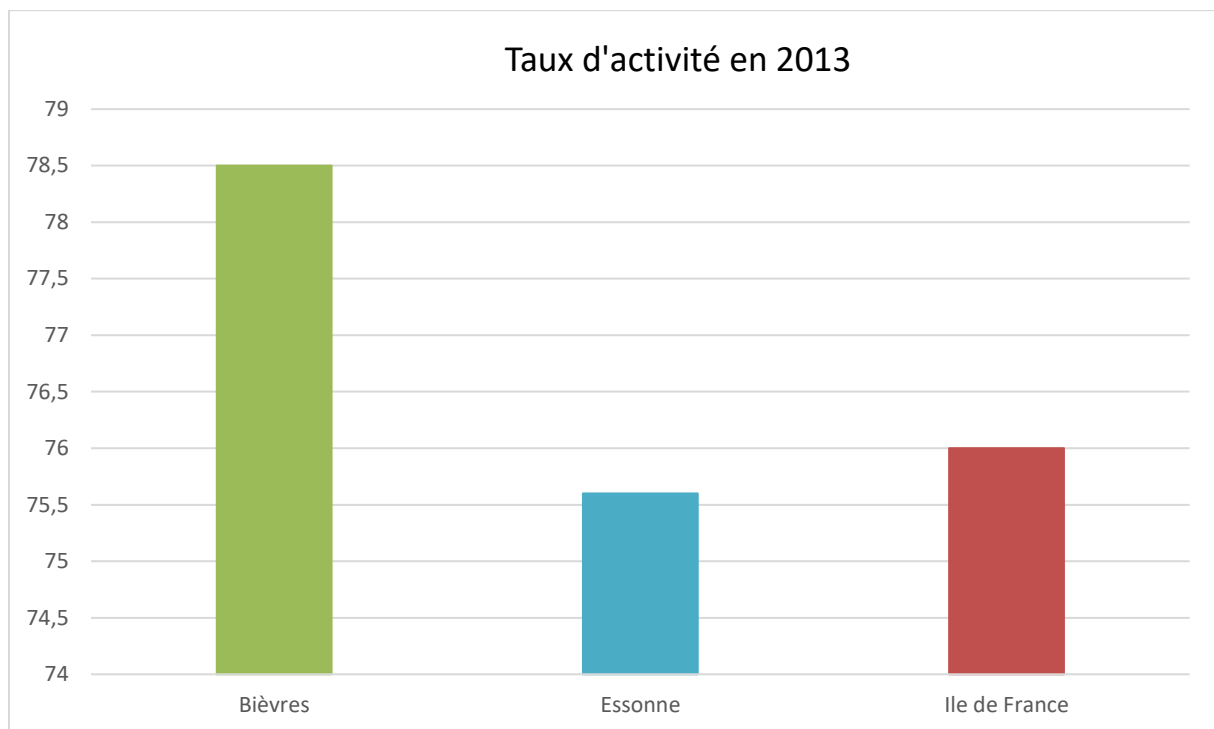
Concernant la catégorie des 25 à 54 ans, on retrouve la même logique avec des taux moins élevés que dans le département ou la région. Cette fois, ce sont les femmes dont le taux de chômage est le plus élevé, avec 5,2% de chômage contre 4,1% pour les hommes de 25-54 ans biévrois.

Enfin concernant les actifs les plus âgés, s'ils ont un taux de chômage moins élevé que les deux autres catégories d'âges et restent moins nombreux en proportion à Bièvres. En effet, 3,9% des hommes de 55 à 64 ans de Bièvres étaient au chômage contre 10,4% en Île de France et 8,2% dans l'Essonne.



- ✓ Un taux de chômage qui est élevé –indépendamment du sexe– pour les jeunes biévrois de 15 à 24 ans.
- ✓ Un taux de chômage des hommes de 55 à 64 ans (13,5%) moins élevé qu'en Essonne et qu'en Île de France.

2.1.4. TAUX D'ACTIVITE



Le taux d'activité est le rapport entre la population de 15-64 ans, que l'on considère donc comme apte à travailler, et le nombre d'actifs de 15 à 64 ans. Ainsi, en 2013 à Bièvres, 78,5% de la population de 15 à 64 ans était en activité. Ce taux a diminué entre 2008 et 2013, ce qui pourrait être expliqué par les crises économiques de 2007/2008. Malgré cette conjoncture défavorable le taux d'activité reste plus élevé à Bièvres que dans les autres collectivités (département, région).

- ✓ Un taux d'activité élevé par rapport aux autres entités mais en diminution depuis 2008.

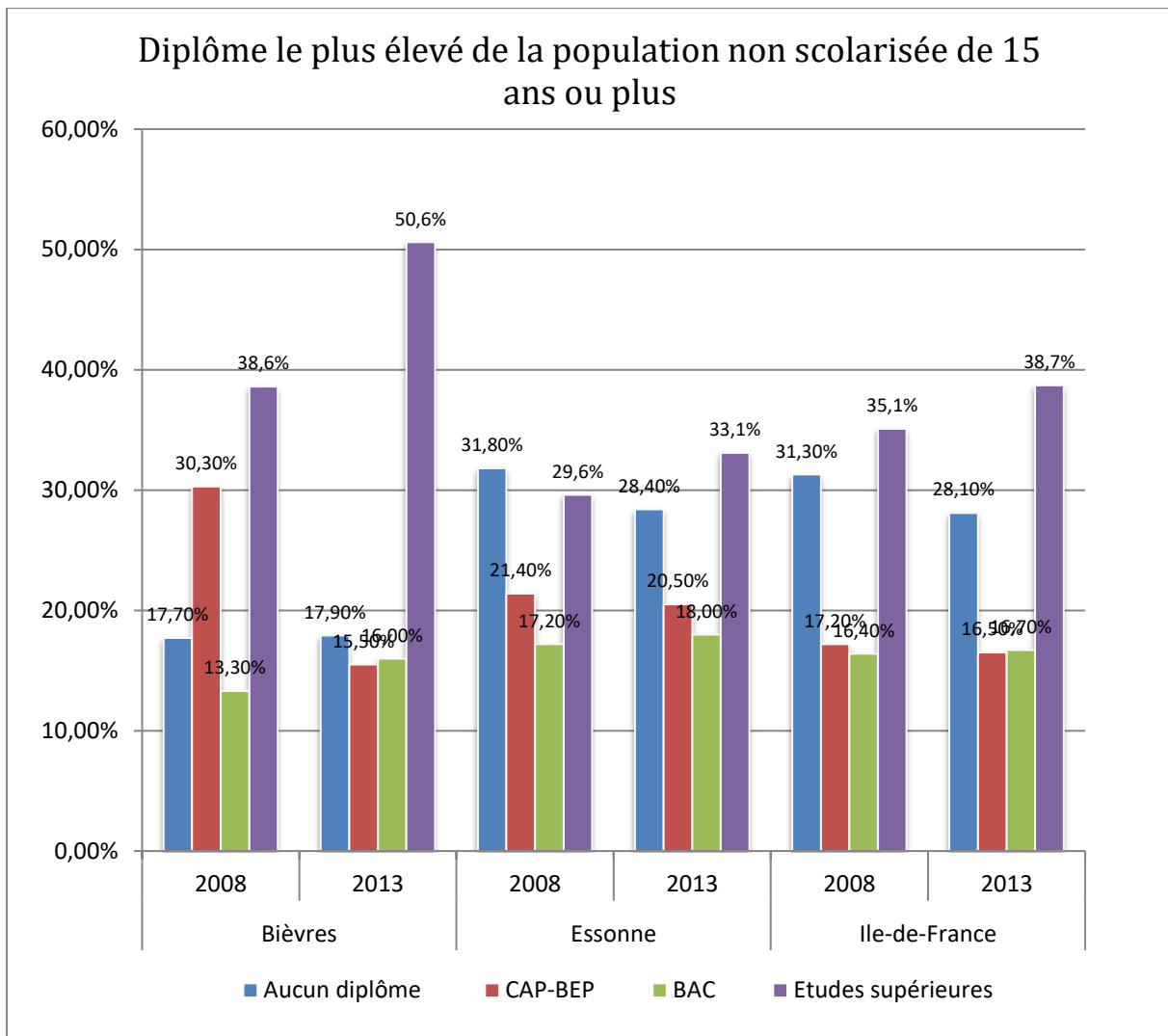
2.1.5. EMPLOI ET ACTIVITE

S'intéresser à l'évolution de l'emploi permet de connaître les grandes tendances économiques qui affectent le territoire. Entre 2008 et 2013, à Bièvres, le nombre d'emplois a diminué de 16,6%. L'indicateur de concentration de l'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois de la commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. Une valeur supérieure à 100 indique un territoire particulièrement attractif pour les entreprises. A l'opposée, une valeur inférieure à 100 indique qu'un territoire est plutôt résidentiel. L'indicateur de concentration de l'emploi est plus fort à Bièvres que dans le reste du département ou de la région. Il est par exemple 47,2 points au-dessus de celui du département et atteint 125,5 points. Ce chiffre montre que la commune est attractive pour les entreprises.

De même, le taux d'activité est supérieur que dans le reste du département et de la région.

	Bièvres		Essonne		Île-de-France	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013
Nombre d'emploi dans la zone	3 293	2 745	432 269	437 607	5 612 336	5 682 302
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 687	2 187	550 529	559 191	5 352 813	5 404 171
Indicateur de concentration d'emploi	122 ,6	125,5	78,5	78,3	104,8	105,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou + (en %)	68,8	65,1	63,2	63,1	63,9	64,1

2.1.6. NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION



Contrairement au reste du département, la proportion de personnes sans diplôme est en légère hausse à Bièvres entre 2008 et 2013. De même, les moyennes à l'échelle de la commune de Bièvres ont tendance à rejoindre celles du département pour les personnes titulaires d'un CAP-BEP (15,5%) ou d'un BAC (16%). Le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur à Bièvres progresse très fortement et dépasse les autres moyennes.

Enfin, la proportion de personnes titulaires d'un CAP-BEP a été divisée par deux et celle n'ayant que le bac a augmenté et se situe au-dessus des moyennes supra-communales.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus			
2013	Bièvres	Essonne	Île de France
Aucun diplôme (BEPC, Brevet des collèges (DNB))	17,9% (↗)*	28,4% (↘)	28,1% (↘)
CAP/BEP	15,5% (↘)	20,5% (↘)	16,5% (↘)
Baccalauréat	16% (↗)	18% (↗)	16,7% (↗)
Diplôme de l'enseignement supérieur	50,6% (↗)	33,1% (↗)	38,7% (↗)

*(↗) ou (↘) = hausse ou baisse, par rapport à 2008

2.2. Emplois et établissements du territoire

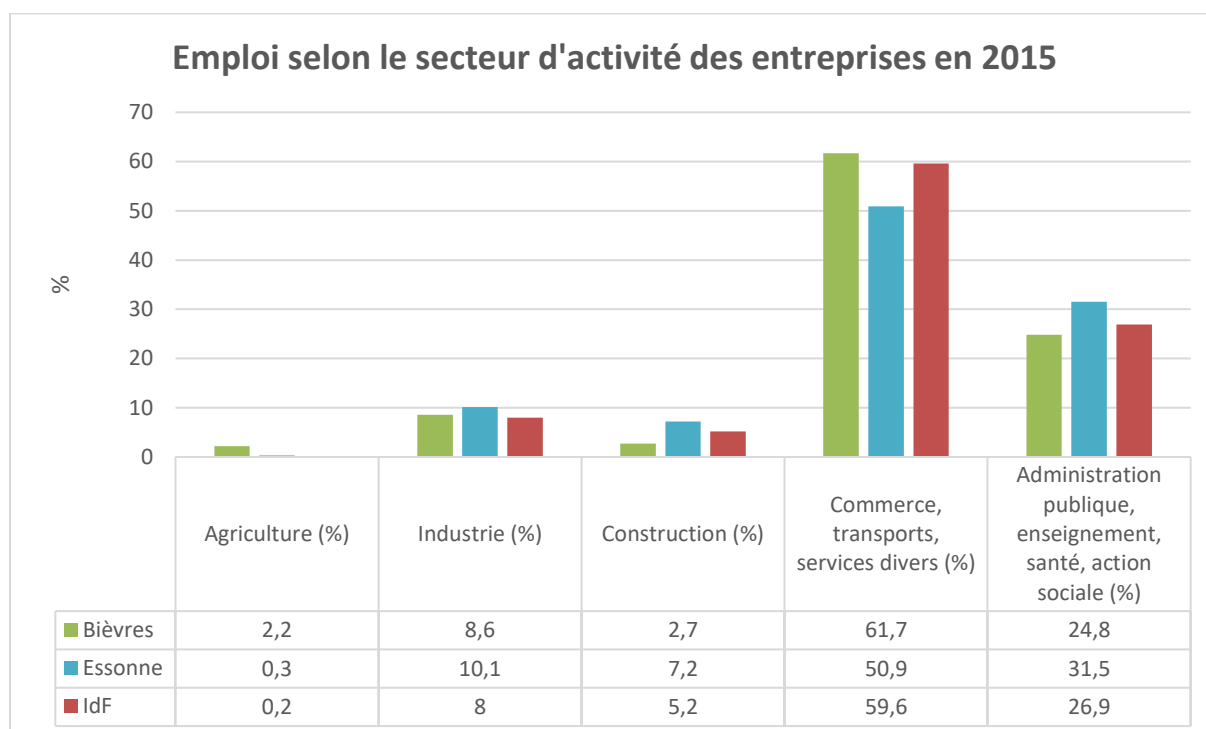
2.2.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi de la population active s'élevait en 2013 à 65,1%. Le nombre d'emploi a diminué entre 2008 et 2013 de 16,6%, ce qui représente la perte de 548 emplois. Dans le même temps, la concentration d'emploi a augmenté de 2,9 points, alors que pour l'Essonne et l'Île-de-France, ce taux a tendance à stagner. Ceci s'explique par une importante diminution de la population active à Bièvres (-4,7%).

Évolution 2008-2013	Bièvres	Essonne	Île de France
Nombre d'emplois	-16,6%	+1,2%	+1,2%
Actifs ayant un emploi dans la zone	-18,6%	+1,6%	+1%
Indicateur de concentration d'emploi	+2,9 points	- 0,2 points	+ 0,3 points
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus	-4,7%	-0,1%	-0,2%

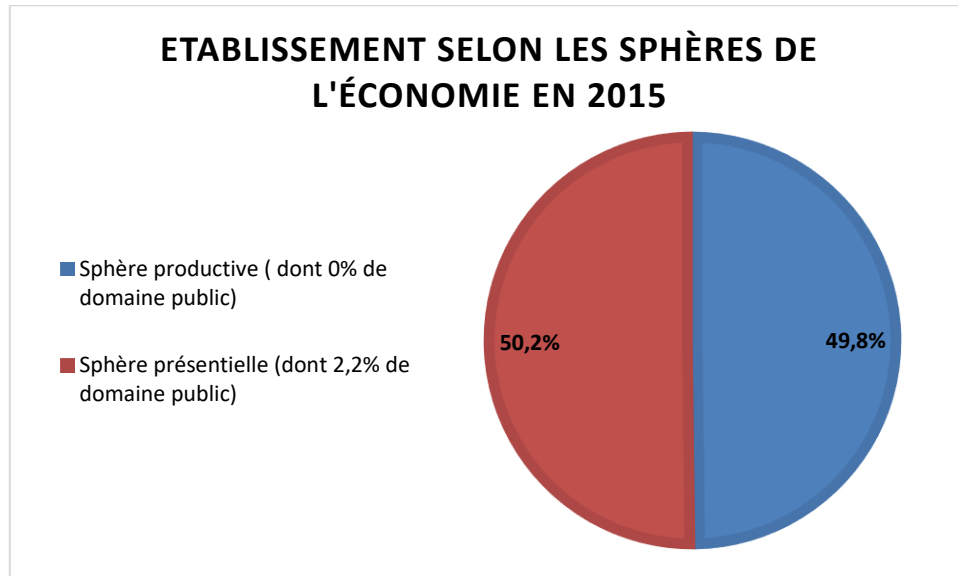
2.2.2. EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

A Bièvres, on constate une surreprésentation des emplois des secteurs du commerce, du transport et des services divers. En revanche, les emplois du secteur public et de la construction sont moins représentés qu'aux échelles départementale et régionale. La répartition des emplois du secteur industriel est proche des moyennes départementale et régionale. A Bièvres, comme en Essonne ou en Île de France, ce sont les entreprises du secteur du commerce, transports et services divers qui sont les plus représentés avec 66% du total des entreprises.



- ✓ Une sous-représentation du secteur de la construction, 3 fois moins élevé que dans le département et 2 fois moins que dans la région.
- ✓ Un secteur commerce, transports, service divers majoritaire et qui est supérieur de 2,1% au taux régional et de 10,8% au taux départemental.

2.2.3. SPHERES DE L'ÉCONOMIE



L'économie productive représente la moitié des entreprises du territoire biévrois. La sphère présentielle est l'économie dont les différentes entreprises répondent aux besoins des personnes présentes sur le territoire, cette sphère est souvent prédominante dans les espaces résidentiels ou dans les espaces touristiques. Ainsi, les commerces, la santé, les services à la personne, les administrations, l'éducation ou encore la construction font partie des domaines de l'économie qui répondent à des besoins locaux et non délocalisables contrairement à la sphère productive soumise à la concurrence internationale. Dans certaines communes, comme les préfectures par exemple, on remarque une prédominance des activités présentielles publiques (par exemple préfecture, tribunal, prison, hôpitaux, lycées, mairie, autres services déconcentrés de l'État), ce n'est pas le cas de Bièvres où la sphère présentielle publique ne représente que 2,2% du total.

- ✓ Une sphère présentielle et une sphère productive très équilibrée sur la commune ;
- ✓ un domaine public très peu présent dans l'économie de la commune, qu'il s'agisse de la sphère productive (0%) que dans la sphère présentielle (2,2%).

2.2.4. TAILLE DES ETABLISSEMENTS

Pour regarder les caractéristiques de l'emploi, on s'intéresse aux structures qui les accueillent et donc aux établissements. Les entreprises sont plus affectées par les restructurations juridiques et financières. Étudier les établissements, donc les unités de production, permet d'avoir une approche plus stable et géographique de l'économie.

La majorité des établissements de Bièvres sont des très petites structures puisque 71,5% des établissements biévrois ne comportent aucun salarié et que 17,8% en comportent entre 1 et 9. Les 10,7% restant sont des établissements de plus de 9 salariés. La répartition par tranche d'effectif salarié est tout de même dominée par les structures moyennes de 10 à 19 salariés (5,4%).

Nombre de salarié(s) par établissements					
Nombre de salarié(s)	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Bièvres	71,5%	17,8%	5,4%	3,5%	1,9%
Essonne	71,2%	22,1%	3,1%	2,1%	1,5%
Île de France	72,3%	22,1%	2,6%	1,8%	1,2%

- ✓ Des établissements qui, dans la taille des établissements, suivent les logiques économiques locales et métropolitaines.

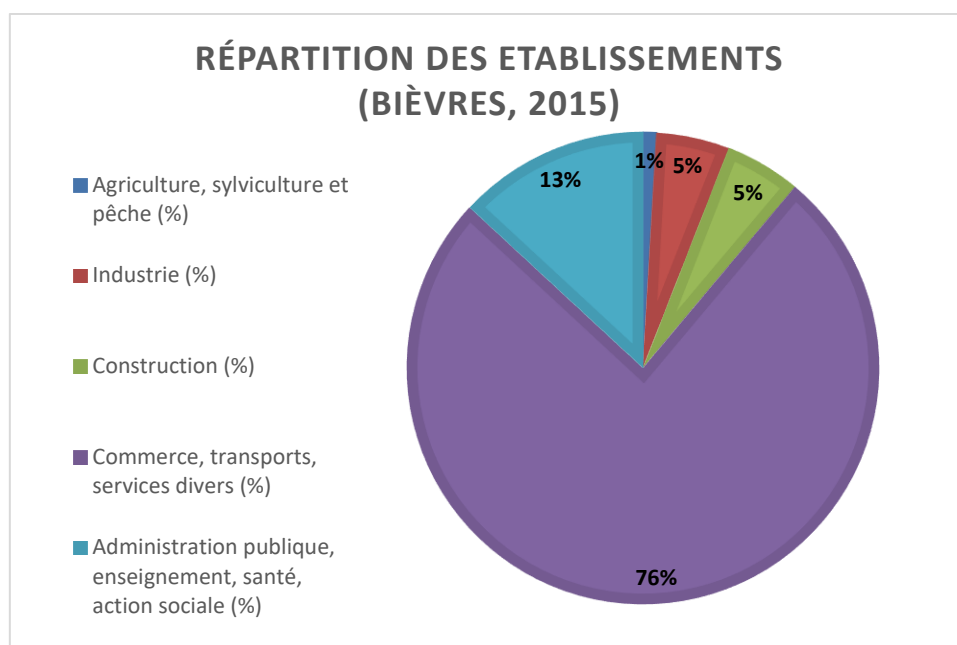
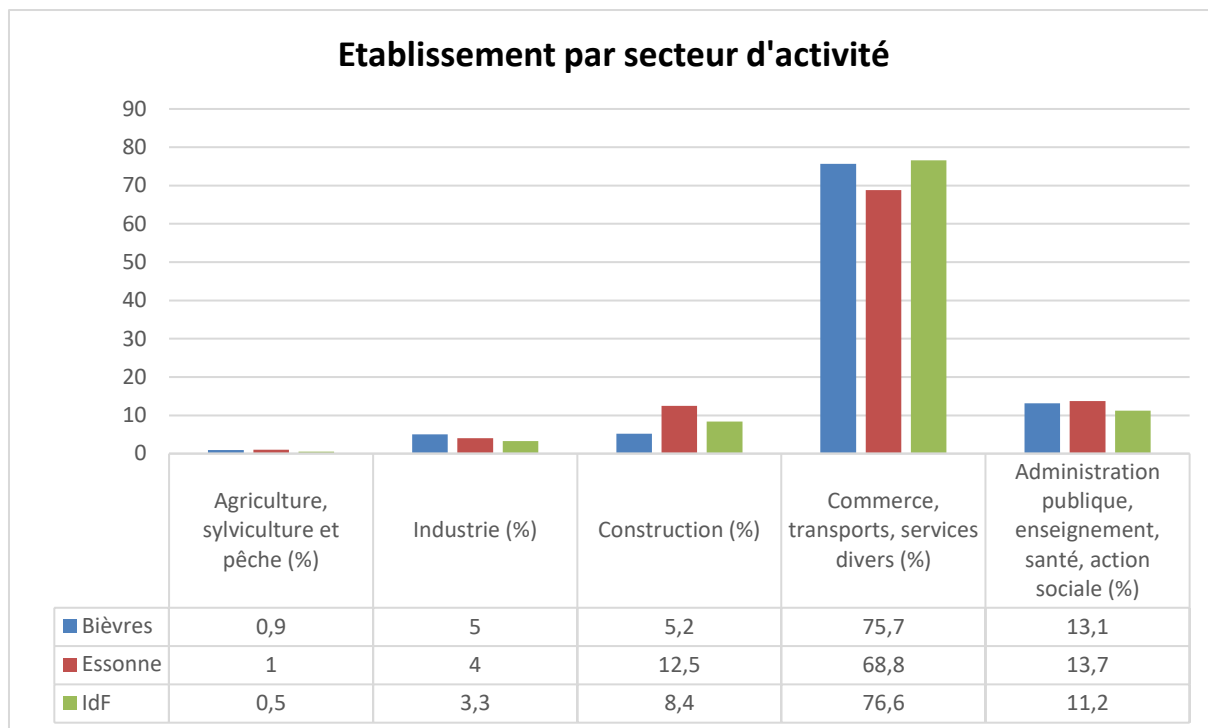
2.2.5. SECTEURS D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

Le secteur du commerce, transport et services divers est le premier secteur en termes d'établissements. Avec 75,7%, il représente les $\frac{3}{4}$ des établissements de la commune, et se retrouve au même niveau que pour la région et 6,9% au-dessus du département.

Puis on retrouve le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, avec 13,1% des établissements.

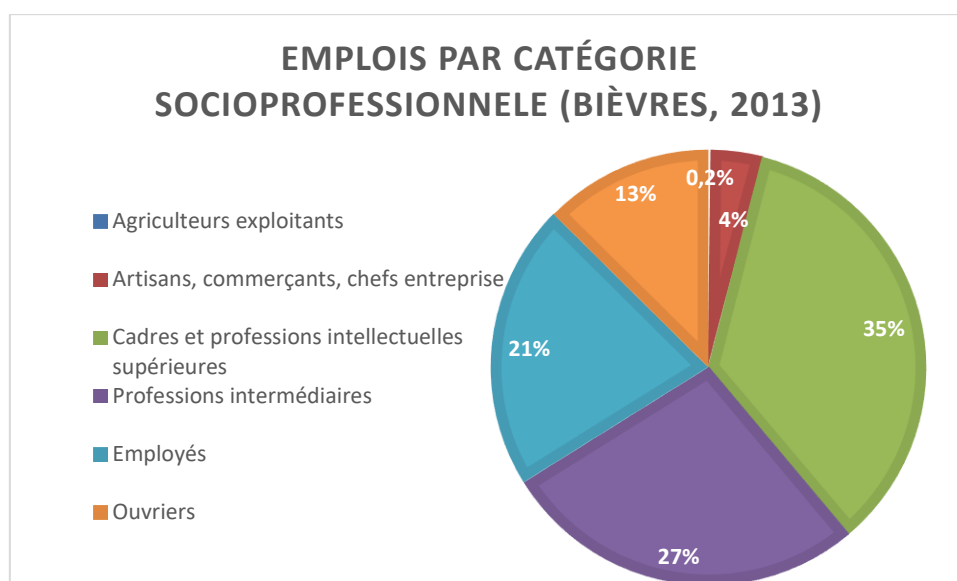
Le secteur de la construction est moins représenté à Bièvres qu'à l'échelle régionale et départementale (5% contre 12% en Essonne et 9% en IDF).

Le secteur tertiaire se développe à Bièvres au même niveau qu'en Essonne et en IDF.



Source: INSEE, CLAP, 31 décembre 2015

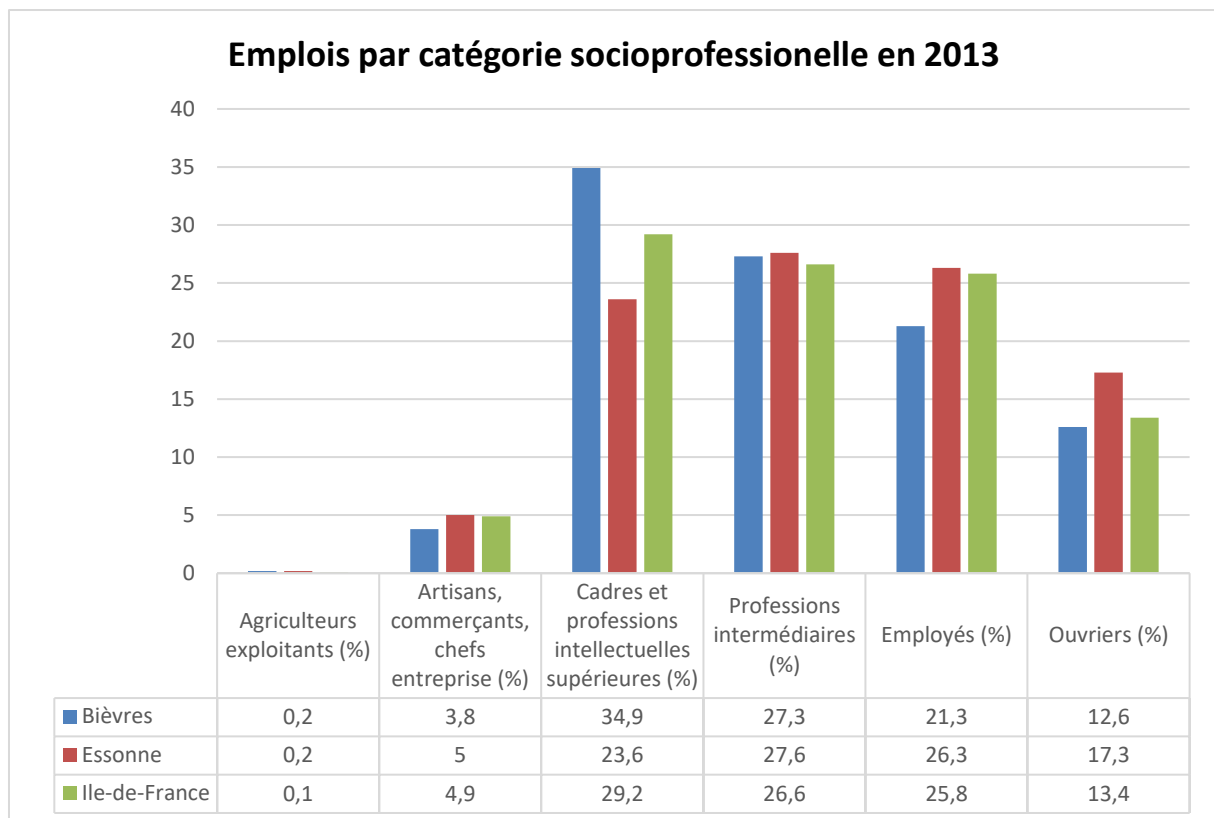
2.2.6. CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES EMPLOIS



Évolution 2008-2013 des CSP des emplois à Bièvres	
Cadres	↗ +8,3%
Professions intermédiaires	↗ +3,5%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	→ -0,2%
Agriculteurs	→ -0,2%
Employés	↘ -2,7%
Ouvriers	↘ -8,5%

Les cadres représentent plus du tiers des CSP des emplois de la commune (35%). Puis viennent les professions intermédiaires (27%) et les employés (21%). Enfin arrivent les ouvriers (13%) les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (4%) et les agriculteurs (0,2%). Ceci explique en partie le niveau élevé des revenus moyens des ménages de la commune.

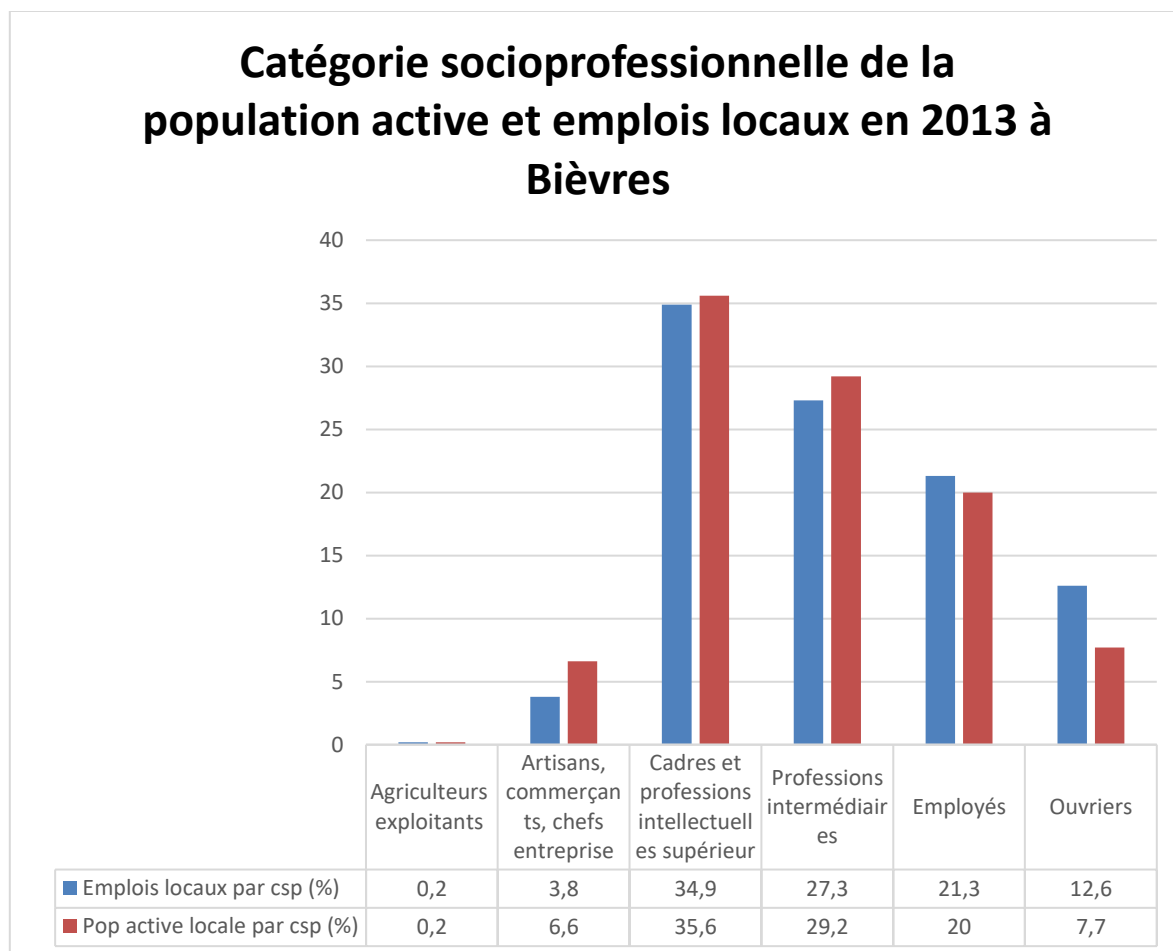
Sur la période 2008-2013, les emplois des cadres et des professions intermédiaires ont progressé respectivement de 8,3% et 3,5%, alors qu'il s'est stabilisé pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprises et pour les agriculteurs. Enfin les emplois concernant les employés et les ouvriers ont fortement diminué avec respectivement -2,7% et -8,5%.



Lorsque l'on compare les données communales avec les données départementales et régionales, on remarque une sur-représentation d'emplois de cadres et des professions intellectuelles supérieures : en effet le taux communal (34,9%) est plus élevé que ceux du département (+11,3 points) et de la région (5,7 points). A l'inverse, les emplois à destination des ouvriers et des employés et des professions sont moins représentés que pour le département et la région.

- ✓ Une augmentation du nombre d'emplois des cadres et professions intellectuelles supérieures.
- ✓ Peu d'emplois proposés aux ouvriers et employés comparativement au département et à la région.

2.2.7. CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ACTIVE ET DES EMPLOIS LOCAUX



On remarque que les emplois proposés à Bièvres sont globalement en adéquation avec la population active biévroise. On peut noter toutefois une part plus importante d'emplois locaux que de population active pour les ouvriers et les employés.

A l'inverse on remarque une surreprésentation (2,8%) de la population active des artisans, commerçants, chefs d'entreprises vis-à-vis des emplois proposés localement.

- ✓ Une adéquation des emplois et de la population active qui peut expliquer le fort taux d'activité de la population.
- ✓ Un nombre d'emplois pour les employés et ouvriers supérieur à la population active locale.
- ✓ Un territoire qui peut donc éventuellement attirer sur place ces catégories-là.
- ✓ Une vision qui ne doit pas éclipser la mobilité des actifs biévrois vers d'autres communes pour travailler et réciproquement.

2.2.8. LIEU DE TRAVAIL ET MODE DE DEPLACEMENT DES ACTIFS

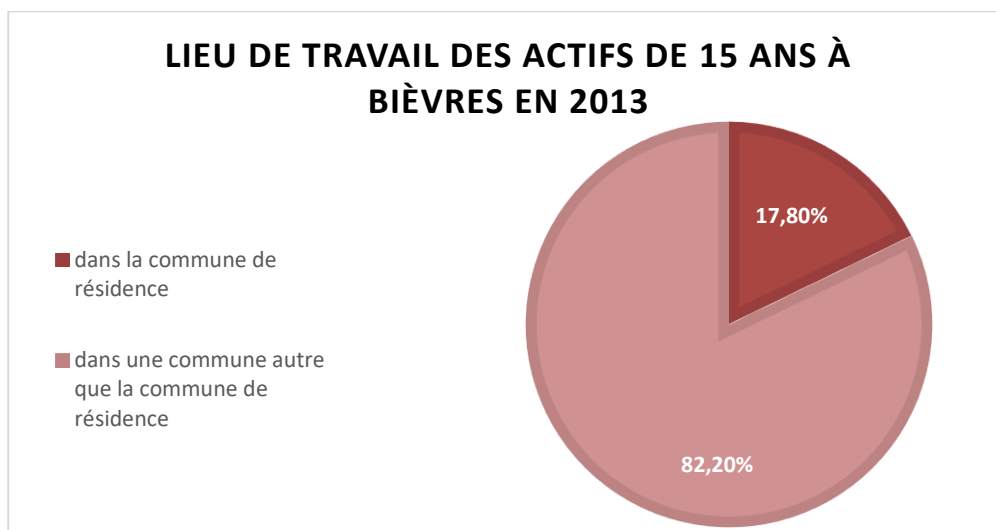
17,8% des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

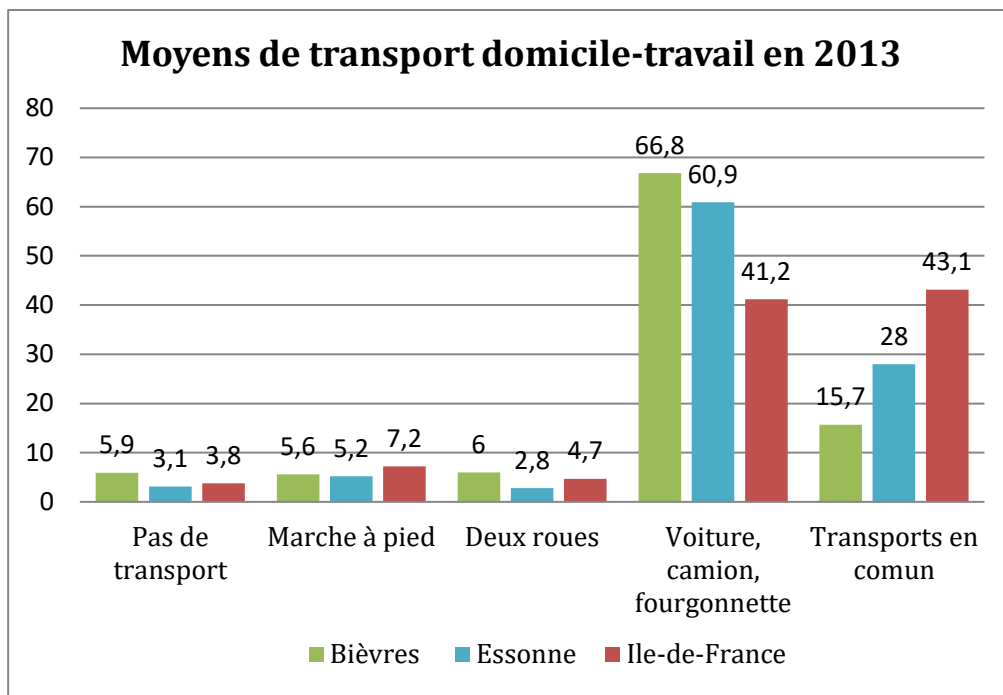
On note une utilisation plus importante de la voiture particulière comme mode de transport à Bièvres (66,8%) que dans le reste du département (60,9%).

D'ailleurs, l'utilisation de transports en commun reste beaucoup plus faible qu'en Essonne ou en IDF, avec seulement 15,7% des déplacements alors que la part est de 25% en Essonne et 43,1 en Ile-de-France.

Cette tendance pourrait être contrebalancée par l'arrivée du Tram Train Evry-Massy-Versailles. Les deux gares présentent sur la commune (Gare de Bièvres) et à proximité directe (Gare de Vauboyen) vont dans ce sens.

En revanche, le recours au vélo est plus important à Bièvres (6%) qu'en Essonne (2,8%) et qu'en Ile-de-France (4,7%). Cela peut être lié au renforcement des mobilités douces.





Pôles générateurs de mobilités pendulaires externes – Observatoire des territoires, Carte IGN 2016, Données INSEE 2011

Il existe 6 principaux générateurs de flux pendulaires sur le territoire de Bièvres en 2011 :

- **Paris** : 292 navetteurs*

- **Vélizy-Villacoublay** : 164 navetteurs
- **Clamart** : 116 navetteurs
- **Versailles** : 76 navetteurs
- **Boulogne-Billancourt** : 72
- **Meudon** : 64

2.3. Implantation des activités économiques

2.3.1. LOCALISATION DE L'EMPLOI

Deux ZAE actives sont recensées sur la commune :

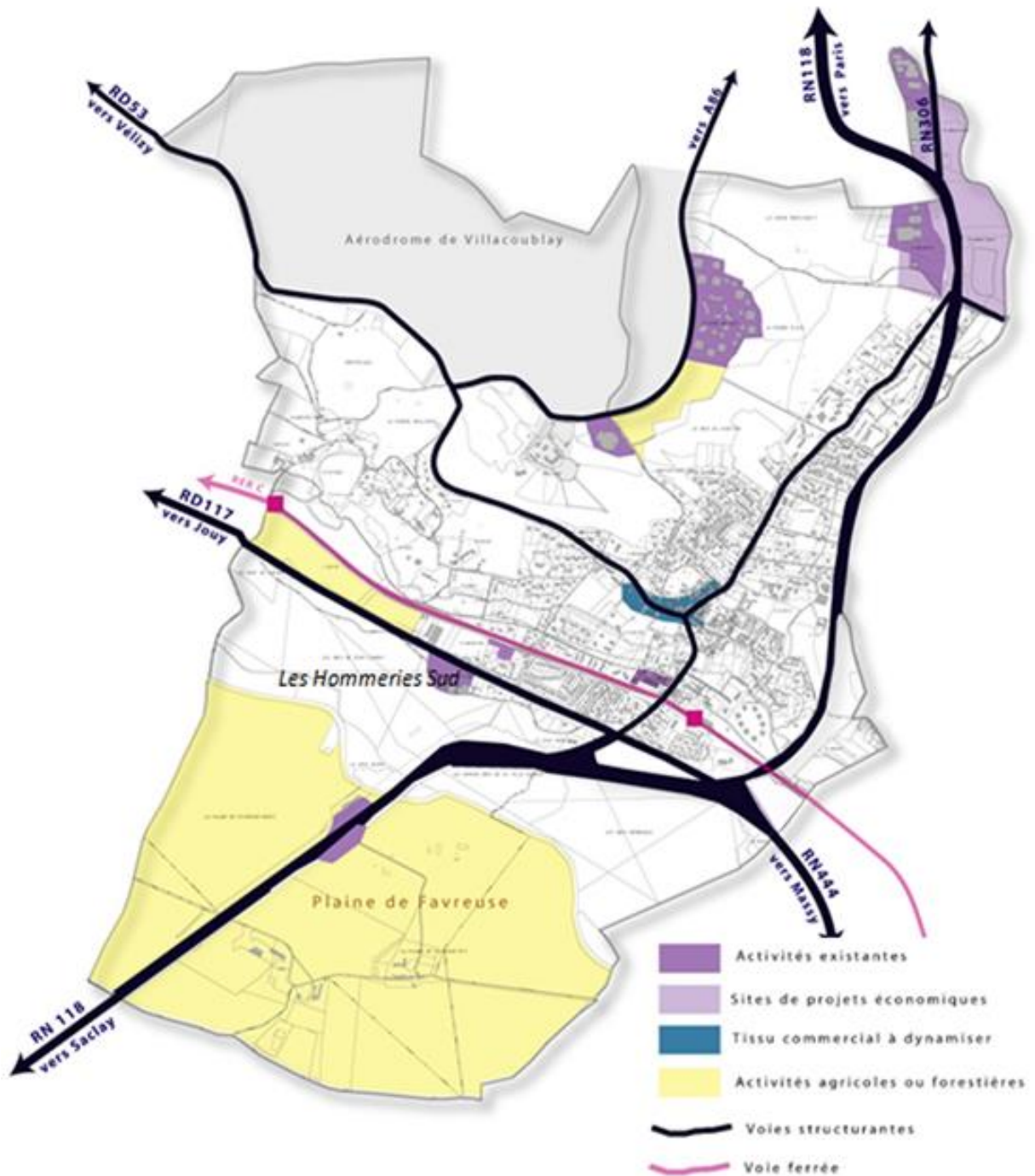
- BuroSpace : parc de bureaux et d'activités de près de 6 000 m² créé en 1990, 91 entreprises, 1 640 emplois ;
- ZAC du Chêne Rond : 3 entreprises (Caron Services, CGMI, Genus Technologies). Elle pourrait s'étendre dans les années à venir sur le terrain communal situé au sud (environ 4000 m² d'emprise au sol possible).

En complément des ZAE recensées par Versailles Grand Parc, on recense 3 zones artisanales regroupant des entreprises :

- une zone artisanale rue de la Martinière qui accueille notamment Presticlim ;
- la zone artisanale des Hommeries qui accueille différentes entreprises, notamment Lomatra, Europa ;
- une zone artisanale entre la rue des Prés et la rue du petit Bièvres qui accueille notamment un garage Renault, les laboratoires Nomina, Arboreal, Original Store...

On note également que l'entreprise Poilâne, localisée route de Gizy, constitue un important pôle d'emplois, sans constituer une zone d'activités. De même, l'enlèvement marchandise de Castorama occupe un terrain important chemin de la Malmaison.

La commune est concernée par un projet d'aménagement du val de Sygrie avec à la clé environ 15.000 m² supplémentaires pour accueillir des entreprises tertiaires.



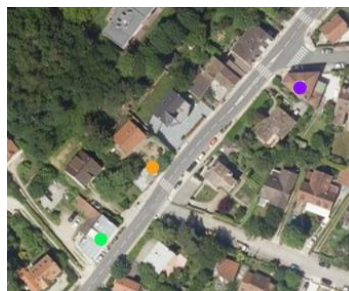
2.3.2. LOCALISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES

De nombreuses activités commerciales sont présentes sur la commune, notamment dans le cœur du village.

La cartographie ci-dessous recense les commerces et services par type et par localisation.



Localisation des commerces et services dans le centre-village



Localisation des commerces et services au nord de la rue de Paris

Composition de l'offre	Nb	%
Alimentation spécialisée	6	14,3
Généraliste	2	4,8
Equipement de la personne	4	9,5
Equipement de la maison	3	7,1
Hygiène, santé, beauté	9	21,4
Culture, loisirs	1	2,4
BTP, automobile	3	7,1
Café, hôtel, restaurant	8	19
Services en agence	6	14,2
Total	42	100

Offre de commerces et services sur la commune de Bièvres

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION GENERALE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Nb	ENSEIGNE	ADRESSE
1	CAFE HOTEL RESTAURANT DE PARIS	14 RUE LEON MIGNOTTE
2	LISSAC L'OPTICIEN	12 RUE LEON MIGNOTTE
3	CAFE TABAC DE LA MAIRIE	02 RUE LEON MIGNOTTE
4	BOULANGERIE LE FOURNIL DE BIEVRES	01 RUE DE PARIS
5	PIZZERIA (ex-crêperie)	01 RUE DE PARIS
6	DJ PRESSING	03 RUE DE PARIS
7	COFFEE SHOP OTAVALO	03 RUE DE PARIS
8	BANQUE HSBC	05 RUE DE PARIS
9	AGENCE IMMOBILIERE COTE VALLEE	05 RUE DE PARIS
10	EPICERIE ALIMENTATION GENERALE	05 RUE DE PARIS
11	RESTAURANT AU BAMBOU D'OR	05 RUE DE PARIS
12	CAFE RESTAURANT LE GARDEN	07 RUE DE PARIS
13	BOUCHERIE-ROTISSERIE FILLON	09 RUE DE PARIS
14	VETEMENTS ENFANTS BLAISE AIME LES FRAISES	13 RUE DE PARIS
15	FLEURISTE 15 AU JARDIN	15 RUE DE PARIS
16	AGENCE IMMOBILIERE AMI	17 RUE DE PARIS
17	O' RANGE METALIC	17 RUE DE PARIS
18	LOISIRS - CREATIFS L'ATELIER D'ARCHIBALD	21 RUE DE PARIS
19	COIFFEUR OH CHEVEUX D'OR	27 RUE DE PARIS
20	COIFFEUR DANIEL STEPHAN	12 RUE DE PARIS
21	FILIT PARFUM DU VOYAGE	08 RUE DE PARIS
22	TABAC - CADEAUX	06 RUE DE PARIS
23	BANQUE BNP PARIBAS	06 RUE DE PARIS
24	LE PETIT PRIMEUR	06 RUE DE PARIS
25	VINS SPIRITUEUX CHAMPAGNES CAVE D'O	04 RUE DE PARIS
26	PHARMACIE	04 RUE DE PARIS
27	BOULANGERIE LES TRADITIONS DE BIEVRES	02 RUE DE PARIS
28	FLEURISTE AUDE ESSNER	01 RUE DE L'EGLISE
29	CORDONNERIE	01 RUE DE L'EGLISE
30	LIBRAIRIE / RESTAURANT LE MILLE FEUILLES	28 RUE DE L'EGLISE
31	RESTAURANT JAPONAIS IKOMA	06 RUE DE L'EGLISE
32	ENTREPRISE DE BATIMENT TANGUY	04 RUE DE L'EGLISE
33	L'INSTITUT DE BEAUTE	02 RUE DE L'EGLISE
34	RESTAURANT LE P'TIT COING	66 RUE DE PARIS
35	CHAUVIN FLEURS	85 RUE DE PARIS
36	COIFFURE LC	83 RUE DE PARIS
37	GARAGE CITROEN BLSM	55 RUE DE PARIS
38	GARAGE RENAULT BIEVRES AUTOMOBILES	01 RUE DES PRES
39	EPICERIE VOTRE MARCHE	20 RUE DU PETIT BIEVRES
40	AGENCE IMMOBILIERE CENTURY 21	01 AVENUE DE LA GARE
41	CAROLINE FONTAN INSTITUT DE SOINS	14 AVENUE DE LA GARE
42	AUTO-ECOLE ACCES PERMIS BIEVRES	14 AVENUE DE LA GARE

2.3.3. ANALYSE TOURISTIQUE

Hébergement

Concernant l'offre d'hébergement touristique, l'INSEE recense la présence d'un hôtel de 8 chambres sur la commune de Bièvres. Il s'agit du café de Paris.

En complément, AIRBNB recense 11 locations saisonnières avec deux points mis en avant : la proximité de Paris et la qualité des paysages de la vallée de la Bièvre.

L'INSEE ne recense aucun camping, résidence de tourisme et hébergements assimilés, village vacances, maison familiale ou auberge de jeunesse.



2.3.4. ANALYSE DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE

Activité agricole

Agreste (statistique, évaluation et prospective agricole), entité du ministère de l'agriculture et de l'alimentation recense 1 exploitation sur la commune en 2010.

La surface agricole utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Agreste recense une Surface Agricole Utile de 186,6 hectares en 2014 sur la commune.



Exploitation agricole du plateau de Favreuse

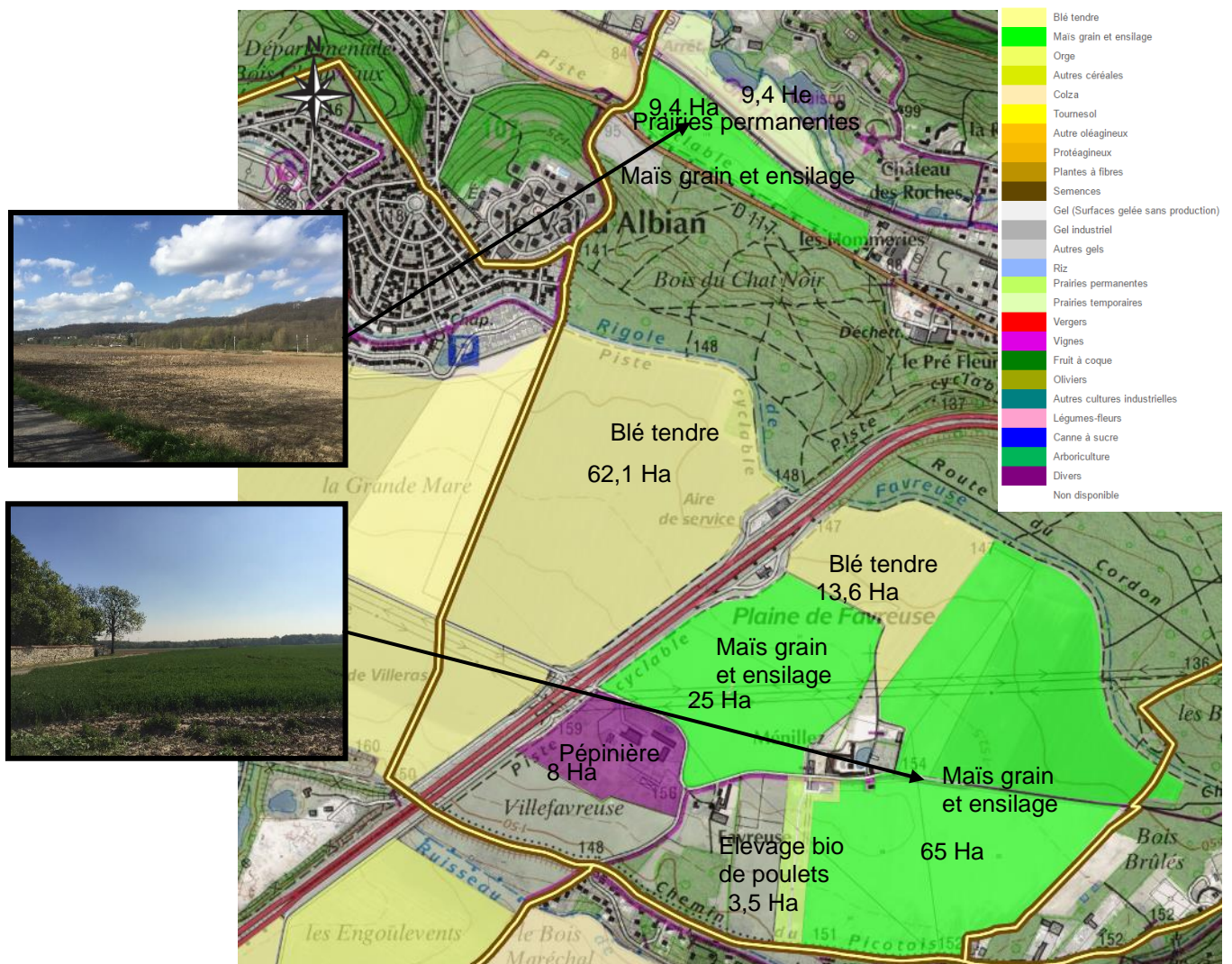
Evolution de la surface agricole utile à Bièvres	
2014	186,6
2010*	4
2000*	25
1988	233
1979	230
1970	246

**erreur potentielle de recensement liée à la mise en place de la ZPNAF*

On relève trois types principaux de cultures sur la commune :

- blé tendre ;
- maïs grain et ensilage ;
- prairies permanentes.

Ces cultures sont pratiquées sur le plateau de Favreuse et dans la vallée de la Bièvre. En complément, on note la présence d'une pépinière et d'un élevage de poulets bio.



Cartographie des cultures agricoles sur le territoire de Bièvres, Source : Registre parcellaire graphique 2014

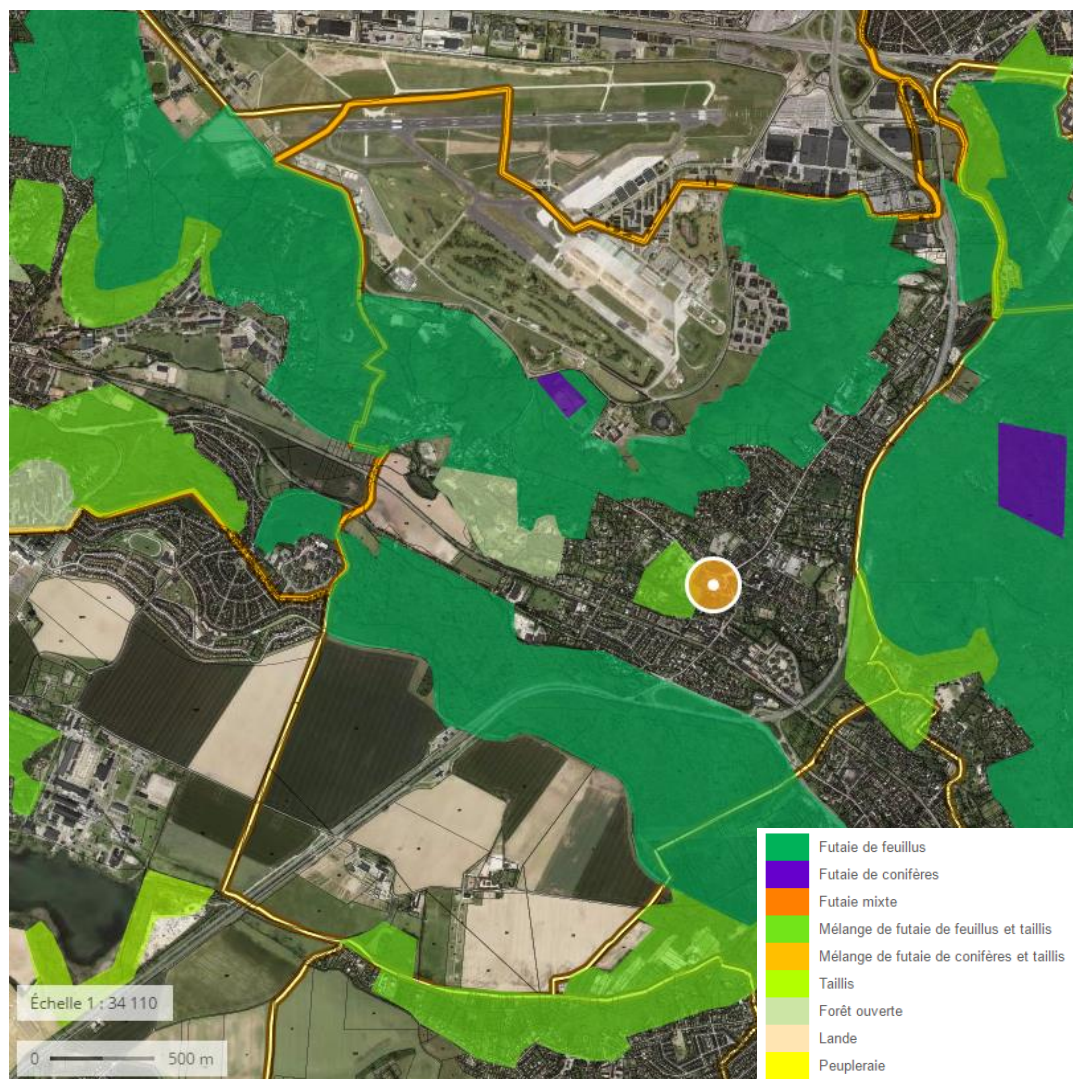
Activité forestière

On relève des milieux forestiers très divers sur la commune :

- majoritairement une futaie de feuillus (Bois du Chat Noir, bois de Montéclin, Bois de Bel-Air, Bois du loup pendu) ;
- quelques mélanges de futaie de feuillus et de taillis (parc de La Martinière, Favreuse) ;
- quelques futaies de conifères (boisements CRS).

Ces bois ne font pas partie d'une forêt. Ils appartiennent à des propriétaires privés et sont entretenus mais ne sont pas exploités.

Dans le cadre de la révision du PLU, le site de la Gourmandière sera situé en zone Nf, c'est-à-dire que le secteur pourra accueillir une future exploitation forestière.



Cartographie des boisements à Bièvres

3. Vision prospective

3.1. Potentiel de mutabilité

On relève une maîtrise foncière publique importante. Toutefois il existe peu de parcelles publiques qui pourraient accueillir de nouveaux logements. En effet, ces terrains sont majoritairement situés en zone naturelle ou agricole (bois, fond de vallée, ZPNAF, espaces verts).



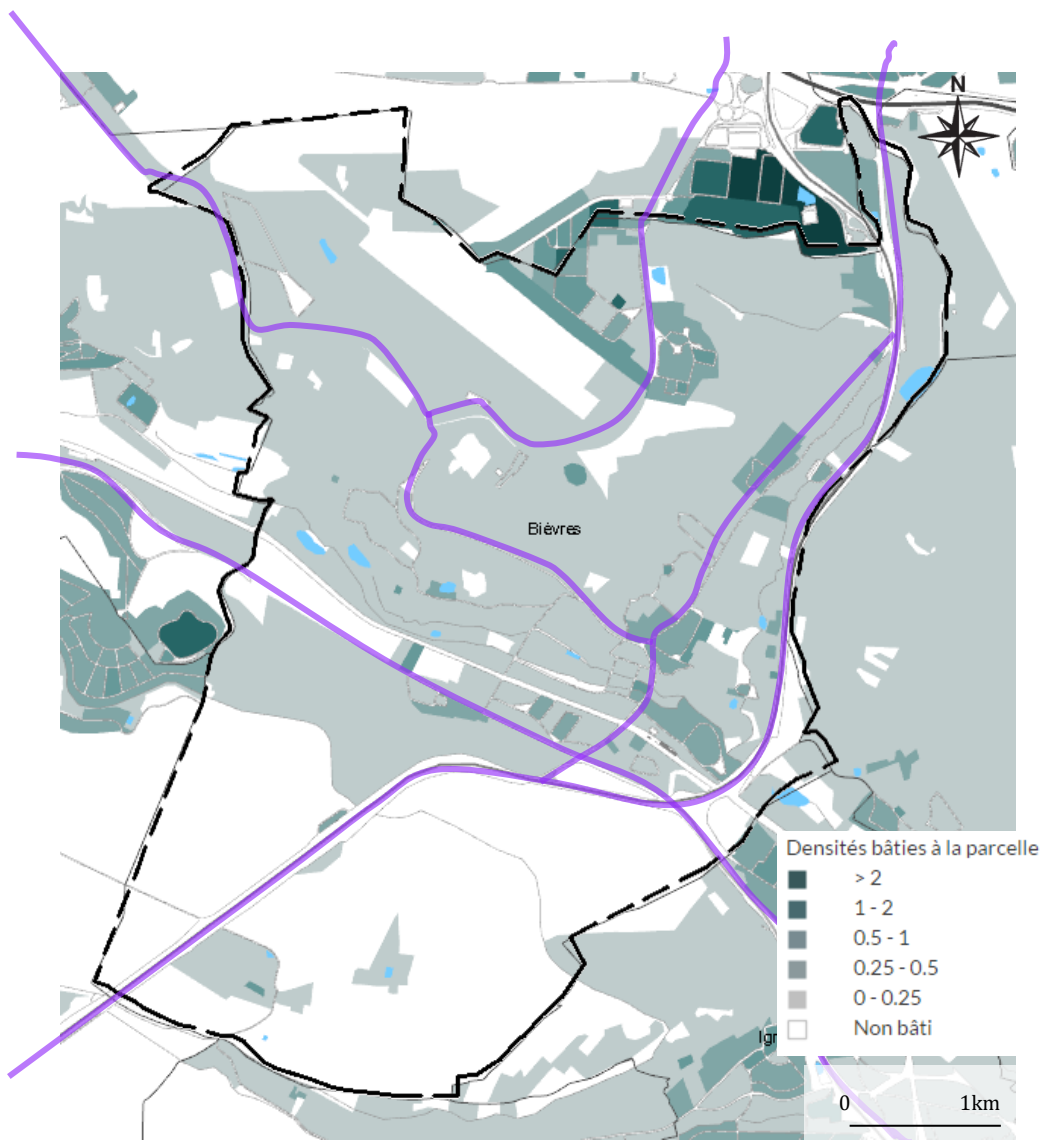
3.2. Description détaillée des espaces mutables



L'article L151-4 indique que le rapport de présentation analyse « la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ».



Aussi, en préalable, il importe d'identifier les formes urbaines et architecturales existantes. En termes de densité, la cartographie ci-dessous nous indique que Bièvres est une ville très peu dense. On note 3 poches plus denses (COS entre 0,5 et 1) au sein du tissu urbain :


- le quartier de la gare ;
- le quartier de l'hyper centre autour des commerces et de l'église ;
- le quartier du Val profond.



Le reste de la commune se caractérise par une densité globalement inférieure à 0,25.




Formes urbaines et architecturales	Illustration	Possibilités de densification à l'horizon 2030
<p>Centre-village : implantation des constructions à l'alignement, forte densité des constructions à R+2 / R+3 en moyenne. Immeubles de rapport de qualité avec toitures à pentes.</p>		<p>Très réduite sauf en cas de démolition reconstruction. Eventuelle possibilité de découpage de grands appartements en petites unités mais difficultés de réalisation des places de parking freinant ce type d'opération.</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 10</p>
<p>Bati rural sur cour commune : implantation des constructions à l'alignement, forte densité des constructions à R+1 / R+2 en moyenne. Constructions anciennes, plus ou moins en bon état. Vacance notable.</p>		<p>Réduite du fait de l'absence de foncier disponible. Possibilité de réutilisation de logements vacants après remise aux normes coûteuse. Le réseau viaire (impasses, cours communes) ne permet pas une densification importante</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 10</p>

Formes urbaines et architecturales	Illustration	Possibilités de densification à l'horizon 2030
<p>Zone pavillonnaire, vallée de la Sygrie : grandes parcelles occupées par des pavillons individuels implantés en retrait de la voie et des limites.</p>		<p>Possibilité de découpages de grands lots en parcelles réduites dans un contexte environnemental sensible (présence de la Sygrie, de sources et de zones humides). Zone de bruit de la RN118. La présence de nombreuses impasses privées, très peu larges et à la visibilité réduite sur la route de Paris limite fortement les possibilités de densification.</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 10</p>
<p>Zone pavillonnaire, vallée de la Bièvres : parcelles plus petites que dans la vallée de la Sygrie, densité plus importante. Diversité architecturale mais classicisme des formes</p>		<p>Peu de possibilités de découpage car construction sous forme de lotissement. Possibilité éventuelle de découpage de grands pavillons en deux appartements.</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 10</p>

Formes urbaines et architecturales	Illustration	Possibilités de densification à l'horizon 2030
<p>Zone pavillonnaire de coteau : parcelles de tailles variables, aux constructions adaptées à la forte pente.</p>		<p>Zone recherchée pour ses qualités architecturales, peu concernée par des projets de découpage de terrains. Au contraire, les propriétaires cherchent à s'en prémunir. Le réseau viaire constitué d'impasses et de sentes piétonnes n'est pas adapté à une densification importante.</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 4</p>

<p>Opération d'ensemble d'habitat pavillonnaire groupé : zone d'habitat dense aux espaces extérieurs généreux.</p>		<p>Aucune possibilité de mutation car pas de lots nouveaux envisageables du fait du fonctionnement en copropriété.</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 0</p>
<p>Formes urbaines et architecturales</p>	<p>Illustration</p>	<p>Possibilités de densification à l'horizon 2030</p>
<p>Opérations d'ensemble d'habitat collectif : immeubles collectifs de hauteurs variables</p>		<p>Pas de possibilité de densification car droits à construire consommés ou contraintes architecturales fortes (par exemple impossibilité de réaliser des parkings souterrains)</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 0</p>

<p>Grands domaines en site classé : zone exceptionnelle par son caractère architectural</p>		<p>Pas de possibilité de densification car encadrement par la commission des sites classés et le règlement graphique secteur de plan masse qui en découle au PLU.</p> <p>Nombre de logements potentiellement réalisables : 0</p>
--	--	---

Ainsi, la densification du tissu urbain diffus pourrait accueillir une moyenne de 4 logements par an, soit 44 logements à l'horizon 2030.

En parallèle de l'identification des possibilités de densification du tissu existant, le cahier des charges (CCTP) qui a encadré la mission d'études pour la révision du PLU avait identifié douze espaces potentiellement mutables à étudier. Un premier travail a consisté à mettre à jour cette liste afin de prendre en compte la faisabilité et l'évolution des projets :

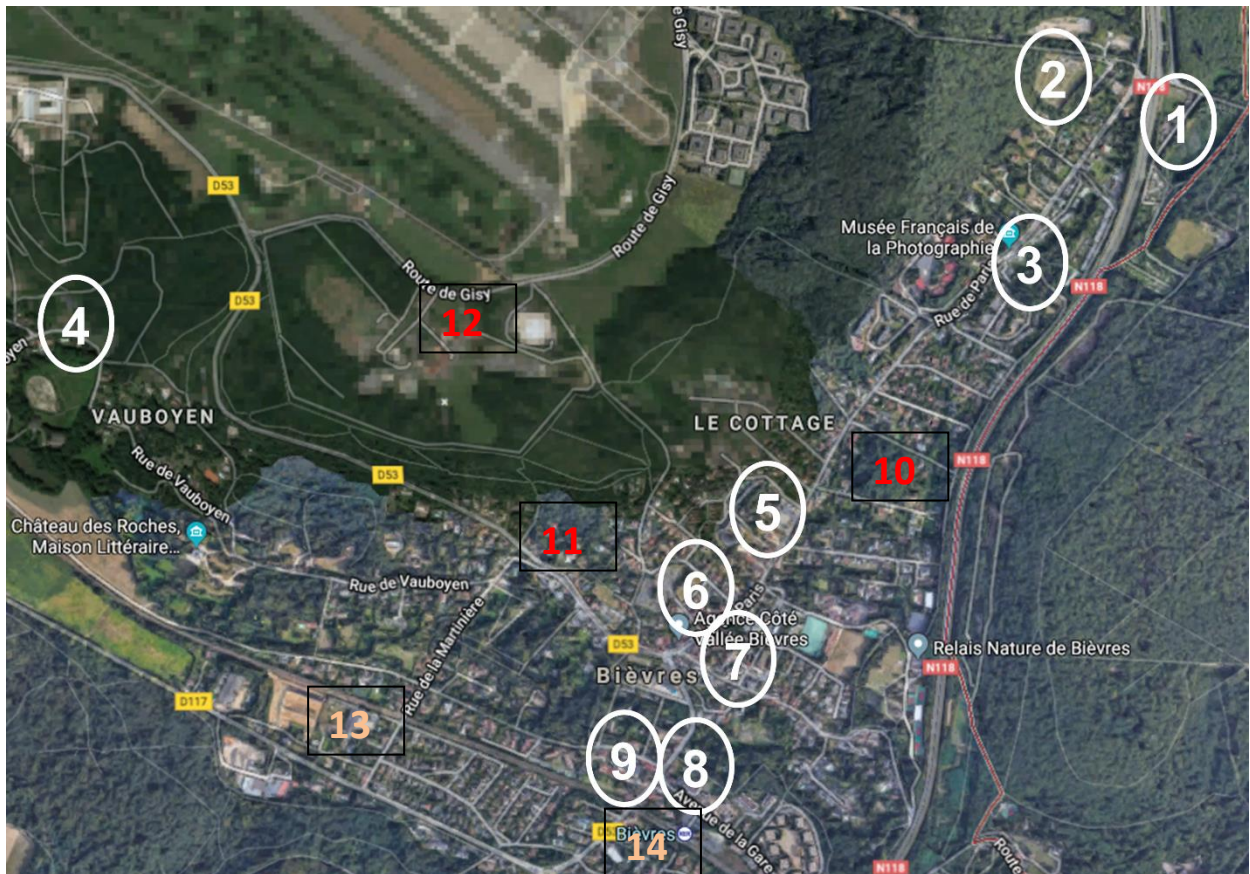
- une zone d'étude numérotée 10, située en zone AUM2, Allée des Marronniers et Impasse Valgrain se caractérise par un foncier vierge. Toutefois, ces terrains sont identifiés comme zone humide par le SAGE. Aucune construction nouvelle ne doit y être envisagée ;
- une zone d'étude numérotée 11, située en zone UR, secteur sentier des Jardins et de la Bretonnière avait été identifiée pour du renouvellement urbain à destination de logement à long terme. Au regard du relief, de la typologie existante et la fréquentation de la RD53, la réalisation d'opérations nouvelles n'a pas été préconisée sur ce secteur ;
- une zone d'étude numérotée 12, située en zone UX, Terrain route de Gizy se caractérise également par un foncier vierge à proximité du RAID et des CRS. Ces terrains ont fait l'objet d'un projet de logements locatifs sociaux mais les contraintes de sécurité liées au site n'ont pas permis de le concrétiser. Afin de ne pas dégrader la situation de la commune vis-à-vis des obligations de la loi ALUR, ces terrains n'ont pas été retenus dans l'étude des terrains mutables à destination de logements.

Parallèlement, deux sites ont été étudiés afin d'envisager leur mutation :

- une zone numérotée 13 correspondait à l'extension de l'opération des Hommeries un temps proposé par l'aménageur en charge de la réalisation de l'opération. La commune souhaite, après réexamen, maintenir l'activité économique existante et ne pas inciter à la réalisation de logements afin de préserver le tissu économique et le ratio habitants/emplois ;
- une zone numérotée 14 correspond à l'emprise occupée par une entreprise et le Centre Technique Municipal. L'activité ayant un temps cessé sur le site et des projets de déménagement du Centre Technique Municipal ayant été évoqués, des scénarios ont été envisagés. Les possibilités de mutation n'ont finalement pas été retenues, faute de possibilité de relocalisation

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION GENERALE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

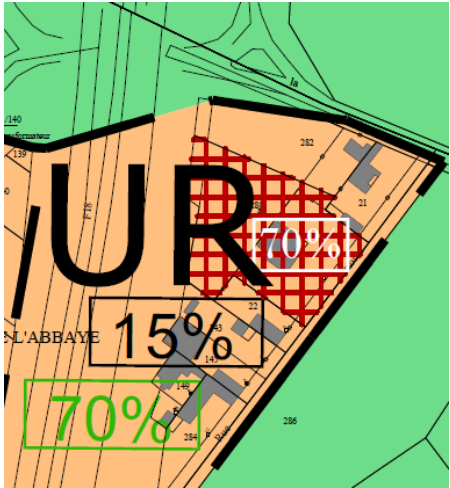

du centre technique municipal et pour préserver l'activité économique qui a trouvé un nouveau départ sur ce terrain.



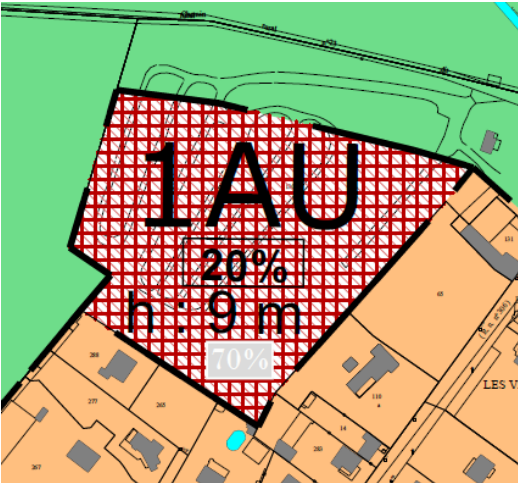

Localisation des secteurs de projet

Au final, les secteurs mutables sous forme d'opérations d'ensemble sont au nombre de neuf, localisés selon le plan ci-dessus par les nombres cerclés de blanc. Ils sont décrits dans les tableaux ci-dessous.

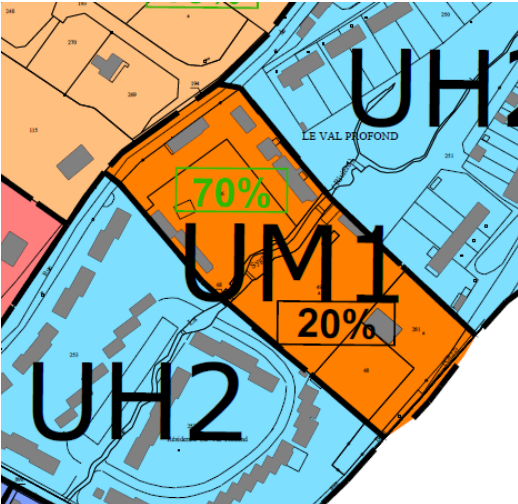

SECTEUR N°1 : RUE ANTOINE

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 2 886 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre de loger des jeunes actifs - Préserver un jardin en partie arrière en prévoyant l'implantation du ou des bâtiments sur rue 	<p>Servitudes Aéroport de Villacoublay + Toussus-le-Noble</p> <p>RN 118</p>
<p>Réceptivité :</p> <p>30 studios pour jeunes actifs</p>	<p><u>Description du site</u> : les terrains, situés au bord de la RN118 au nord de la commune, sont occupés par une maison individuelle et un jardin cultivé.</p>		

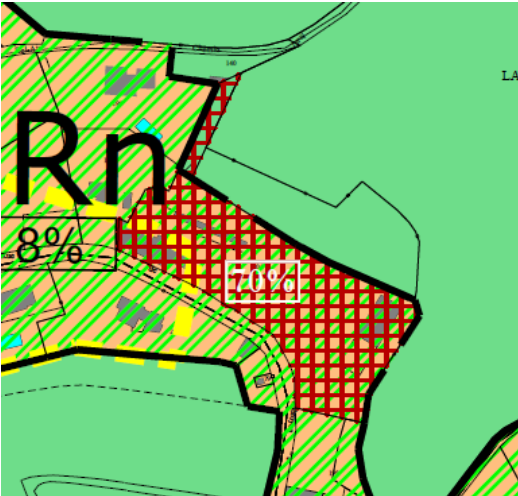

SECTEUR N°2 : PORTE JAUNE

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 17 000 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réalisation d'habitations de typologie diversifiée - Limiter les hauteurs maximales des constructions - Créer un rideau d'arbres en front de RN pour affirmer le caractère boisé de la commune en entrée de ville 	<p>Servitudes Aéroport de Villacoublay + Toussus-le-Noble Nuisances sonores du Laboratoire Central de la Préfecture de Police</p> <p>Lisière de bois de plus de 100 ha RD 533</p>
<p>Réceptivité : 73 logements dont 60 LLS</p>	<p><u>Description du site</u> : la zone 1AU correspond au terrain situé au sud du chemin de la Porte Jaune (terrain d'hivernage pour caravanes). En limite de massif boisé de plus de 100 ha, la lisière est inconstructible sur 50m. Le terrain présente un très important dénivelé.</p>		

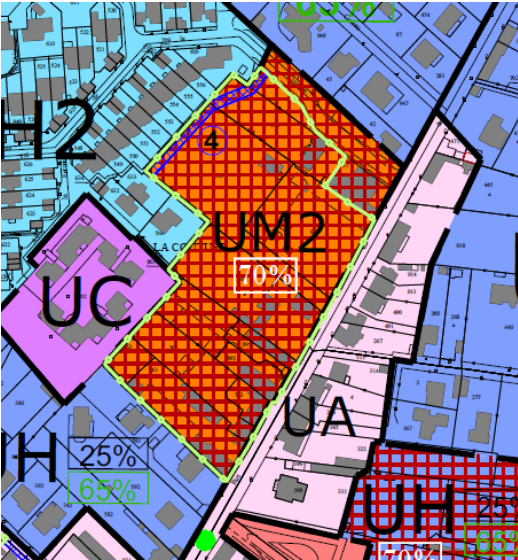

SECTEUR N°3 : 78 RUE DE PARIS / MUSEE PHOTO

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 13 800 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le déplacement du musée - Permettre la construction de logements à l'échéance du déplacement du musée (14 logements exclusivement sociaux) ; - Préserver la zone humide présente au cœur du secteur ; - Préserver la Sygrie et ses abords ; - Prendre en compte les nuisances sonores liées à la présence de la RN118 à l'est du périmètre et de la rue de Paris à l'ouest ; - Limiter l'imperméabilisation des sols. 	<p>Servitudes Aérodrome de Villacoublay + Toussus-le-Noble RN 118 RD 533 Servitude canalisations électriques + Bande de 100 mètres de part et d'autre. Zone humide (fiche 137)</p>
<p>Réceptivité : 14 logements exclusivement sociaux</p>	<p><u>Description du site</u> : la zone UM1 correspond aux terrains du musée de la photo, à une zone humide autour de la Sygrie, ainsi qu'à un pavillon individuel implanté au cœur d'un parc arboré.</p>		

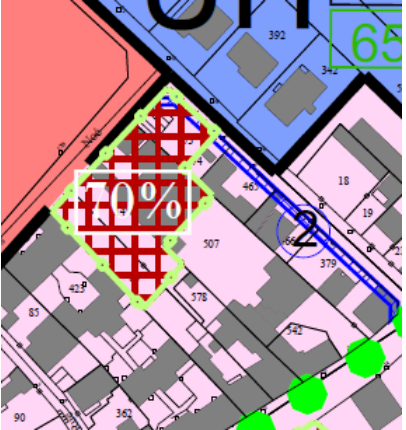
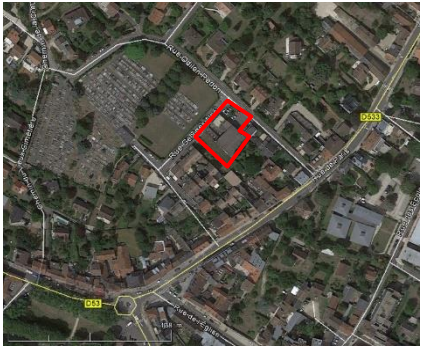
SECTEUR N°4 : INRA

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 5 120 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter un bâtiment en meulière appartenant à l'INRA - Intégrer discrètement et harmonieusement le stationnement (en surface) 	<p>Servitudes radio-électriques Villacoublay + Paris Sud Palaiseau</p> <p>Servitudes Aérodrôme de Villacoublay</p> <p>Site classé</p>
<p>Réceptivité :</p> <p>6 logements exclusivement sociaux</p>	<p>Description du site : les terrains de l'INRA accueillent un bâtiment en meulière et une construction agricole. Le bâtiment en meulière est concerné par un projet de réhabilitation des logements, à plus de 500m de la gare de Vauboyen.</p>		



SECTEUR N°5 : SITE RUE DE LA COUTURE

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 14 390 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une urbanisation du secteur tout en maintenant les qualités paysagères existantes (vues et plantations) - Un minimum de 70% de logements sociaux - La réalisation notamment d'une structure à destination des personnes âgées - S'insérer aux typologies d'habitat existantes - Compléter le maillage de circulations douces - Adapter l'offre de stationnement à un secteur en pente 	<p>Servitudes radio-électriques Villacoublay + Paris Sud Palaiseau Servitudes aérodrome de Villacoublay RD 533</p>
<p>Réceptivité : 70 logements dont 55 LLS</p>	<p><u>Description du site</u> : il mêle activités économiques et habitations, à proximité du centre de Bièvres. Un secteur peu urbanisé pourrait être libéré. Le dénivelé du terrain est à prendre en compte, de même que le respect de la forme urbaine et architecturale existante, organisée autour de cours communes ou privées en retrait de la voie.</p>		

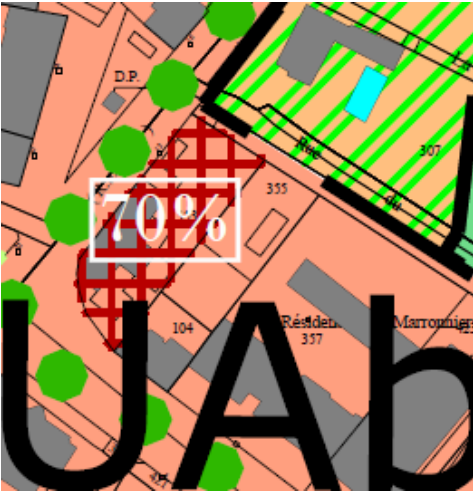

SECTEUR N°6 : RUE GEORGES NOE

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 1 080 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réalisation d'une opération de logements exclusivement sociale - S'insérer dans le tissu urbain dense de l'îlot - Prévoir un recul des constructions par rapport à la voirie - Organiser un stationnement en souterrain 	<p>Servitudes radio-électriques Villacoublay + Paris Sud Palaiseau</p> <p>Servitudes Aéroport de Villacoublay</p> <p>Monument Historique inscrit « Château de La Martinière »</p>
<p>Réceptivité : 15 logements exclusivement sociaux</p>	<p><u>Description du site</u> : situé entre le cimetière et le centre-ville, il mêle activités et logements collectifs. L'îlot est à reconfigurer à la suite de la fermeture d'une entreprise.</p>		

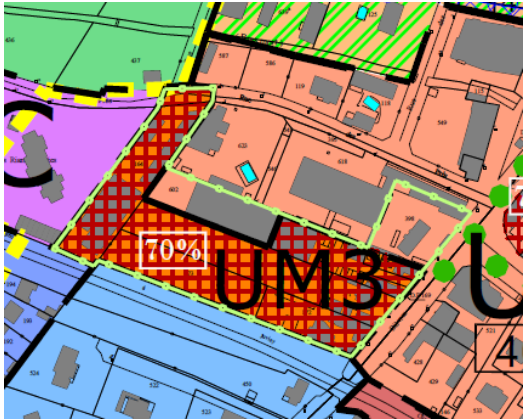
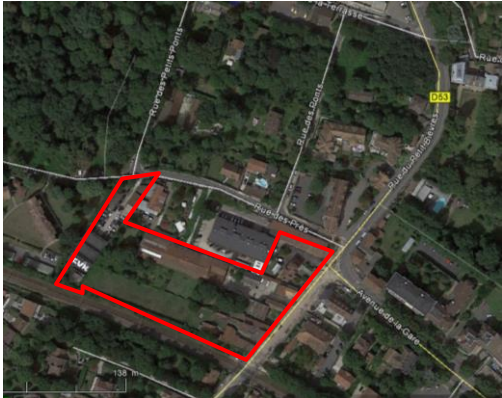
SECTEUR N°7 : SECTEUR RUE ET PLACE DE L'ÉGLISE

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 8 190 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la création future d'un jardin public au cœur du village - Permettre l'extension de l'espace de stationnement couvert - Développer les circulations douces - Respecter l'histoire du lieu - S'intégrer aux typologies existantes (vieux centre-village/cours communes) 	<p>Servitudes radio-électriques Villacoublay + Paris Sud Palaiseau</p> <p>Servitudes Aéroport de Villacoublay</p> <p>Site Inscrit Monument Historique inscrit « Château de la Martinière »</p>
<p>Réceptivité :</p> <p>20 logements, dont 14 LLS</p>	<p><u>Description du site</u> : situé au cœur du centre-village, ce secteur est une ancienne zone de gel du PLU (inconstructible pendant 5 ans). L'ancien château de la Motte occupait la partie sud de l'espace non bâti. Aujourd'hui il ne reste aucune trace visible du château mais des vestiges existent probablement. Le secteur occupe une place stratégique au cœur de Bièvres, mais il est aujourd'hui inaccessible aux habitants.</p>		

SECTEUR N°8 : RUE DU PETIT BIEVRES / AVENUE DE LA GARE

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 827m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les contraintes du projet de PPRI. - Permettre la réhabilitation de constructions dégradées. 	<p>Servitudes radio-électriques Villacoublay + Paris Sud Palaiseau</p> <p>Servitudes Aéroport de Villacoublay</p> <p>Servitude canalisation eau potable et assainissement</p> <p>Site Inscrit</p> <p>Zone humide sur le pourtour Nord</p> <p>Zone à risque d'inondation + projet de PPRI</p>
<p>Réceptivité :</p> <p>7 logements exclusivement sociaux</p>	<p><u>Description du site</u> : situé au cœur du centre-village, ce secteur est impacté par le projet de PPRI (zone rouge pour une partie du jardin, zone bleu foncé pour le reste de la parcelle) et recèle une zone humide en partie nord.</p> <p>La parcelle est constituée d'une entreprise en cessation d'activité et quelques logements à proximité des commerces, services et de la gare de Bièvres.</p>		

SECTEUR N°9 : SITE PETIT BIEVRES / RUE DES PRES

Localisation sur le plan de zonage	Photo aérienne	Enjeux / Objectifs	Contraintes / Servitudes
 <p>Superficie : 9 670 m²</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les contraintes du projet de PPRI - Réaliser une opération de logements adaptée à la proximité immédiate de la voie ferrée - Réhabiliter, mettre en valeur ou reconstruire sous conditions le bâti dégradé - Préserver le front de rue - Développer un maillage de circulations douces - Préserver les plantations existantes 	<p>Servitudes radio-électriques Villacoublay + Paris Sud Palaiseau</p> <p>Servitudes Aérodrome de Villacoublay</p> <p>Servitude canalisation eau potable et assainissement</p> <p>Servitude Zone ferroviaire</p> <p>Site Inscrit</p> <p>Zone à risque d'inondation + projet de PPRI (Constructions nouvelles de logements possibles dans le zonage bleu clair)</p>
<p>Réceptivité : 30 logements dont 22 LLS</p>	<p><u>Description du site</u> : situé à proximité directe de la voie ferrée, le secteur est impacté par le projet de PPRI (zone bleu foncé au nord, zone bleu clair au sud). Des activités économiques sont présentes et pourraient déménager à moyen terme. La commune maîtrise des parcelles qui pourraient constituer une accroche pour un projet urbain plus ambitieux. A noter que des terrains occupés par une ancienne fonderie sont potentiellement pollués. De plus, des habitations dégradées sont présentes au sud-est.</p>		

3.3. Tableau récapitulatif de la réceptivité des espaces mutables en nombre de logements

N° de secteur	Nbre de logements projetés	Dont, LLS	Dont, autres types de logements
1	30	30	0
2	73	60	13
3	14	14	14
4	6	6	0
5	70	55	15
6	15	15	0
7	20	14	6
8	7	7	0
9	30	22	8
SOUS-TOTAL	265	223	42
Logements communaux convertibles en LLS	11	11	0
Acquisition de logements	12	12	0
Programme 20 avenue de la Gare	12	12	0
TOTAL	300	258	42

277 logements neufs (dont le programme du 20 avenue de la Gare)

- 235 LLS
- 42 accessions libres
- 23 logements existants transformés en LLS

La Commune concentre son effort sur la construction de LLS comme l'impose la Loi au vu du déficit de logements sociaux dans la commune.

3.4. Projections démographiques à l'horizon 2030

3.4.1. LE POINT MORT

Le calcul du point mort tient compte de trois éléments :

- a) **Le renouvellement ou la disparition de logements** : la création de logements s'opère de trois façons principales. Les deux premières sont la construction neuve et le changement de destination (bureaux > logements). Soumises à autorisation d'urbanisme, elles sont généralement bien identifiées. Cependant, il peut arriver que le changement de destination soit opéré sans que l'administration locale en soit informée. C'est également le cas, pour les opérations de découpe immobilière (divisions de logements). On observera un phénomène de renouvellement lorsque le nombre de logements créés et recensés par l'INSEE est supérieur au nombre de logements créés et recensés par la collectivité. Au contraire, on parlera de disparition lorsque le nombre de logements créés et recensés par l'INSEE est inférieur au nombre de logements créés et recensés par la collectivité. Cette disparition s'expliquant soit par la démolition de logements, le changement de destination (logements > bureaux) ou le regroupement de logements.
- b) **Le desserrement** : aujourd'hui, on constate que les ménages comptent de moins en moins de personnes (diminution du nombre d'enfants par famille, augmentation des divorces et du célibat, vieillissement de la population, décohabitation des enfants, raréfaction des foyers avec plusieurs générations sous le même toit...). Ce que l'on appelle le desserrement, c'est donc ce phénomène qui augmente le nombre de ménages. Ainsi, pour maintenir un même niveau de population dans le temps, il est nécessaire de disposer de plus en plus de logements.
- c) **La variation du nombre de logements vacants, de résidences secondaires et de logements occasionnels** : c'est le nombre de logements nécessaires pour assurer une certaine fluidité sur le marché du logement.

a) *Le renouvellement ou la disparition de logements*

INSEE	2008	2013	TOTAL
Nombre de logements	1 832	1 869	+37

Mairie de Bièvres	2008	2009	2010	2011	2012	SOUS-TOTAL
Logements livrés	4	12	7	3	23	+55

Entre le 01/01/2008 et le 01/01/2013, on note une disparition de $37 - 55 = -18$ logements.

Ce résultat peut être expliqué par :

- le phénomène de disparition de logements stricto sensu lié à la transformation de logements de petites surfaces en logements de plus grandes surfaces (ex : 2 logements transformés en 1 seul) ;

- le décalage que l'on observe en pratique entre la date d'achèvement réelle des travaux qui est antérieure à la date d'achèvement déclarée en mairie. Après analyse, certains logements dits achevés en 2008 ou 2009 l'ont certainement été avant 2008.

b) Le desserrement ou le resserrement

	2008	2013
Population totale	4 623*	4 583
Population municipale	4 504*	4 483
Population des ménages	4 367	4 266
Résidences principales	1 740	1 761
Taille moyenne des ménages	2,51	2,42

* D'une part, les données de 2008 ont été ajustées en estimant, comme l'INSEE l'a fait en 2013, que la population résidant dans la base aérienne ne faisait pas partie de la population totale soit -475 personnes. Ceci permet de rectifier l'écart de recensement opéré par l'INSEE dans ses chiffres disponibles en ligne ($5\,098 - 475 = 4\,623$). D'autre part, d'après les définitions INSEE qui distinguent les notions de population et de population des ménages, il s'avère que cette population n'était pas comptée comme population des ménages. L'ajustement effectué sur la population totale, n'a donc aucune d'incidence sur la population des ménages et a fortiori sur le nombre de résidences principales.

- La taille moyenne des ménages est obtenue en divisant le nombre de population des ménages par le nombre de résidences principales ($(4\,327/1740 = 2,51)$).
- On note une diminution de la taille des ménages, mouvement de fond en Ile-de-France lié à l'accroissement des familles monoparentales et aux divorces mais aussi au vieillissement de la population.

Sur le fondement du calcul suivant $((4\,367/2,42) - 1\,740) = +64$, on doit conclure que, compte tenu de la taille moyenne des ménages observée en 2013, **64 logements** devaient être créés pour maintenir la population des ménages à son niveau de 2008.

c) Variation du nombre de logements vacants, de résidences secondaires et de logements occasionnels :

	2008	2013
Logements	1 832	1 869
Résidences principales	1 740 (95%)	1761 (94,2%)
Logements vacants	69 (3,8%)	93 (5%)
Logements secondaires et occasionnels	23 (1,2%)	15 (0,8%)

- La vacance s'accroît (**+24 logements**) et s'avère relativement élevée par rapport à d'autres communes du secteur. Ceci peut s'expliquer par le fait que le bâti, à Bièvres, est majoritairement ancien.

- Le nombre de résidences secondaires ou occasionnelles est lui en baisse (**-8 logements**), en lien avec sa transformation possible en résidence principale.

Globalement, pour la période 2008-2013, et le calcul du point mort, il faut retenir une variation du chiffre égale à +16 logements.

Conclusions :

Selon les éléments ci-dessus, il aurait fallu construire **98 logements pour maintenir en 2013 la population à son niveau de 2008** (18+ 64 + 16) :

- +18 logements pour compenser la disparition de logements
- +64 logements pour compenser le desserrement des ménages
- +16 logements vacants et résidences secondaires et occasionnels supplémentaires

Or, seuls 55 logements ont été construits sur la même période.

Cette situation tend à expliquer, pour la période 2008/2013, la baisse de la population.

Calcul	Période 2008-2013	Par an
Point mort	98	19,6
Logements construits et habités 2008- 2013	55	11
Besoin en logements supplémentaires ayant entraîné la diminution de la population	43	8,6

3.4.2. INDICATEURS RETENUS POUR ETABLIR LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030

Les projections de population sont établies pour 2030, selon le calendrier du SDRIF.

Prise en compte des permis de construire déjà déposés jusqu'en 2017 :

- 2013 : 4 logements achevés
- 2014 : 107 logements achevés
- 2015 : 5 logements achevés
- 2016 : 5 logements achevés
- 2017 : 5 logements achevés
- 2018 : 0 logement achevé (comptes arrêtés à mars 2018)

De plus, 124 logements sont à ce jour autorisés dont plus des 2/3 sont en cours d'achèvement (comptes arrêtés à mars 2018).

Au total, cela représente 126 + 124, soit **250 logements** qui seront à retrancher pour déterminer les besoins en logements réels.

Renouvellement ou disparition du parc de logements en 2030 :

La période 2008-2013 a connu une disparition de logements de l'ordre de **18**, soit un peu plus de **3/an**. Ce phénomène ne devrait pas augmenter sur la période 2013-2030, en raison notamment de la

faiblesse du foncier disponible et de la nécessité de créer des logements. Ainsi le phénomène de renouvellement devrait stabiliser la disparition de logements autour de 3 logements/an.

Taille des ménages en 2030 :

La taille des ménages est passée de 2,51 personnes par ménage en 2008 à 2,42 personnes par ménage en 2013.

Etant donnée la tendance à la baisse qui s'est poursuivie au-delà de 2013 en Île-de-France ; les tailles moyennes de ménages observées dans les départements voisins ; la situation de la commune à l'extrême-Nord de l'Essonne à la frontière de la petite Couronne ; les tendances observées par les services municipaux, notamment, lors de la livraison des grandes opérations de constructions de logements ; la typologie des nouveaux logements envisagée (petites surfaces) nous émettons l'hypothèse d'une population des ménages qui poursuivra sa baisse jusqu'à 2,39 personnes par ménage.

	2008	2013
Résidences principales	1 740	1 761
Population des ménages	4 367	4 266
Taille moyenne des ménages	2,51	2,42

Part des résidences secondaires et des logements vacants ou occasionnelles en 2030 :

Concernant le nombre de logements secondaires, il diminue entre 2008 et 2013, passant de 23 à 15.

Rapporté au nombre total de logements La part des résidences secondaires est passée de 1,3 % à 0,8 %.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que le nombre de logements secondaires ou occasionnels en 2030 devrait légèrement rebondir pour se situer autour de 1 % avec l'augmentation totale du nombre de logements.

Le taux de vacance a augmenté de 1,2 point entre 2008 et 2013. Ceci peut être lié au vieillissement de la population qui a pour conséquence de voir une part des seniors s'installer en maison de retraite, laissant leur logement inoccupé. La vétusté d'une part du parc ainsi que la présence de logements inaccessibles au-dessus des commerces du centre-ville peut également expliquer cette situation.

De plus, les tensions existantes sur le marché immobilier francilien ne devraient pas disparaître rapidement. Nous prenons donc l'hypothèse d'un taux de vacance stable à 5%.

	2008	2013
Taux résidences secondaires /logements	1,3 %	0,8 %
Taux vacance/logements	3,8 %	5,0 %

©Insee

Part des résidences principales en 2030

Mathématiquement :

Hypothèse 2030 : 5% de logements vacants – 1% de logements secondaires – 94% de résidences principales.

3.4.3. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES POUR 2030 : POINT MORT PROSPECTIF ET OBJECTIF SDRIF

Deux projections ont été établies à l'horizon 2030 :

- le point mort prospectif, qui nous permet de connaître le nombre de logements à construire pour maintenir la population à un niveau stable ;
- une projection se basant sur un objectif de population de 5270 habitants en 2030, conformément aux objectifs du SDRIF (4 583 habitants en 2013 x 15 %).
(Voir tableaux P7-8)

Selon ces hypothèses, maintenir la population à l'horizon 2030 à un niveau égal à celui de 2013, requiert la présence de 1934 logements sur le territoire communal.

Au regard de la somme des logements :

- existants en 2013,
- créés entre 2013 et 2017,
- autorisés entre 2015 et 2018 ,

il ne serait pas nécessaire de créer de logements supplémentaires pour maintenir la population à son niveau de 2013.

Point mort prospectif pour la période 2018-2030

Choix des indicateurs

Stabilité de la population (Population totale 2013 INSEE)	4 583
dont population des ménages (INSEE)	4 266
Estimation taille des ménages en 2030	2,39
Estimation logements par an liés à la disparition d'ici 2030	3
Estimation logements vacants 2030	5%
Estimation logements occasionnels 2030	1%

Calcul

Besoin en résidences principales en 2030 (4266/2,39)	1 785
Base logements 2030 (1 785/94%)	1 899
Dont logements vacants en 2030 (1 899 x 5%)	95
Dont logements occasionnels en 2030 (1 899 x 1%)	19
Ajout logements liés à la disparition en 2030	36
Total besoin en logements	1935
- Logements existants (Insee 2013)	1869
- Logements achevés 2013-2018	126
- Logements autorisés 2015-2018	124
Besoins en création de logements 2018-2030* (12 ans) *au 1^{er} janvier 2030	- 184
Soit par an	- 15

Projection à 5 270 habitants à l'horizon 2030

Choix des indicateurs

Augmentation de 15% de la population totale de 2013	5 270
dont population des ménages (+15%de la population des ménages de 2013)	4 905
Estimation taille des ménages en 2030	2,39
Estimation logements par an liés à la disparition d'ici 2030	3
Estimation logements vacants 2030	5%
Estimation logements occasionnels 2030	1%

Calcul

Besoin en résidences principales en 2030 (4 905/2,39)	2 052
Base logements 2030 (2 052/94%)	2 182
Dont logements vacants en 2030 (2 183 x 5%)	109
Dont logements occasionnels en 2030 (2 183 x 1%)	21
Ajout logements liés à la disparition en 2030	36
Total besoin en logement 2030	2 218
- Logements déjà existants (Insee 2013)	1 869
- Logements achevés 2013-2018	126
- Logements autorisés 2015-2018	124
Besoins en création de logements 2018-2030 (12 ans) au 1^{er} janvier 2030	99

La projection à 5 270 habitants à l'horizon 2030, conformément aux objectifs du SDRIF, estime un besoin de 99 logements à créer, soit 8 logements par an en moyenne.

3.4.4. OBJECTIFS DE CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN VUE DE RESPECTER L'ARTICLE 55 MODIFIE DE LA LOI SRU

La loi du 18 janvier 2013 dite "loi Duflot" est venue renforcer l'article 55 de la loi SRU en rehaussant le seuil minimal de logements sociaux à atteindre. Désormais, les communes soumises à l'application de cet article doivent atteindre 25 % de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales d'ici 2025. C'est le cas de toutes les communes dites "SRU" de l'Essonne dont fait partie la commune de Bièvres.

Toutefois, les communes dites déficitaires sont invitées à atteindre cet objectif avant l'échéance de 2025 pour viser au plus tôt les objectifs de mixité sociale poursuivis par la loi et, également, ne plus être prélevées annuellement (en l'absence de présentation de dépenses déductible) sur leurs ressources de fonctionnement.

Dans cette perspective, chaque année N, est effectué un inventaire des logements sociaux présents sur la commune au 1er janvier de l'année N-1. Pour obtenir le pourcentage de logements sociaux présents sur la commune au 1er janvier N-1, ce nombre de logements sociaux est rapporté au nombre de résidences principales présent sur la commune au 1er janvier N-1.

Bièvres pour 2018 (sur la base de l'inventaire Préfecture au 01/01/2017):	
Nombre de logements sociaux inventoriés sur la commune au 01/01/2017 :	231
Nombre de résidences principales au 01/01/2017 :	1 850
Pourcentage de logements sociaux au 01/01/2017 :	12,50 %
Nombre de logements sociaux correspondant à 25% des résidences principales :	462
Nombre de logements sociaux manquants pour atteindre 25% :	231

Dans la révision du PLU, il convient de s'assurer et d'apporter la démonstration qu'en 2025, et dans le meilleur des cas avant 2025, le nombre de logements sociaux présents sur la commune sera supérieur ou égal à 25% du nombre de résidences principales. Pour viser cet objectif, un point d'attention doit ainsi être observé sur la programmation de la production de logements (parcs public et privé) ayant pour conséquence mathématique d'augmenter le nombre de résidences principales de la commune. La programmation en logements sociaux à horizon 2025 doit ainsi être calibrée en fonction de l'évaluation du nombre de résidences principales à horizon 2025.

En tout état de cause, au regard du taux de logements sociaux observé sur la commune, il conviendra que, notamment dans les projets maîtrisés par la commune, la proportion de logements sociaux soit très supérieure à 25% et que les règles du PLU favorisent la production de logements sociaux.

Enfin, la révision du PLU doit également tenir compte des objectifs de rattrapage en logements sociaux notifiés en février dernier pour la période triennale 2017-2019, à savoir: agrément d'au moins 75 logements locatifs sociaux avec au minimum 23 logements en PLAI et au maximum 22 logements en PLS. Cette obligation correspond à 33% du nombre de logements locatifs sociaux manquants au 1er janvier 2017.

3.4.5. PROJECTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 2025 (ESTIMATIONS)

		A	B	C
		PERIODE TRIENNALE 2017-2019 (Art.55 SRU modifié)	PERIODE TRIENNALE 2020-2022	PERIODE TRIENNALE 2023-2025
1	% de residences principales (base 92,50% progressive)	92,50%	92,87%	93,24%
2	Nombre total de logements (début de période triennale)	2000	2081	2198
3	Nombre des résidences principales (début de période)	1850	1933	2049
4	Nombre des résidences principales (fin de période)	1925	2041	2145
5	Taux de logements sociaux début de période (pour résidences principales existantes)	12,49%	14,70%	18,79%
6	Nombre de LLS exigés au titre de l'article 55 modifié de la loi SRU	462	483	512
7	Nombre de LLS réalisés/occupés (début de période triennale)	231	284	385
8	Nombre de LLS manquant	231	199	127
9	Taux de rattrapage triennal exigé	33,00%	50,00%	100,00%
10	Nombre de LLS à programmer/conventionner dans la période pour atteindre l'objectif de 25% (estimation)	75	100	83
11	Nombre de Logements existants réhabilités et/ou conventionnés en LLS pendant la période (moyenne)	2	17	4
12	Nombre de logements neuf à programmer/conventionner pendant la période	73	83	79
13	Nombre de LLS créés et livrés pendant la période (ie programmés/conventionnés pendant la période triennale précédente)	53	99	83
14	Nombre de logements en accession/privés créés et livrés pendant la période (Accession/diffus)	37	27	29
15	Nombre total de logements créés et livrés dans la période (LLS, Accession, diffus)	90	126	112
16	Nombre total de logements résidences ppales créés et livrés dans la période (LLS, Accession, diffus)	83	117	104
17	Nombre de LLS réalisés/occupés (fin de période triennale)	286	400	472
18	Nombre total de logements (fin de période triennale) avec application de la disparition	2081	2198	2301
19	Taux de logements sociaux fin de période par rapport résidences ppales fin de période (existants et engagés)	19,60%	21,98%	25,00%
20	Population municipale en début de période (ménages, communautés, sans abris)	4615	4816	5078
21	Population municipale en fin de période (ménages, communautés, sans abris)	4816	5078	5306
22	Population totale en début de période (population municipale + population comptée à part)	4725	4926	5188
23	Population totale en fin de période (population municipale + population comptée à part)	4926	5188	5416

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION GENERALE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Donnée A3 > Chiffre officiel DDT

Donnée A6 > Chiffre officiel DDT

Donnée A10 > Chiffre officiel DDT

Donnée A13 > Opération des Hommeries (53 LLS)

Données B7 > 231 (A7) + 53 (A13)

Donnée B11 > Conventionnement des logements communaux + 2 acquisitions/an

Donnée B13 > 75 (A10) + 26 LLS venant du PC 091 064 16 1 0010 (22, rue de Paris)

INDICATEURS	
Taille des ménages (base 2017) (-0,01 chaque période)	2,42
Résidences principales (base 2017) (+0,37% chaque période)	92,50%
Disparition annuelle	3
Part des communautés (estimation moyenne, valeur constante)	137
Part des sans abris (estimation moyenne, valeur constante)	1
Part de population comptée à part (estimation moyenne, valeur constante)	110

Les indicateurs retenus correspondent à ceux analysés, déterminés et expliqués au cours des pages précédentes. (Base INSEE).

CONCLUSION : Pour atteindre l'objectif de 25% de LLS sur son territoire, la Commune doit engager 258 LLS d'ici 2025. C'est cet objectif, plus que celui du SDRIF, qui aura un effet sur le nombre de logements créés et l'accroissement de la population. La reconversion de logements existants en logement sociaux minimisera cet effet.

Il est à noter que l'atteinte des 25% de LLS est calculée à partir des logements engagés à échéance 2025 et qu'il y aura un décalage de quelques années pour le recensement effectif des logements livrés.

3.4.6. LES PROJECTIONS ECONOMIQUES

Le nombre d'emplois s'élevait à 2 745 en 2013. Pour assurer une hausse de 15% de l'emploi, il faudrait donc créer 470 nouveaux emplois d'ici à 2030, soit 29,4 emplois par an entre 2014 et 2030 ou 42,7 emplois/an sur la période 2019-2030.

On peut estimer qu'entre 2013 et 2019, peu d'emplois ont été créés à Bièvres, du fait de l'absence d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'activités économiques.

Les terrains concernés sont ceux du projet d'aménagement du val de Sygrie. Sa capacité d'accueil est d'environ 4 000 m² au sein de la ZA du Chêne rond et 15 000 m² de l'autre côté de la RN118.

Les emplois visés y sont de type tertiaire. La surface occupée par emplois de ce type (selon le plan bâtiment durable - groupe de travail tertiaire privé) est de 20 m².

On peut donc estimer qu'environ 750 emplois pourraient être créés sur cette zone.

La réalisation d'équipements publics, notamment de nouvelles classes, et le futur musée de la Photo pourrait créer quelques emplois publics.

4. Équipements publics de la commune

4.1. Petite enfance

4.1.1. LES STRUCTURES DE GARDE

La commune de Bièvres dispose d'une Maison de la Petite Enfance (MPE) avec un agrément pour 72 berceaux répartis entre :

- l'accueil collectif : 50 places + 1 place d'urgence ;
- l'accueil familial chez 8 assistantes maternelles : 21 places.

La capacité théorique de la MPE est de 178 992 heures en 2018-2019. En 2018 114 871 heures ont été réalisées. Il n'y a donc pas de sous-capacité.

4.2. Éducation et formation

4.2.1. ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La commune de Bièvres dispose de plusieurs équipements scolaires.

- l'école des Eaux-Vives pour les classes maternelles. Elle est partagée en deux, avec les petites sections regroupées dans la maternelle haut, et les moyennes et grandes sections dans la maternelle bas ;
- l'école des Castors pour les classes élémentaires. Elle est partagée en deux bâtiments, avec le cycle 2 regroupé aux Castors Bas et le cycle 3 regroupé aux Castors Haut.

4.2.2. PROJECTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

La projection des effectifs scolaire de Bièvres s'est basée sur l'évolution de l'occupation des logements sociaux sur les 10 prochaines années. En effet, la taille des familles occupant des logements sociaux est généralement supérieure à celle des familles installées dans des logements non conventionnés. Or, pour se conformer à la loi ALUR, la commune devra réaliser des logements sociaux supplémentaires, ce qui va avoir des répercussions sur les effectifs des équipements scolaires notamment. Le tableau ci-dessous présente la projection des effectifs scolaires à l'horizon 2028, et le nombre de classes supplémentaires qui devront être créées en respectant les normes d'ouverture et de fermeture de classes*.

	Maternelle	Elémentaire	Primaire (total)
2016-2017 (<i>fichier scolaire communal à l'adresse vérifié avec effectif de l'éducation nationale</i>)	184 élèves	327 élèves	511 élèves
Nb de classes 2016-2017	6 classes	13 classes	19 classes
Projection 2020	186 (+2 élèves)	343 (+16 élèves)	529 (+26 élèves)
Nb de classes 2020	7 classes (+1 classe)	13 classes	20 classes (+1)
Projection 2023	200 (+16 élèves)	366 (+39 élèves)	566 (+55 élèves)
Nb de classes 2023	7 classes (+1 classe)	14 classes (+1 classe)	21 classes (+2)
Projection 2025	215 (+31 élèves)	390 (+63 élèves)	605 (+94 élèves)
Nb de classes 2025	7 classes (+1 classes)	15 classes (+2 classes)	22 classes (+3)
Projection 2028	232 (+48 élèves)	418 (+91 élèves)	650 (+139 élèves)
Nb de classes 2028	8 classes (+2 classes)	16 classes (+3 classes)	24 classes (+5)
Classes totales à créer pour 2028	2 classes	3 classes	5 classes
Taux d'élèves/classe en 2028	29 élèves/classe	26,1 élèves/classe	

<p>*Normes ouverture/fermeture de classes <u>Maternelle</u> : ouverture (31 élèves) ; fermeture (30 élèves) <u>Elémentaire</u> : ouverture (27,5 élèves) ; fermeture (26,5 élèves)</p>

Ainsi, au vu des résultats présentés, 5 classes seraient à créer si le rythme de constructions de logements sociaux est respecté, dont 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires.

4.2.3. CENTRE DE LOISIRS

La capacité d'accueil du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) entre 2013 à 2019 était de 130 enfants.

Depuis l'été 2019, la capacité d'accueil a été portée à 180 enfants grâce à la mise à disposition par la mairie de salles scolaires.

Il est à noter qu'environ 50% des nouveaux logements locatifs sociaux envisagés sur la commune seront destinés à des familles résidant déjà à Bièvres, atténuant ainsi l'accroissement du nombre d'élèves.

Ainsi, les projections scolaires prévoient un accroissement de 18,5 % du nombre d'enfants scolarisés, portant le besoin d'accueil en CLSH à 208 places, soit une capacité supplémentaire de 28 places. Les locaux existants permettront d'organiser cette augmentation.

4.2.4. AUTRES STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES

La commune de Bièvres dispose d'un « Espace Jeunes » qui est un lieu de loisirs et d'écoute pour les jeunes. Ils sont accueillis pour pratiquer diverses activités, échanger et se retrouver ensemble.

4.3. Sport

Bièvres accueille de nombreuses associations sportives ainsi que des équipements associés :

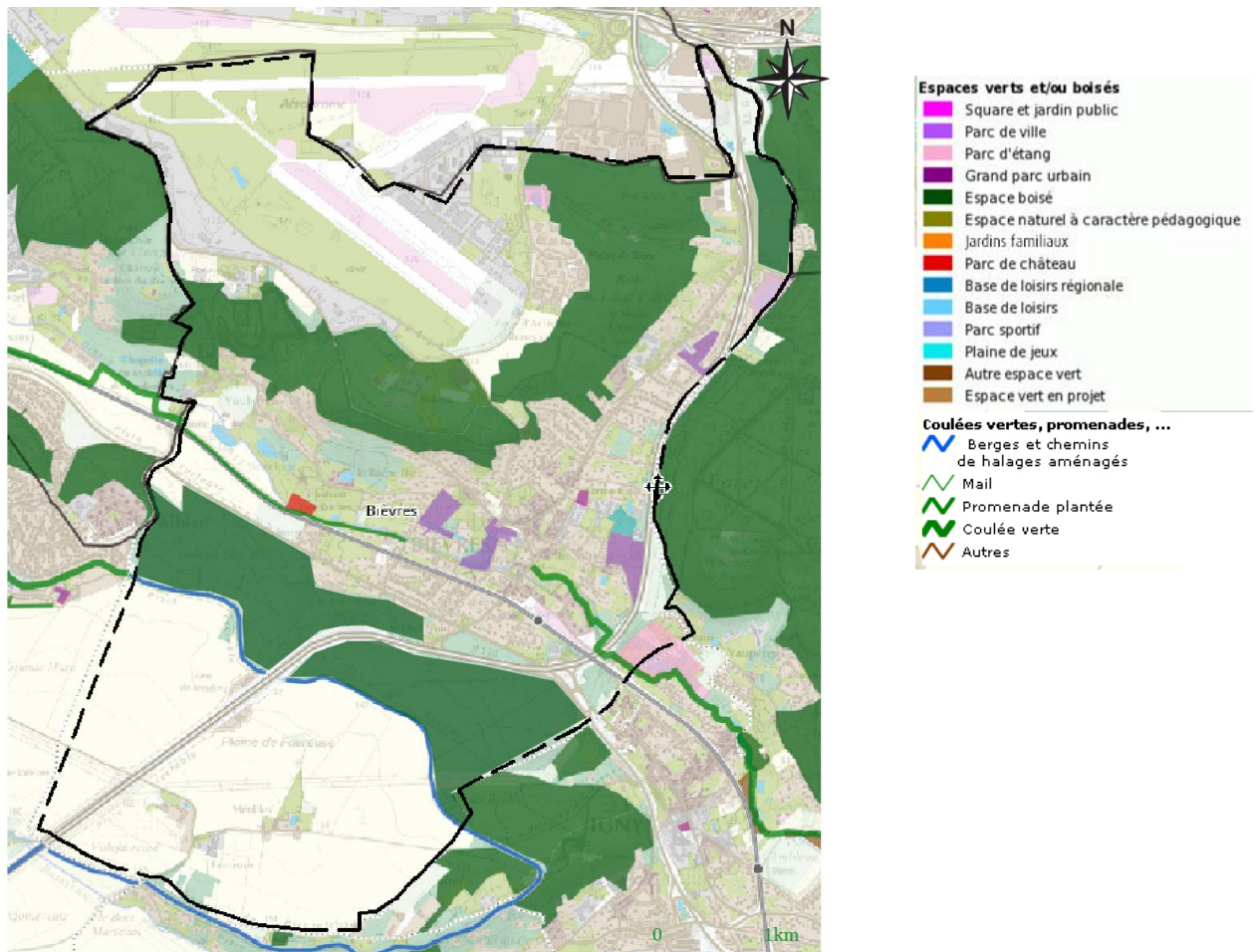
- quatre courts de tennis en plein air et deux courts couverts (dans le parc Ratel) ;
- un terrain de football (allée des Castors) ;
- un terrain de basket (au gymnase) ;
- un filet de badminton (au gymnase) ;
- une salle d'arts martiaux (au gymnase) ;
- une salle de danse (au gymnase).

Le Poney Club de Montéclin permet également de pratiquer l'équitation.

D'autres équipements sont mis à la disposition des Biévrois comme le skate parc ou le terrain multisports.

Ainsi la commune apparaît bien dotée en équipements sportifs.

4.4. Culture et loisirs



La cartographie nous indique que les Biévrois jouissent d'un cadre de vie privilégié avec de nombreux espaces verts et de loisirs accessibles :

- les bois installés sur les coteaux ;
- la vallée de la Bièvre identifiée comme coulée verte ;
- le parc de la Maison littéraire Victor Hugo ;
- le parc de La Martinière ;
- le parc de la Mairie (Victor Hugo) ;
- le parc Ratel ;
- Le parc du musée de la Photographie.

De plus, Bièvres dispose d'équipements culturels qui contribuent grandement à sa renommée :

- le musée de la Photographie ;

- le musée de l'Outil ;
- la médiathèque municipale.

4.5. Accueil Seniors

La maison Récamier a une capacité d'accueil de 235 personnes (230 public - 5 personnel).

Une trentaine de plateaux repas sont portés au domicile des anciens chaque jour du lundi au samedi.

Une dizaine de seniors se réunissent pour déjeuner et faire des activités à la Maison Récamier du lundi au vendredi.

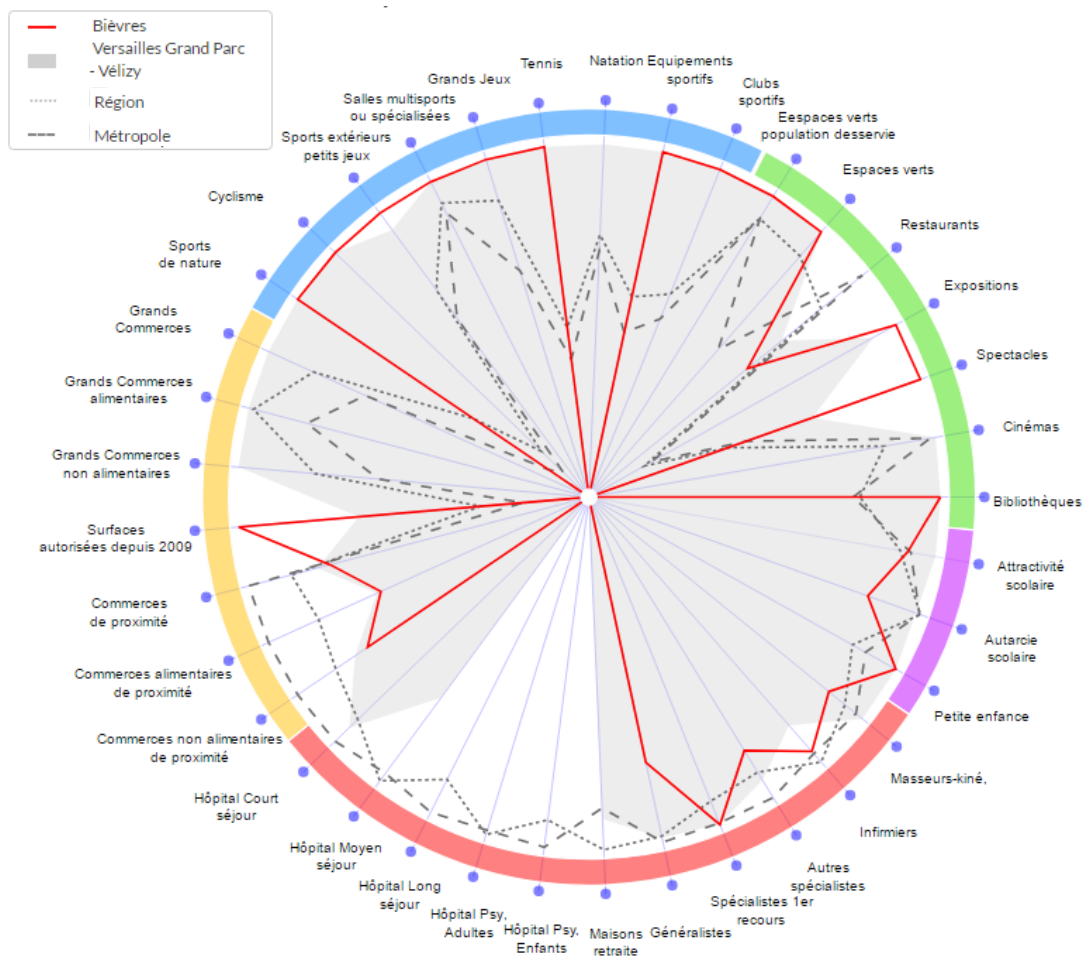
De plus, l'OAP de la Couture (n°1) prévoit la réalisation d'une structure à destination des personnes âgées.

Ainsi l'offre d'accueil des seniors apparaît être suffisante à Bièvres aujourd'hui comme à l'horizon 2030.



Maison RécamierR, Bièvres

4.5. Synthèse des équipements de la commune de Bièvres



Niveau d'équipements de la commune de Bièvres, 2013


On note que Bièvres dispose d'un bon niveau d'équipements mais qu'il est contrasté.

Les secteurs sportif, de loisirs et culturel sont mieux dotés qu'au niveau régional. Le secteur scolaire est quant à lui comparable au niveau régional.

A contrario, le niveau d'équipement des secteurs hospitalier et médicaux de la commune est inférieur au niveau régional.

Globalement, le niveau d'équipements est équivalent à celui de Versailles Grand Parc sauf en ce qui concerne le commerce.

5. Vie associative

	<p>On recense 83 associations notamment spécialisées les différents domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Anciens Combattants (2)• Associations de quartier (23)• Culture-Arts-Loisirs (24)• Economie (1)• Environnement (5)• Parents d'élèves (1)• Sapeurs-Pompiers (2)• Social et entraide (12)• Sport et détente (13)
---	--